



PROJET SUPRARÉGIONAL

Amélioration de l'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier au Québec par le développement de la démarche participative des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)

Rapport intérimaire préparé par Annie Montpetit, chargée de projet

Présenté par la MRC de Pontiac au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Septembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	II
LISTE DES FIGURES	III
LISTE DES TABLEAUX	III
REMERCIEMENTS	IV
SOMMAIRE EXÉCUTIF	V
PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DU PROJET	7
1.1 MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET	8
1.2 PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE CONSULTATION	10
1.2.1 <i>Sondage</i>	11
1.2.2 <i>Entrevues</i>	11
1.2.3 <i>Analyse et interprétation des résultats</i>	11
DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	14
2.1 HISTORIQUE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LA GOUVERNANCE DES FORÊTS AU QUÉBEC ..	15
2.2 RÉSULTATS OUTAOUAIS.....	19
2.2.1 <i>Contexte régional</i>	19
2.2.2 <i>Description du territoire</i>	19
2.2.3 <i>La TRGIRTO</i>	20
2.2.4 <i>Résultats du sondage et des entrevues</i>	20
2.2.5 <i>Constats Outaouais</i>	34
2.3 RÉSULTATS LAURENTIDES	36
2.3.1 <i>Contexte régional</i>	36
2.3.2 <i>Description du territoire</i>	36
2.3.3 <i>Les TGIRTL Nord et Sud</i>	37
2.3.4 <i>Résultats du sondage et des entrevues</i>	38
2.3.5 <i>Constats Laurentides</i>	53
2.4 RÉSULTATS LANAUDIÈRE.....	56
2.4.1 <i>Contexte régional</i>	56
2.4.2 <i>Description du territoire</i>	56
2.4.3 <i>La TGIRT de Lanaudière</i>	56
2.4.4 <i>Résultats du sondage et des entrevues</i>	57
2.4.5 <i>Constats pour Lanaudière</i>	71
TROISIÈME PARTIE : CONCLUSIONS	73
3.1 IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES	74
3.1.1 <i>Rôles et mandat des TGIRT dans le régime forestier</i>	74
3.1.2 <i>Pouvoir d'influence</i>	76
3.1.3 <i>Rôle des acteurs qui prennent part aux TGIRT</i>	77
3.1.4 <i>Fonctionnement des TGIRT</i>	78
3.1.5 <i>Les comités ciblés</i>	78
3.2 PROCHAINES ÉTAPES	79
3.3 REMARQUES FINALES	79
ANNEXE 1. SONDRAGE	80

ACRONYMES

BGA	Bénéficiaire de garantie d’approvisionnement
BMMB	Bureau de mise en marché du bois
CC	Comité ciblé
CRÉ	Conférence régionale des élus
LADTF	Loi sur l’aménagement durable du territoire forestier
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PADF	Programme d’aménagement durable des forêts
PAFI	Plan d’aménagement forestier intégré
PAFIO	Plan d’aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d’aménagement forestier intégré tactique
PIB	Produit intérieur brut
TGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
TRGIRTO	Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l’Outaouais
OLA	Objectifs locaux d’aménagement
RADF	Règlement sur l’aménagement durable des forêts
SADF	Stratégie d’aménagement durable des forêts
UA	Unité d’aménagement

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1. DÉMARCHE DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES TGIRT.....	10
FIGURE 2. REPRÉSENTATION SECTORIELLE DES RÉPONDANT(E)S DU SONDAGE EN OUTAOUAIS.....	21
FIGURE 3. INFLUENCE DES PARTICIPANT(E)S, OUTAOUAIS.....	22
FIGURE 4. CONTRAINTES À LA PRISE DE DÉCISION, OUTAOUAIS.....	24
FIGURE 5. NIVEAU DE CONFIANCE TRGIRTO.....	25
FIGURE 6. INSATISFACTION LIÉE AU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL, OUTAOUAIS.....	27
FIGURE 7. PERSPECTIVES RÉGIONALES, OUTAOUAIS.....	28
FIGURE 8. OBJECTIFS LOCAUX D'AMÉNAGEMENT, OUTAOUAIS.....	30
FIGURE 9. MESURES D'HARMONISATION GÉNÉRIQUES, OUTAOUAIS.....	31
FIGURE 10. DISTINCTION MHU/MHO, OUTAOUAIS.....	31
FIGURE 11. APPRENTISSAGES DES MEMBRES DE LA TRGIRTO.....	34
FIGURE 12. REPRÉSENTATION SECTORIELLE DES RÉPONDANT(E)S DANS LES LAURENTIDES.....	39
FIGURE 13. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS, LAURENTIDES.....	40
FIGURE 14. POUVOIR D'INFLUENCE, LAURENTIDES.....	41
FIGURE 15. NIVEAU DE CONFIANCE, LAURENTIDES.....	42
FIGURE 16. CONTRAINTES LIÉES À LA PRISE DE DÉCISION, LAURENTIDES.....	44
FIGURE 17. COMITÉS CIBLÉS, LAURENTIDES.....	47
FIGURE 18. COMMUNICATION, LAURENTIDES.....	48
FIGURE 19. LES OBJECTIFS LOCAUX D'AMÉNAGEMENT (OLA) DANS LES LAURENTIDES.....	51
FIGURE 20. DISTINCTION MHU/MHO, LAURENTIDES.....	52
FIGURE 21. APPRENTISSAGES, LAURENTIDES.....	53
FIGURE 22. REPRÉSENTATION SECTORIELLE, LANAUDIÈRE.....	57
FIGURE 23. REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS ET ENJEUX, LANAUDIÈRE.....	58
FIGURE 24. POUVOIR D'INFLUENCE, LANAUDIÈRE.....	59
FIGURE 25. PRISE DE DÉCISION ET RECHERCHE DE CONSENSUS, LANAUDIÈRE.....	62
FIGURE 26. COMITÉS CIBLÉS, LANAUDIÈRE.....	64
FIGURE 27. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT, LANAUDIÈRE.....	66
FIGURE 28. MANDAT ET RÔLE DE LA TGIRT, LANAUDIÈRE.....	67
FIGURE 29. RÔLE ET MANDAT DU MFFP, LANAUDIÈRE.....	68

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. MRC COMPRISSES SUR LE TERRITOIRE DE CHAQUE UA.....	37
---------------------------------------------------------------	----

REMERCIEMENTS

Afin d'interroger la démarche participative et le fonctionnement des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), une démarche de consultation a été mise en place dans trois régions-pilotes du Québec soit Lanaudière, les Laurentides et l'Outaouais. Sans la précieuse collaboration de plusieurs partenaires, les activités prévues dans le cadre de cette consultation n'auraient pu être réalisées.

Je tiens d'abord à reconnaître la contribution financière du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du MFFP sans qui ce projet suprarégional n'existerait pas. Je tiens également à remercier les personnes qui ont pris le temps de répondre au sondage et de participer aux entrevues. Le sondage était particulièrement long à remplir et j'apprécie sincèrement le temps et l'effort que les répondant(e)s ont accordé à l'exercice. Je désire aussi souligner le soutien des équipes de coordination des TGIRT des trois régions-pilotes à la mise en place de ce processus de consultation. Vos relances rapides et votre soutien lors de la diffusion du sondage ont été essentiels à la réussite de cette première phase du projet. Enfin, je remercie les responsables régionaux des TGIRT au MFFP qui ont pris le temps de répondre à mes questions sur le fonctionnement et le rôle des TGIRT.

Je remercie donc chaque personne qui, de près ou de loin, a contribué à la réflexion entourant la démarche participative et le fonctionnement des TGIRT.

Annie Montpetit
Chargée de projet

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Les TGIRT ont pour but d'assurer une prise en compte des intérêts et préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement (OLA) des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages. Après plusieurs années d'opération des TGIRT, il est pertinent de faire le point sur ce qui favorise et/ou entrave leur bon fonctionnement. C'est dans ce contexte que le projet suprarégional a été mis en place. L'objectif principal de ce projet est d'améliorer la démarche participative et le fonctionnement des TGIRT. Ce projet est articulé en deux phases dont la première consiste à identifier les problématiques associées à la démarche participative des TGIRT dans trois régions-pilotes (Lanaudière, Laurentides et Outaouais) et la seconde, à élaborer des pistes de solution.

Afin de compléter la première phase, une démarche de consultation en trois étapes a été développée. Une brève revue de littérature a d'abord permis de situer historiquement l'apparition des TGIRT dans la gouvernance des forêts au Québec. Ensuite, un sondage a été diffusé aux représentant(e)s des TGIRT dans les trois régions-pilotes et des entrevues ont permis de bonifier les résultats obtenus. Un total de 33 personnes ont complété le sondage et 10 entrevues ont été conduites. Des statistiques descriptives et des regroupements thématiques ont permis d'établir des constats régionaux, de même que des enjeux communs aux trois régions. Les problématiques identifiées suite au processus de consultation portent sur cinq aspects des TGIRT, soit leurs rôles et mandats, le pouvoir d'influence des membres, le rôle des individus qui les composent, leur fonctionnement général et les comités ciblés.

Les rôles et mandats des TGIRT dans le régime forestier

Les répondant(e)s au sondage sont conscients que les TGIRT font partie d'un cadre législatif qui se doit d'être respecté. Cependant, on souligne que le régime forestier n'a pas assez de souplesse afin de prendre en compte les spécificités régionales. Plusieurs mentionnent que les règles sont difficilement applicables à l'ensemble de la province, qu'il y a des usages différents de la forêt et des types de territoires forestiers diversifiés. Le défi mis de l'avant par ce constat est donc d'assurer un meilleur arrimage entre le cadre réglementaire et les préoccupations des membres de chaque région. Autrement, le doute s'installe quant à la pertinence réelle des TGIRT dans le processus de gestion de la forêt.

Pouvoir d'influence

La question de l'inégalité du pouvoir d'influence entre membres des TGIRT est ressortie comme étant un enjeu important pour les trois régions. De par la nature de leurs fonctions, certaines personnes disposent de connaissances pointues à propos de

l'aménagement de la forêt. Ces dernières sont sans doute mieux outillées pour comprendre les discussions et informations qui circulent aux TGIRT. Il est impossible que tous les membres aient une connaissance égale de l'aménagement des forêts. Or, la connaissance des mécanismes existants pour faire valoir certaines préoccupations fait parfois défaut à certaines personnes, ce qui renforce ce sentiment d'inégalité. Plusieurs contraintes à la prise de décision ont été soulignées dans le rapport et illustrent les différentes façons dont se manifeste ce pouvoir inégal entre acteurs. Cette impression d'inégalité peut éventuellement éroder un climat de confiance parfois déjà bien fragile. La confiance entre les représentant(e)s des TGIRT est d'ailleurs une problématique marquée dans les Laurentides et l'Outaouais. Quoi qu'il en soit, il en ressort qu'une meilleure compréhension des enjeux et préoccupations de chacun est souhaitable afin de créer un climat de concertation harmonieux.

Rôle des acteurs qui prennent part aux TGIRT

Il se dégage des résultats une certaine vulnérabilité des TGIRT face aux rôles des individus qui y prennent part. Le bon fonctionnement d'une TGIRT repose sur les caractéristiques interpersonnelles des individus qui la composent. Les répondant(e)s ont souligné que l'écoute, le respect et l'ouverture face aux idées des autres sont des qualités essentielles pour prendre part à une démarche de concertation. Or, qu'arrive-t-il lorsqu'une personne quitte son poste? Les relations de confiance, déjà fragiles, doivent être rebâties, ce qui constitue un défi. Il semble donc nécessaire que les TGIRT se dotent de moyens et de stratégies afin de faciliter ce type de transition et de mieux intégrer les nouveaux membres aux TGIRT.

Fonctionnement général des TGIRT

Le rapport soulève quelques enjeux qui portent sur le fonctionnement général des TGIRT. La méconnaissance du plan de travail et quelques dimensions liées à la communication sont identifiées comme étant problématiques.

Comités ciblés

Les personnes ayant participé au processus de consultation dans les régions qui se sont dotées de comités ciblés, soit les Laurentides et Lanaudière, sont quasi unanimes quant à la pertinence d'avoir un mécanisme qui permet aux membres de participer à l'harmonisation opérationnelle des chantiers. En outre, le désir d'instaurer un tel mécanisme a été mentionné à plusieurs reprises en Outaouais.

Les problématiques, enjeux et constats relevés dans ce présent rapport serviront de point de départ à l'élaboration des pistes de solution qui permettront d'améliorer la démarche participative et le fonctionnement des TGIRT de l'ensemble du Québec.

PREMIÈRE PARTIE :

Présentation du projet

1.1 MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Mises en place en 2010 dans le contexte de l'adoption de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) constituent un outil de concertation qui permet aux acteurs locaux concernés par l'aménagement de la forêt d'influencer la planification forestière. Ainsi, elles ont pour but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités forestières, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages. Les TGIRT constituent donc une plate-forme au sein de laquelle il est possible de recevoir de l'information et d'exprimer des préoccupations face aux activités liées à la planification forestière.

Les personnes qui siègent aux TGIRT sont des bénévoles ou des employés d'organisations les mandatant pour les représenter à travers leurs autres tâches. La capacité d'aborder et de traiter plusieurs enjeux au cours d'une période de temps donnée est donc limitée. Du côté du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les experts pouvant transférer les connaissances entourant la planification forestière ont leurs propres tâches à accomplir et des échéanciers à respecter. Le nombre d'interventions et les moments où ils peuvent participer aux travaux de la TGIRT sont donc également restreints.

À l'Orientation 1 du premier défi de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), il est indiqué que « *Le Ministère compte parfaire sa connaissance des valeurs, des attentes et des besoins de la population en poursuivant ses efforts de consultation du public et en expérimentant de nouvelles approches participatives.* » (p.7) Le Ministère précise à l'objectif 1 de cette même orientation qu'il compte, entre autres, « *Expérimenter des modèles d'échange et de discussion* » (p.9) comme moyen pour atteindre cet objectif. Pour la mise en œuvre de la SADF, le Ministère souhaite laisser une plus grande latitude aux acteurs concernés en leur donnant la possibilité de proposer des actions différentes et complémentaires dans un objectif d'amélioration (p.37).

C'est donc dans cette optique d'amélioration continue de la démarche participative des TGIRT que ce projet à caractère suprarégional a été élaboré. Effectivement, dix ans après la mise en place des TGIRT, il incombe de mieux comprendre les défis et limites qui caractérisent la démarche participative des TGIRT (phase I du projet) et dans un second temps, d'élaborer des pistes de solution qui permettront à celles-ci de mieux remplir leur

rôle (phase II du projet). Le présent rapport s'attarde exclusivement à la démarche et aux résultats obtenus dans le cadre de la première phase de ce projet.

Le but premier de cette première phase du projet suprarégional consiste à identifier les problématiques inhérentes à la démarche participative des TGIRT. Par conséquent, les objectifs de cette première phase étaient les suivants :

- Comprendre les défis/tensions qui caractérisent la démarche participative ainsi que le fonctionnement des TGIRT dans les trois régions pilotes (Laurentides, Lanaudière et Outaouais);
- Identifier des différences régionales et/ou sectorielles;
- Identifier les assises sur lesquelles des pistes de solution pourront être développées.

1.2 PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE CONSULTATION

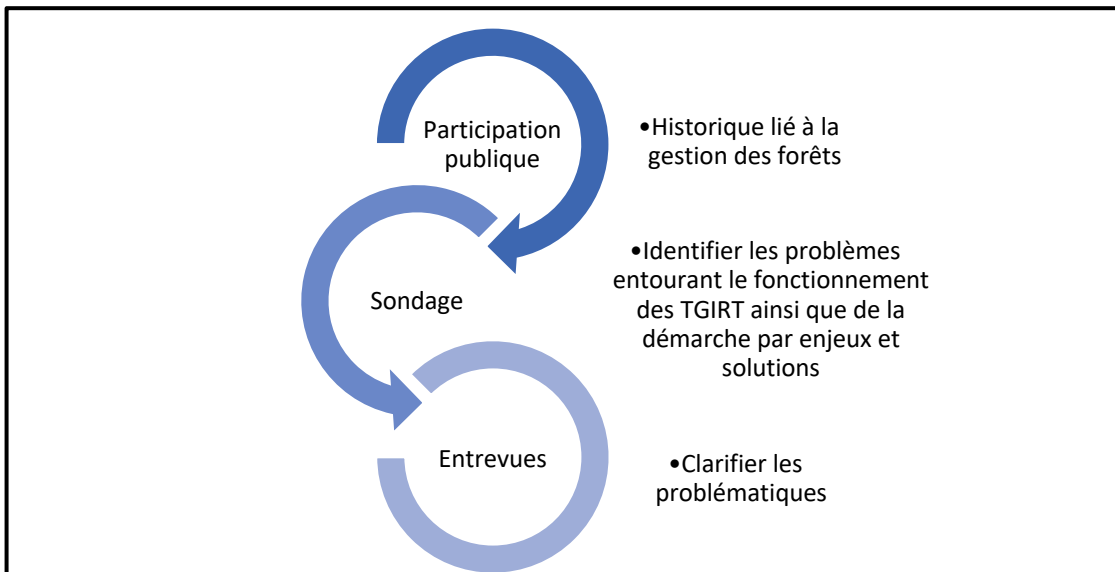


Figure 1. Démarche de la consultation auprès des TGIRT

La première phase du projet suprarégional s'est déroulée en trois étapes, chacune éclairant un pan permettant de mieux comprendre les TGIRT des régions-pilotes ainsi que leurs principaux enjeux en termes de participation publique.

D'abord, une brève revue de la littérature a été réalisée en vue de mieux comprendre l'historique de la participation publique dans la gestion des forêts au Québec. Ensuite, un sondage a été mené afin d'identifier les problématiques entourant le fonctionnement des TGIRT ainsi que la démarche par enjeux et solutions. Finalement, des entrevues ont été conduites afin de mieux comprendre les particularités territoriales de chaque région et de clarifier certains des constats obtenus par les réponses du sondage. Les entrevues incluaient également des discussions avec les trois coordonnateurs et coordonnatrice des TGIRT pour chacune des trois régions du projet ainsi qu'avec les deux responsables des TGIRT au MFFP. Les entrevues de ce dernier groupe d'acteurs a permis de bonifier le questionnaire avant de l'envoyer aux membres des quatre TGIRT visées par ce projet. La figure 1 résume la séquence des étapes de consultation. Les sous-sections qui suivent ajoutent des précisions méthodologiques concernant les étapes du sondage et des entrevues.

1.2.1 Sondage

Un sondage a été envoyé aux membres des quatre TGIRT visées par le projet. D'une part, ce sondage avait pour objectif l'identification des problématiques associées à la démarche participative par enjeux et solutions ainsi que celles associées au fonctionnement des Tables. D'autre part, ce questionnaire visait à identifier des pistes de solution face aux problématiques identifiées. De manière plus générale, ce sondage visait également à cerner les particularités régionales liées au fonctionnement de chacune des quatre TGIRT. Les sondages spécifiques aux quatre TGIRT (voir annexe 1), développés avec la plate-forme Survey Monkey, ont été disponibles pour complétion en ligne du 28 mai au 5 juillet 2020. Le sondage a été diffusé avec la collaboration des coordinations des TGIRT de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière. Au total, 33 personnes ont répondu à l'un des sondages, soit 11 dans chaque région.

1.2.2 Entrevues

En premier lieu, des entrevues exploratoires ont été conduites auprès de personnes-clés liées au fonctionnement des TGIRT au cours des mois de février et mars 2020. Ces cinq entrevues visaient à mieux comprendre les particularités régionales de chaque TGIRT et ont permis de bonifier le questionnaire du sondage.

En second lieu, des entrevues conduites auprès des membres des quatre TGIRT impliquées dans le projet avaient comme objectif de préciser et de bonifier certains des constats qui se dégageaient de l'analyse des sondages. Un total de 10 entrevues ont été conduites avec des représentant(e)s des TGIRT dans les trois régions au cours des mois d'août et septembre 2020.

1.2.3 Analyse et interprétation des résultats

Puisque le projet se situe dans une visée de compréhension des problématiques et défis vécus par des individus, une approche qualitative a été adoptée. La démarche d'analyse consistait ainsi à décrire les perceptions, le vécu et les observations qui ont été rapportées par les individus ayant participé au processus de consultation mis en place dans le cadre de ce projet. L'idée derrière cette démarche n'était pas de faire une généralisation des perceptions mais bien de dégager les constats qui émergent des réponses obtenues lors des sondages et des entrevues.

Soulignons d'emblée que le sondage était très long à remplir car il contenait plusieurs réponses à développement (questions ouvertes). Plusieurs personnes ont d'ailleurs commencé le questionnaire mais l'ont abandonné en cours de chemin. C'est donc un résultat positif d'avoir obtenu près d'une douzaine de questionnaires complétés par région. Afin de donner davantage de substance à l'analyse, des compléments provenant des entretiens réalisés avec des personnes qui évoluent avec les Tables dans le cadre de leurs fonctions (coordonnateurs, représentants du MFFP) ont été intégrés aux questions à choix de réponse, de même que de certaines personnes qui avaient signalé leur intérêt à répondre à une courte entrevue. Dix entrevues ont été conduites afin de compléter et de bonifier les résultats du sondage. Deux types de données ont donc été récoltées :

- Données quantitatives : résultats des questions à choix de réponse du sondage;
- Données qualitatives : résultats des questions ouvertes du sondage et des questions des entrevues.

L'interprétation des résultats se base donc uniquement sur les informations obtenues par les personnes ayant participé au processus de consultation (questionnaire, entrevues) mis en place dans le cadre de ce projet. Il faut reconnaître que les résultats auraient pu être différents s'il y avait davantage de personnes qui avaient répondu au sondage ou encore, si d'autres personnes ayant des perceptions différentes avaient participé au sondage. Par conséquent, certaines précisions s'imposent quant à l'interprétations des données.

1.2.3.1 INTERPRÉTATION DES DONNÉES QUANTITATIVES

Les résultats des questions à choix de réponse du sondage ont été compilées par région. Ces questions visaient avant tout à évaluer le niveau de satisfaction ou l'accord des répondant(e)s envers un certain nombre d'affirmations. De manière générale, lorsqu'il y avait un désaccord d'une ou deux personnes face à une affirmation, le résultat était considéré comme étant « généralement positif ». À partir du moment où il y avait au moins trois personnes qui avaient une réserve face à une affirmation, cette dernière a été soulignée dans la présentation des résultats. Étant donné que le nombre de répondant par région n'était pas très élevé, les résultats ont été présentés avec les valeurs absolues et non les pourcentages.

1.2.3.2 INTERPRÉTATION DES DONNÉES QUALITATIVES

Les questions ouvertes (à développement) provenant du sondage ainsi que les entrevues ont été analysées avec l'aide du logiciel d'analyse qualitative MAXQDA, qui a permis de construire des cartes thématiques et de faire ressortir les éléments clés des questionnaires et entrevues. Lors de l'analyse, les thématiques suivantes ont été codées (attribution d'un code couleur pour chaque thème) :

- Enjeux/Intérêts
- Conciliation
- Consensus
- Ministère
- Règles/régime forestier/lois/flexibilité
- Influence/représentativité
- Région
- Caractéristiques interpersonnelles (écoute, respect, ouverture, etc)
- Mécanismes/ressources entourant la prise de décision
- Temps / calendrier / disponibilité
- Efficacité
- Complexité / compréhension
- Communication

Ces regroupements thématiques ont été essentiels afin de faire ressortir des caractéristiques régionales et de faire ressortir les enjeux et défis liés à la démarche participative des TGIRT. Les résultats et constats qui sont présentés en lien avec chacune de ces thématiques ne proviennent pas uniquement du sondage. Effectivement, étant donné que les entrevues visaient à bonifier et à apporter des compléments d'information aux résultats du sondage, ces informations additionnelles sont intégrées dans la présentation générale des résultats pour chaque région. Pour chaque région, les résultats sont présentés selon les 4 sujets abordés dans le sondage, qui étaient les suivants :

- Fonctionnement de la TGIRT
- Mandats et rôles
- Démarche par enjeux et solutions
- Apprentissages

Par ailleurs, chaque personne qui a participé au sondage s'est vu attribuer un code alphanumérique débutant par la première lettre de la région du répondant suivi d'un numéro. Par exemple, LS2 correspond au participant numéro 2 de la TGIRT des Laurentides Sud. Le code LN correspond à la TGIRT des Laurentides Nord, O à celle de l'Outaouais et L à celle de Lanaudière. Les commentaires provenant des réponses aux questions ouvertes du sondage (questions à développement) sont donc cités en indiquant la source (numéro de code) de la personne qui a émis le commentaire.

Les résultats du processus de consultation qui sont présentés dans la deuxième partie de ce rapport constituent donc le matériau de base qui sert à l'identification des problématiques et pistes d'action présentées dans la troisième partie du rapport.

DEUXIÈME PARTIE :

Présentation des résultats

2.1 HISTORIQUE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LA GOUVERNANCE DES FORÊTS AU QUÉBEC

Avant d'entamer la présentation des résultats de cette consultation, il convient de situer historiquement la mise en place des TGIRT dans l'histoire de la gouvernance des forêts au Québec. Une brève revue de littérature portant sur le sujet a permis de cerner les mécanismes législatifs et institutionnels qui ont mené à l'instauration d'instruments de participation publique liés à la gestion des forêts.

Dans les faits, la gouvernance des forêts a subi plusieurs transformations au cours des dernières décennies. Jusqu'au milieu des années 1980, les deux principaux acteurs impliqués dans la gestion des forêts québécoises étaient les entreprises privées et l'État, ce dernier imposant peu de contraintes à l'industrie forestière (Blais et Chiasson, 2005). C'était ainsi un modèle plutôt centralisé au sein duquel les autres utilisateurs de la forêt étaient peu inclus dans la gouvernance des forêts (Chiasson et al, 2013).

La participation du public dans la gestion des forêts au Québec remonte à l'adoption de la *Loi sur les forêts* de 1986. En effet, la participation publique constitue une exigence légale de cette loi qui va se mettre graduellement en place à partir de ce moment (Bouthillier et Roberge, 2007). Cette exigence s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large de prise de conscience des enjeux environnementaux et de développement durable qui viendront accentuer la pertinence de la participation publique. Effectivement, la croissance et la diversification des projets qui ont des impacts sur l'environnement et les écosystèmes, qu'ils soient industriels, sanitaires (enfouissement), énergétiques (barrages hydroélectriques, développement des gaz de schiste, filière éolienne) ou écologiques (création de parcs nationaux ou d'aires protégées) ont rendu le débat public impératif à l'action publique (Gauthier et Simard, 2011). Cette transformation de l'action publique en un processus de prise de décision qui inclut le « public » au sens large, c'est-à-dire un éventail d'acteurs touchés par les décisions publiques, se traduit par un appel à une gestion intégrée du territoire (*Ibid*). Dans le secteur forestier, cela implique d'en arriver à une perspective territoriale intégrée, qui inclut un élargissement de la participation aux personnes concernées par les activités forestières.

À l'échelle canadienne, des initiatives telles que la Stratégie nationale sur la forêt du Canada (1992) viendront influencer les régimes forestiers des provinces en mettant de l'avant des procédures de participation publiques (Chiasson et al, 2011; Lecompte et al, 2005). Toutefois, c'est l'article 54, adopté en 2001, de la *Loi sur les forêts* qui a obligé les industriels forestiers à inviter certains groupes afin de « prendre en considération les

intérêts et préoccupations des autres utilisateurs du territoire de l'unité d'aménagement et de prévenir les différends concernant la réalisation des activités d'aménagement forestier » (Bouthillier et Roberge, 2007, p. 811). Une première génération de table de concertation verra ainsi le jour suite à cette modification et constitue en quelque sorte des instruments pouvant faciliter la participation publique. C'est finalement la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), adoptée en 2010, qui viendra institutionnaliser la gestion intégrée en mettant en place les TGIRT sur l'ensemble des unités d'aménagement de la forêt publique québécoise, qui représente environ 85% de la superficie forestière productive de la province (Desrosiers *et al.* 2010 ; St-Hilaire, 2013). L'objectif de ces TGIRT, conformément au modèle de gestion intégrée, est d'offrir un lieu où les divers usagers (industriels, pourvoiries, chasseurs, producteurs de produits forestiers non-ligneux, etc.) des territoires forestiers locaux peuvent faire valoir leur point de vue et s'exprimer sur les stratégies d'aménagement forestier, et ce dans le souci d'en améliorer le bilan socio-écologique et de favoriser l'acceptabilité sociale (St-Hilaire, 2013). De façon plus concrète, les participants aux TGIRT sont appelés à intervenir dans le cadre de la production des Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI). Ces derniers, qui sont sous la responsabilité du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), définissent les orientations stratégiques et opérationnelles qui vont guider l'aménagement forestier sur le territoire de l'unité d'aménagement.

Plusieurs instances de concertation ont donc été mises en place ces dernières années dans chacune des régions du Québec afin de favoriser le dialogue et la collaboration dans le secteur forestier (Tardif *et al.*, 2017). Ces dernières constituent par ailleurs une instance de concertation privilégiée en matière de développement régional. Cela dit, les recherches continuent d'apporter des réserves sur la capacité de TGIRT d'accommoder la participation des divers acteurs non sectoriels. Plusieurs travaux (Fortier et Wyatt, 2014 ; Teitelbaum, 2015) ont notamment fait remarquer, à quelques exceptions près, l'absence des Autochtones des TGIRT. La plupart des nations autochtones ne participent qu'à la consultation distincte à laquelle elles ont droit, de « nation à nation » avec le gouvernement provincial, plutôt que de siéger dans des instances locales où les représentants autochtones seraient nécessairement minoritaires (Beaudoin, Bouthillier et Chiasson, 2015; Fortier et Wyatt, 2014; Grammond, 2009). Une étude sur les trois TGIRT de la région de la Capitale Nationale (Lindsay-Fortin, 2017) souligne également la difficulté de ces Tables d'être des lieux de « gouvernance partagée », c'est-à-dire des lieux de concertation décentralisés, à caractère local, où il y a partage de décisions et de responsabilités. De nombreux participants se sont, en effet, montrés très déçus du fonctionnement des TGIRT. Alors qu'ils pensaient que la TGIRT serait un lieu de décision pour l'aménagement forestier, dans les faits, conformément à une disposition de la

LADTF, les TGIRT ont plutôt un pouvoir de recommandation. Ces résultats rejoignent les propos de plusieurs acteurs clés de quatre régions du Québec dans l'étude de Tardif, Bissonnette et Dupras (2017) pour qui les TGIRT sont des espaces de consultation et non de collaboration. En effet, c'est le MFFP, à travers son bureau régional, qui prend les décisions finales sans avoir l'obligation d'intégrer les recommandations émises par les TGIRT dans la planification.

En bref, ces études réalisées sur les mécanismes de gestion intégrée en forêt publique ont reconnu l'intérêt des TGIRT comme outil de changement dans le régime forestier. Elles ont toutefois souligné certaines limites à la pleine participation et à l'intégration de certains acteurs non sectoriels. En outre, il incombe de bien cerner ces limites et défis, et ce pour l'ensemble des acteurs qui prennent part aux TGIRT. Les résultats de cette première phase dégagent donc certaines de ces limites.

Références

- Beaudoin, Jean-Michel, Luc Bouthillier, et Guy Chiasson. 2015. « Growing deep roots: Increasing Aboriginal authority in contemporary forest governance arrangements ». *Land Use Policy* 49 (décembre) : 287-95. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2015.08.004>
- Blais, René et Guy Chiasson. 2005. « L'écoumène forestier canadien : État, techniques et communautés – l'appropriation difficile du territoire ». *Canadian Journal of Regional Science* 28 (3) : 487-515.
- Bouthillier Luc et Amélie Roberge, 2007. « Les intentions de participation du public appliqués par l'industrie forestière : état de la situation au Québec ». *The Forestry Chronicle* 83(6) : 810-817. <https://doi.org/10.5558/tfc83810-6>
- Chiasson, Guy, Catalina Gonzalez et Édith Leclerc, 2011. « La gouvernance participative des forêts publiques : L'Ontario et le Québec, des chemins parallèles? ». *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement* : 19-32. <https://doi.org/10.4000/tem.1186>
- Chiasson Guy et Édith Leclerc, 2013. *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises : une avenue de développement des régions périphériques?* Presses de l'Université du Québec. <http://international.scholarvox.com/book/88811801>
- Desrosiers, Renald, Sébastien Lefebvre, Patricia Munoz, et Josée Pâquet. 2010. *Guide sur la gestion intégrée des ressources et du territoire : son application dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré*. Québec : Ministère des

- Fortier, Jean-François, et Stephen Wyatt. 2014. « Cooptation et résistance dans la planification forestière concertée au Québec: Le cas des Atikamekw Nehirowisiwok et des « tables GIRT » ». *Recherches amérindiennes au Québec* 44 (1) : 35-47. <https://doi.org/10.7202/1027878ar>
- Gauthier, Mario et Louis Simard, 2011. « Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec : genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique ». *Télescope* 17(1) : 39-67.
- Grammond, Sébastien. 2009. « La gouvernance territoriale au Québec entre régionalisation et participation des peuples autochtones ». *Canadian Journal of Political Science* 42 (4) : 939-56. <https://doi.org/10.1017/S000842390999045X>
- Lecomte, Nicolas, Catherine Martineau-Delisle, et Solange Nadeau. 2005. « Participatory requirements in forest management planning in Eastern Canada: A temporal and interprovincial perspective ». *The Forestry Chronicle* 81 (3) : 398-402. <https://doi.org/10.5558/tfc81398-3>
- Lindsay-Fortin, Fanny. 2017. « Gouvernance territoriale et tables de gestion intégrée des ressources et du territoire : analyse du discours des acteurs de la Capitale-Nationale ». <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/27823>
- St-Hilaire, Walter Amedzro. 2013. « Réforme des politiques forestières au Québec et dynamique interne des structures étatiques de gestion forestière ». Dans *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises: une avenue de développement des régions périphériques ?*. Sous la direction de Guy Chiasson et Édith Leclerc, 65-88. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec. <http://international.scholarvox.com/book/88811801>
- Tardif, Jonathan, Jean-François Bissonnette, et Jérôme Dupras. 2017. « La participation publique dans la gestion des forêts du Québec : Réorganisation de la concertation régionale dans un contexte institutionnel en transition ». *The Forestry Chronicle* 93 (01) : 58-70. <https://doi.org/10.5558/tfc2017-011>
- Teitelbaum, Sara. 2015. « Le respect des droits des peuples autochtones dans le régime forestier québécois : quelle évolution (1960-2014)? » *Recherches sociographiques* 56 (2-3) : 299-323. <https://doi.org/10.7202/1034209ar>

2.2 RÉSULTATS OUTAOUAIS

2.2.1. Contexte régional

Le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2018-23¹ décrit brièvement le contexte régional dans lequel les travaux de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) se déroulent. Selon les données tirées de l'Institut de la statistique du Québec, la population de l'Outaouais comptait 385 000 habitants en 2015. La population est surtout concentrée dans la ville de Gatineau et sa périphérie. Le passage suivant, tiré du PAFIT décrit de manière très succincte le profil économique de la région :

Le secteur des services représente 84,4 % du produit intérieur brut (PIB) de la région², notamment en raison de la proximité de la capitale fédérale. À l'extérieur de la zone urbaine et périurbaine, l'économie dépend davantage des ressources naturelles et du territoire public. (p.21)

2.2.2 Description du territoire

En Outaouais, environ 75% du territoire forestier est de propriété publique. Les travaux de la TRGIRTO portent sur les unités d'aménagement (UA) suivantes: Coulonge (71-51, 71-52), Basse-Lièvre (72-51), Haute-Gatineau (73-51, 73-52), Cabonga (74-51).

Le territoire forestier de l'Outaouais est dominé par la sapinière à bouleau jaune qui compose environ la moitié de sa superficie, suivie par l'érablière à bouleau jaune. Occupant une plus petite superficie (moins de 5%), les domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleaux blancs et de l'érablière à tilleuls sont également présents dans la région (MRNFP, 2004)

Cinq communautés pratiquent des activités ancestrales sur le territoire de l'Outaouais soit les Algonquins du Lac Barrière, la communauté Anicinape de Kitcisakik, le Conseil de la Nation Anishinabeg de Lac Simon, la communauté Anishinabeg de Kitigan Zibi et la communauté de Wolf Lake.

¹ Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2018-2023 applicable aux unités d'aménagement 071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51 de la région de l'Outaouais, MFFP : https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PAFIT-071-51_071-52_072-51_073-51_073-52_074-51.pdf

Finalement, le territoire comprend les cinq MRC suivantes :

- Vallée-de-la-Gatineau (22 municipalités)
- Collines-de-l'Outaouais (7 municipalités)
- Papineau (24 municipalités)
- Pontiac (19 municipalités)
- Ville de Gatineau

2.2.3 La TRGIRTO

La Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Outaouais (CRRNTO) a mis sur pied la TRGIRTO. Les rôles et mandats de la TRGIRTO sont tirés du Guide des TGIRT² élaboré par le MFFP, soit d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement (OLA) durables des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages.

En 2015, le Gouvernement du Québec abolissait les conférences régionales des élus (CRÉ), ce qui signalait la fin de la CRÉ de l'Outaouais et de la CRRNTO, de qui relevait la TRGIRTO. En décembre 2015, les MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau signèrent une entente avec le MFFP afin que leur soit déléguée une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), qui permet notamment d'appuyer le fonctionnement des TGIRT³. Par la même occasion, les délégués de cette entente désignèrent la MRC de Pontiac à titre de responsable de l'administration de la TRGIRTO.

2.2.4 Résultats du sondage et des entrevues

En Outaouais, le sondage a été actif du 29 mai au 5 juillet 2020. Un total de 11 personnes ont participé au sondage. La Figure 2 présente la composition sectorielle des personnes ayant répondu au sondage pour la TRGIRTO. Voici quelques informations qui caractérisent le groupe de répondant(e)s :

² Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire : son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré, 2018, MFFP : <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/amenagement/guide-GIRT.pdf>

³ Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais. Règles de fonctionnement. 2019 : https://trgirto.ca/wp-content/uploads/2019/10/Règles-de-fonctionnement_TRGIRTO_MAJ_20191001.pdf

- Statut : 9 représentant(e)s et 2 remplaçant(e)s;
- 8 personnes sont représentant(e)s ou remplaçant(e)s depuis au moins 5 ans;
- 8 personnes ont assisté à toutes les rencontres au cours de la dernière année;
- 7 habitent en Outaouais depuis au moins 10 ans.

C'est donc dire que les personnes qui ont répondu au sondage ont une certaine expérience avec la TRGIRTO, le territoire de l'Outaouais en général et parfois même, avec d'autres TGIRT.

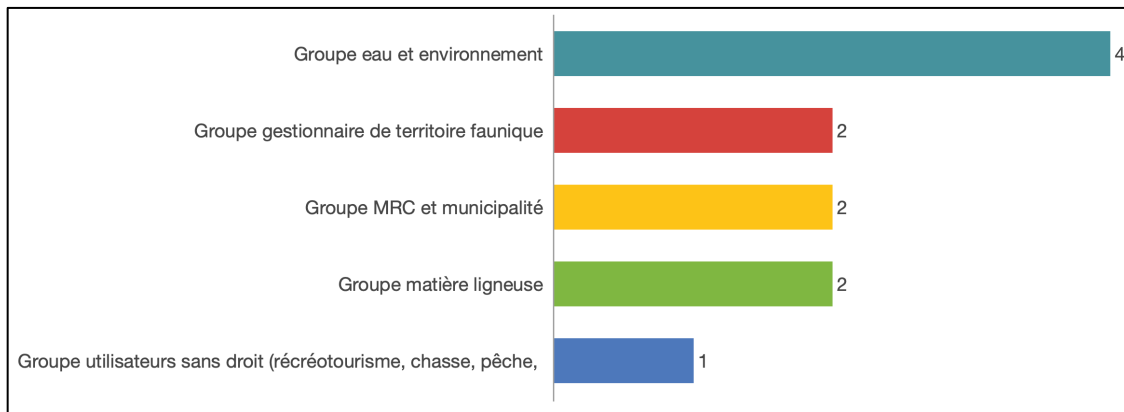


Figure 2. Représentation sectorielle des répondant(e)s du sondage en Outaouais

2.2.4.1 FONCTIONNEMENT DE LA TRGIRTO

Composition de la Table

Les personnes ayant répondu au sondage sont d'avis que les intérêts et les enjeux, de même que les différents groupes sectoriels sont bien représentés à la TRGIRTO. Toutefois, plusieurs ont souligné en commentaires qu'il serait pertinent d'ajouter des trappeurs et des représentants d'organismes de bassins versants. Aussi, l'absence des communautés autochtones, qui ont des sièges mais ne nomment pas de représentant, a été soulignée.

Pouvoir d'influence et prise de décision

Les questions portant sur la prise de décision ont révélé que les intérêts et les enjeux représentés par les membres de la TRGIRTO sont connus de tous et que ces derniers ont l'opportunité de les exprimer. Les répondant(e)s au sondage jugeaient également que le MFFP tient compte des recommandations émises par la TRGIRTO. Toutefois, en dépit du fait que les intérêts et les enjeux de chacun semblent connus par tous, environ 3 personnes estiment ne pas avoir un pouvoir d'influence envers les décisions prises par la TRGIRTO. Ce résultat est cohérent avec la question portant sur l'influence (ou le poids) des acteurs autour de la Table. En effet, plus de la moitié des répondant(e)s, soit 7

personnes étaient en désaccord avec l'idée que les participant(e)s à la Table ont un poids égal (Figure 3).

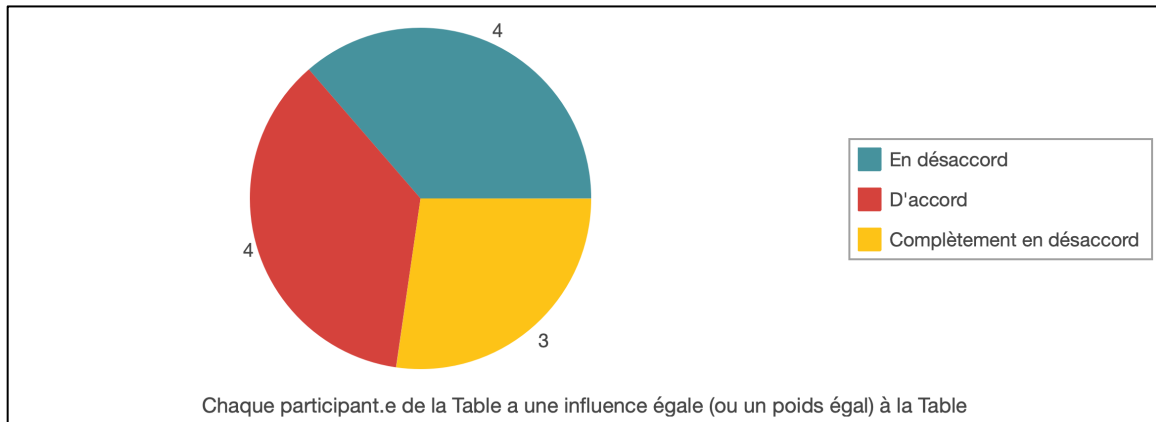


Figure 3. Influence des participant(e)s, Outaouais

Lorsque l'on observe les thématiques abordées dans les questions ouvertes portant sur la satisfaction des intérêts, les aspects problématiques tournent autour des caractéristiques interpersonnelles des acteurs (écoute, ouverture) de même que sur l'influence des acteurs. Soulignons que la question du poids ou de l'influence des acteurs a été notée sous deux aspects :

- Impression d'une plus grande influence de certains acteurs sur d'autres;
- Idée que l'impact des décisions serait plus grand pour certains acteurs que pour d'autres (impression que certains ont plus à « perdre »).

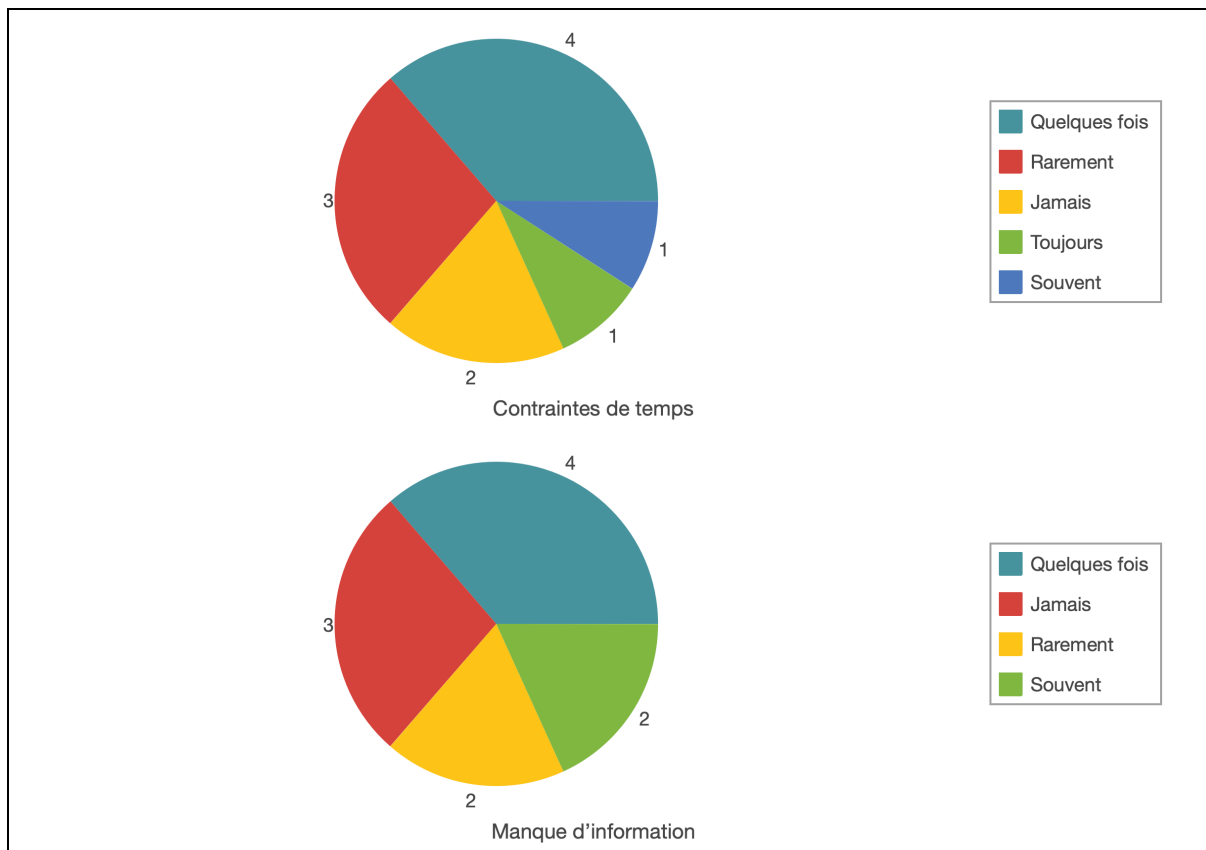
Au-delà de la question du poids et de l'influence des acteurs, les répondant(e)s ont souligné que principal défi lié à la satisfaction des intérêts consiste à trouver un équilibre entre d'un côté la conservation, la protection de la biodiversité et de la faune, et de l'autre côté, l'exploitation de la ressource ligneuse. À cet effet, les objectifs d'aménagement forestier et de conservation de la faune que le MFFP doivent remplir ont été perçus comme étant parfois conflictuels.

Concernant le processus de prise de décision, plusieurs répondant(e)s ont mentionné s'être sentis obligés de prendre des décisions sous diverses contraintes. En effet, 6 personnes ont mentionné avoir donné leur accord (quelques fois, souvent ou toujours) sous une contrainte de temps, en manquant d'information, sous pression provenant de l'extérieur de la Table ou encore, en raison de la complexité de l'enjeu (Figure 4). Un participant a ajouté en commentaires qu'il avait parfois l'impression que les décisions

étaient prises trop vite sans avoir le temps nécessaire pour analyser la situation. Cette citation d'un répondant résume bien certains des résultats portant sur les contraintes lors de la prise de décision :

« Le manque de connaissance et d'expérience dans le cadre d'un enjeu spécifique peut nous entraîner dans une mauvaise direction sans avoir une mauvaise intention. La présentation de chiffres et de statistiques plus complexes et qui mériteraient une attention particulière pour en connaître leurs impacts me laisse souvent perplexe et une décision est souvent prise sans totalement comprendre la situation. Parfois, il faut s'en remettre aux recommandations des experts » (O5)

Plusieurs réponses aux questions ouvertes portant sur la prise de décision vont dans le même sens que cette citation, mentionnant que « l'expérience et la connaissance afin de traiter d'une question font défaut » (O5), ou encore que « la compréhension des enjeux fait défaut » (O18).



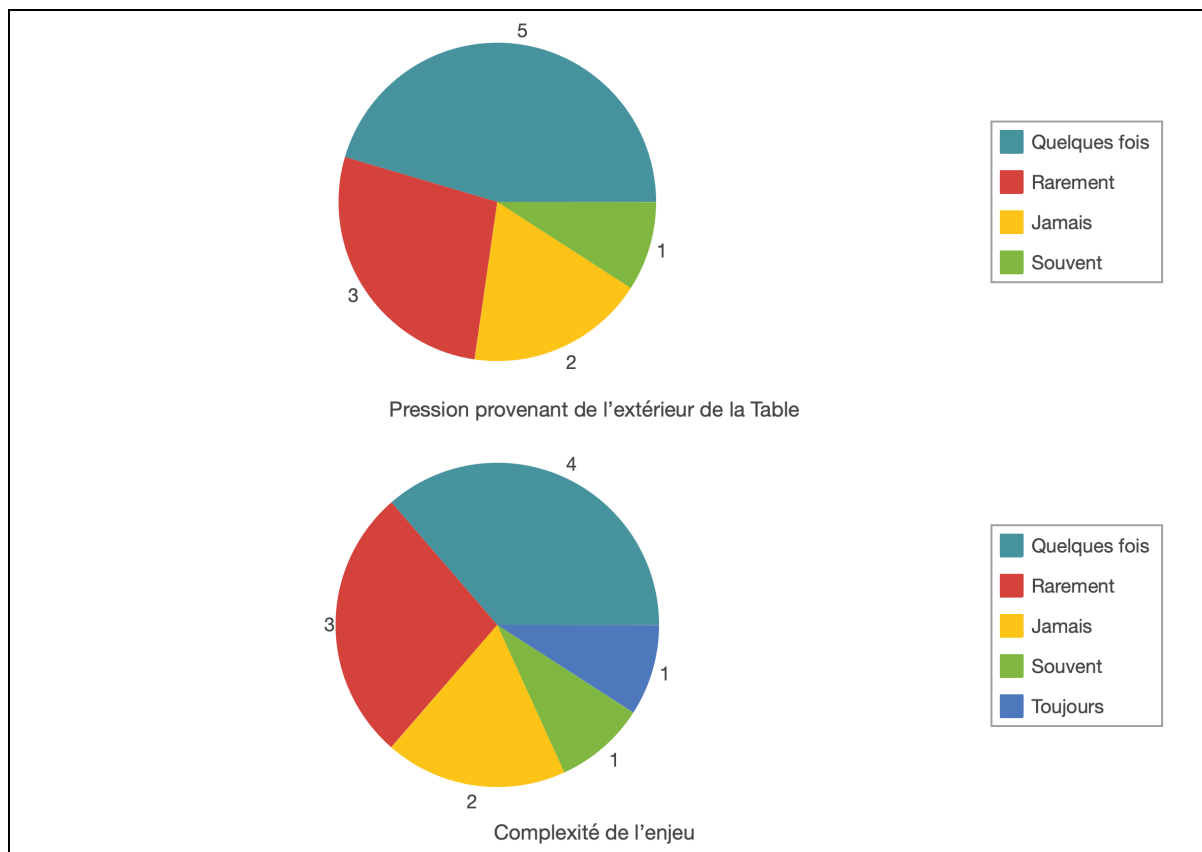


Figure 4. Contraintes à la prise de décision, Outaouais

Recherche du consensus et prise de décision

De manière générale, le processus de prise de décision semble satisfaire les répondant(e)s. Toutefois, si ces derniers semblent satisfaits de la qualité des discussions et de la qualité de l'information soumise à la Table pour discussion, le niveau de confiance semble poser un problème. Effectivement, environ la moitié des répondant(e)s, soit 5 personnes, ont mentionné être insatisfaits du niveau de confiance entre les membres de la Table (Figure 5). Il est à noter que cette insatisfaction ne provient pas que d'un seul groupe sectoriel, mais bien de trois. Aussi, si certains répondant(e)s ont évoqué dans les questions ouvertes que le niveau de confiance augmente au fil du temps, d'autres étaient d'avis qu'il avait plutôt diminué. Or, la confiance est primordiale pour l'atteinte du consensus et de la compréhension des intérêts et enjeux de chacun à la Table.

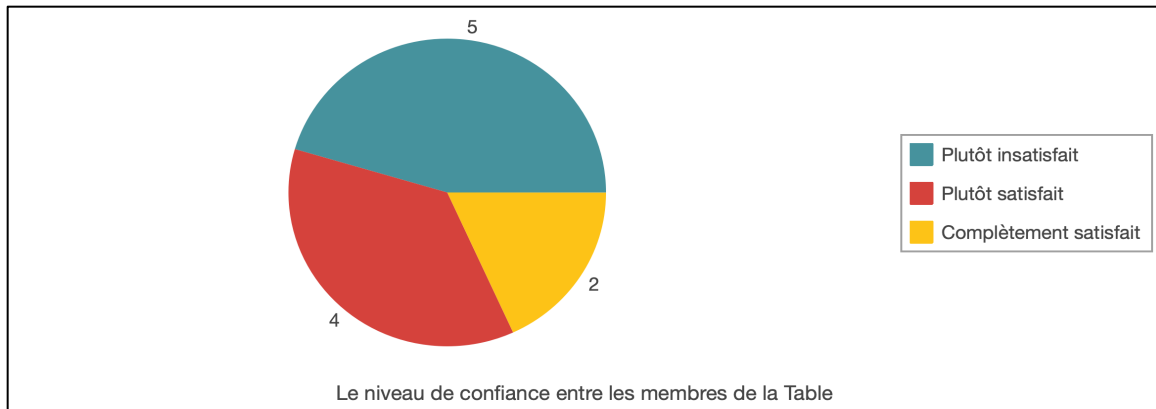


Figure 5. Niveau de confiance TRGIRTO

En général, les répondant(e)s ont souligné que la majorité des membres de la Table font des efforts pour atteindre le consensus. Les thématiques évoquées pour qualifier les insatisfactions tournent autour de cette dualité entre conservation et exploitation. Si certains ont l'impression de devoir « se plier aux décisions » (O15) d'un groupe en particulier, d'autres ont l'impression que certains « n'ont rien à perdre » (O7) et par le fait-même, « bloquent » l'atteinte du consensus. C'est probablement pour ces raisons que certains mentionnent que le consensus est difficile.

Par ailleurs, le transport du bois et le calendrier des opérations ont été mentionnés par plusieurs personnes comme étant des sujets qui créent des discussions plus animées.

Plans de travail

Les plans de travail constituent un outil de planification des travaux de la Table qui semble apprécié par les répondant(e)s. En commentaires, ces derniers ont d'ailleurs soulevé qu'il est primordial que les enjeux soient bien identifiés afin de donner un encadrement aux travaux de la Table. Il a été suggéré en commentaires de mettre le sujet du plan travail à l'ordre du jour de chaque rencontre afin d'effectuer un suivi plus serré et d'assurer le respect des échéanciers. Enfin, les commentaires ont également fait mention de l'idée que les plans de travail ne devraient porter que sur des enjeux régionaux. Pour certains, le plan de travail est un outil pour mieux faire connaître les enjeux des différents groupes à la Table, d'où leur importance d'un point de vue régional.

Soulignons cependant que les questions entourant les plans de travail ont suscité plusieurs réponses de type « je ne sais pas ». En commentaire, certains ont mentionné ne pas connaître cet outil. Ainsi, malgré le fait que cet outil semble apprécié, il semble qu'il ne soit pas bien connu de tous.

Comités de travail

Les comités de travail sont perçus comme des outils permettant d'améliorer l'efficacité des travaux de la Table et permettant de faire avancer certains dossiers plus rapidement. Les répondant(e)s sont d'avis que les tâches à accomplir pour chaque personne faisant partie d'un comité de travail sont claires et les personnes qui en font partie possèdent l'expertise nécessaire pour y participer. Ainsi, il semble que les comités de travail sont perçus par les répondant(e)s comme étant essentiels aux travaux de la Table. En somme, les commentaires révèlent que les comités de travail répondent à un besoin en terme d'efficacité des travaux de la Table. Les commentaires relèvent cependant que certaines conditions doivent être respectées pour que ces comités fonctionnent efficacement dont la maîtrise du sujet par les participant(e)s, le respect des échéanciers, le partage de l'état d'avancement des travaux à la Table et au besoin, de faire appel à une expertise externe.

Règles de fonctionnement

Concernant le fonctionnement général de la Table, la communication entre les membres de la Table et la motivation à assister aux rencontres étaient jugées positives par les personnes ayant répondu au sondage. L'aspect qui semble créer davantage d'insatisfaction porte sur la préparation adéquate des participant(e)s avant les rencontres (Figure 6). Ceci pourrait expliquer qu'environ le quart des répondant(e) ont indiqué être « plutôt insatisfait » face à l'ensemble du processus auquel ils/elles participent. En effet, les commentaires ont révélé des contraintes de temps importantes et le fait que beaucoup de préparation est nécessaire pour que la Table fonctionne efficacement. Les résultats des entrevues ont également permis de clarifier que ces contraintes en temps sont particulièrement importantes pour les membres bénévoles dont les activités à la Table ne font pas parties de leurs tâches rémunérées. Pour ces personnes, la lecture de documents dont le vocabulaire et le contenu nécessitent d'acquérir des connaissances additionnelles impose une certaine pression et renforce le sentiment d'un rapport de force inégal autour de la Table. L'ajout de nouveaux acteurs, bien que bienvenu, a également été soulignée comme un facteur pouvant réduire l'efficacité de la Table. Quelques mesures/pratiques ont été suggérées afin de contrer certaines problématiques associées au fonctionnement général de la Table, dont :

- Discuter d'enjeux concrets;
- Continuer à envoyer l'information nécessaire pour être bien préparé aux rencontres;
- Réduire la longueur des réunions;
- Orienter les discussions sur le sujet à traiter.

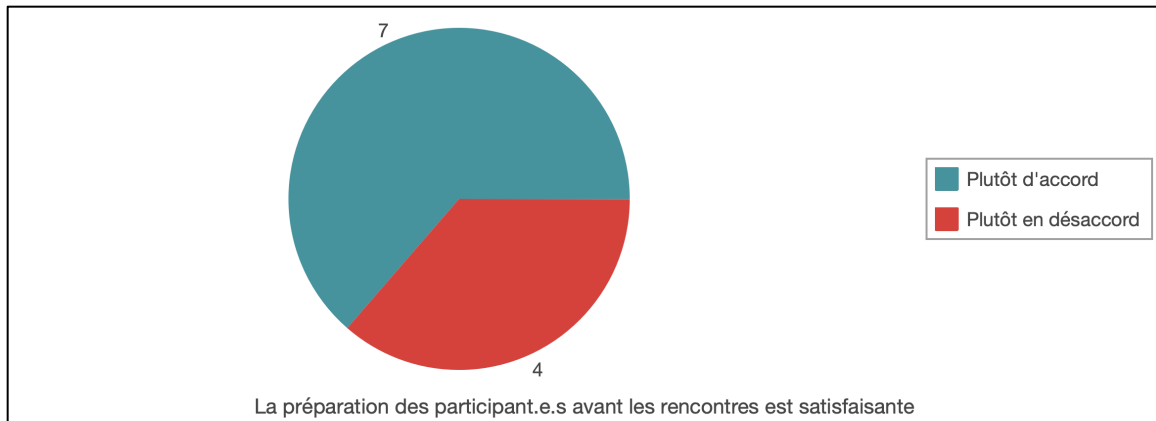


Figure 6. Insatisfaction liée au fonctionnement général, Outaouais

Ces résultats suscitent une réflexion quant au rôle joué par les individus au sein de la Table. Les habiletés interpersonnelles telles que l’ouverture envers les idées des autres, la préparation efficace avant les rencontres, le respect et l’écoute sont des compétences nécessaires à acquérir par les membres de la Table pour contribuer à son bon fonctionnement.

2.2.4.2 RÔLES ET MANDATS

TRGIRTO

Les répondant(e)s sont d’avis que la Table remplit bien son mandat, que ce dernier est clair et que la Table est un acteur essentiel à la gestion de la forêt dans la région. Cependant, 4 répondant(e)s ont indiqué être en désaccord ou complètement en désaccord avec le fait que la Table influence l’élaboration des PAFIO et PAFIT. Dans les questions ouvertes, il a été mentionné qu’étant donné qu’il n’y a pas de comité ciblé comme dans d’autres régions, la TRGIRTO a peu de levier pour influencer le PAFIO (O18). Les entrevues ont par ailleurs recueilli plusieurs frustrations face à ce « manque » d’influence au niveau opérationnel. On souligne expressément un désir de doter la TGIRT d’un mécanisme similaire aux comités ciblés comme il se fait dans les Laurentides et Lanaudière, pour permettre aux membres d’intervenir au niveau opérationnel. Par ailleurs, 4 répondant(e)s ont indiqué être en désaccord ou complètement en désaccord avec le fait que la Table puisse être en mesure de développer des démarches et des façons de faire qui prennent des teintes régionales (Figure 7). En commentaire, une personne (O7) a souligné que la gestion de la forêt est de nature provinciale et que « les régions n’ont pas leurs destins entre leurs mains ». Comme plusieurs l’ont souligné en entrevue, le contexte forestier dans les Laurentides est différent de celui sur la Côte Nord ou en Abitibi. La forêt est différente selon les régions, de même que les usages.

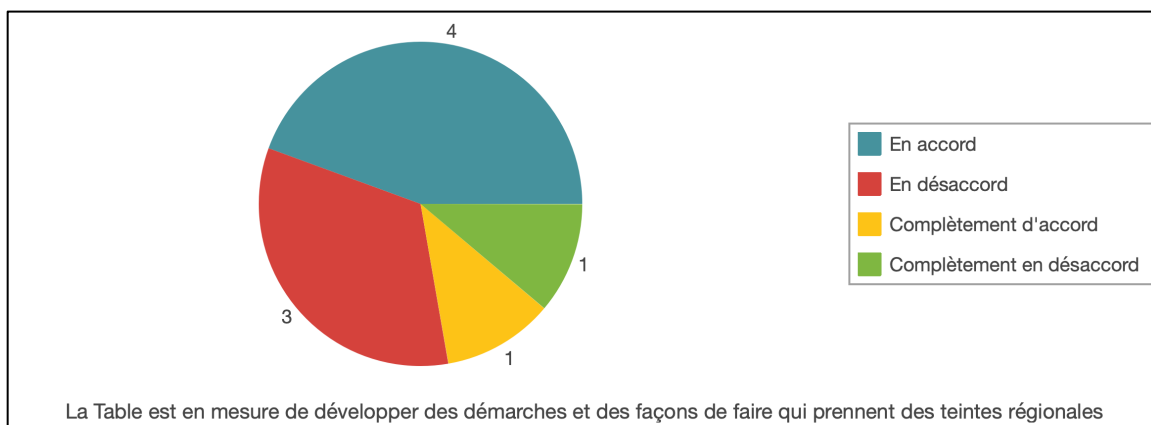


Figure 7. Perspectives régionales, Outaouais

MFFP

L'ensemble des répondant(e)s est généralement d'avis que le MFFP remplit son mandat, tel que décrit dans le Guide des TGIRT. Qui plus est, les personnes ayant participé au sondage ont indiqué que le mandat du MFFP est clair, qu'il transmet les informations pertinentes pour que la Table soit en mesure d'effectuer ses travaux, qu'il fournit des ressources pour que les membres de la Table puissent mieux comprendre l'aménagement forestier et enfin, qu'il effectue un suivi par rapport aux recommandations émises par la Table.

Les défis reliés au rôle joué par le MFFP ont plutôt été révélés dans les commentaires. En effet, les principales problématiques soulevées tournent autour de la question de la juste balance entre le respect des lois et règlements et la flexibilité pour faire face à des réalités régionales qui peuvent nécessiter une certaine adaptation. Dans la même veine, quelques répondant(e)s ont manifesté le désir de voir les TGIRT « s'adapter aux réalités régionales » (O16) et « donner plus de latitude » (O7) aux TGIRT pour discuter de certains enjeux régionaux.

Coordination de la TRGIRO

De manière générale, les répondant(e)s sont satisfaits des travaux de coordination de la TRGIRO. C'est très positif. Il n'y a d'ailleurs aucune insatisfaction qui a été relevée sur le plan du respect des règles de fonctionnement de la Table.

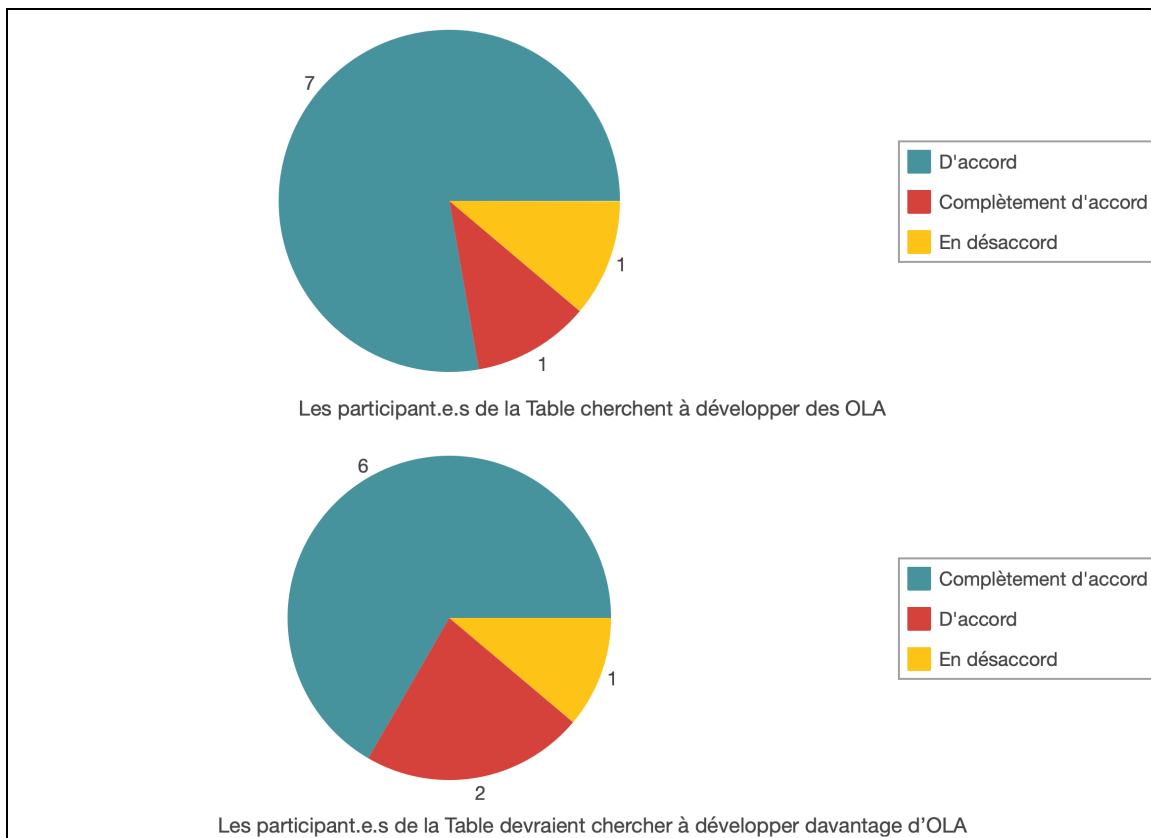
Président de la TRGIRO

Aucun problème n'a été soulevé pour l'ensemble des questions portant sur le rôle du président. Presque 100% des personnes ayant répondu au sondage étaient en accord ou

complètement en accord avec les affirmations portant sur l'efficacité, la neutralité, l'indépendance et le respect des tâches du président.

2.2.4.3 DÉMARCHE PAR ENJEUX ET SOLUTIONS

Les questions incluses dans cette sous-section visaient à aborder l'inclusion des enjeux régionaux à la Table. Les questions portant sur les objectifs locaux d'aménagement (OLA) ont révélé que les répondant(e)s étaient d'avis que les participant(e)s de la Table cherchent à développer des OLA et devraient même en développer davantage. Les répondant(e) étaient également d'avis que la Table a le soutien et les ressources nécessaires afin de développer des OLA. Toutefois, 3 répondant(e)s ont mentionné être en désaccord avec l'idée que les OLA permettent d'amener des spécificités régionales au cœur de la gestion des forêts. La Figure 8 illustre les résultats du sondage portant sur les OLA. En commentaires, certains ont spécifié que malgré leur pertinence, il y avait de nombreux freins au développement de OLA dont la charge de travail et les coûts nécessaires à leur élaboration, leur mise en œuvre de même que la complexité du régime forestier.



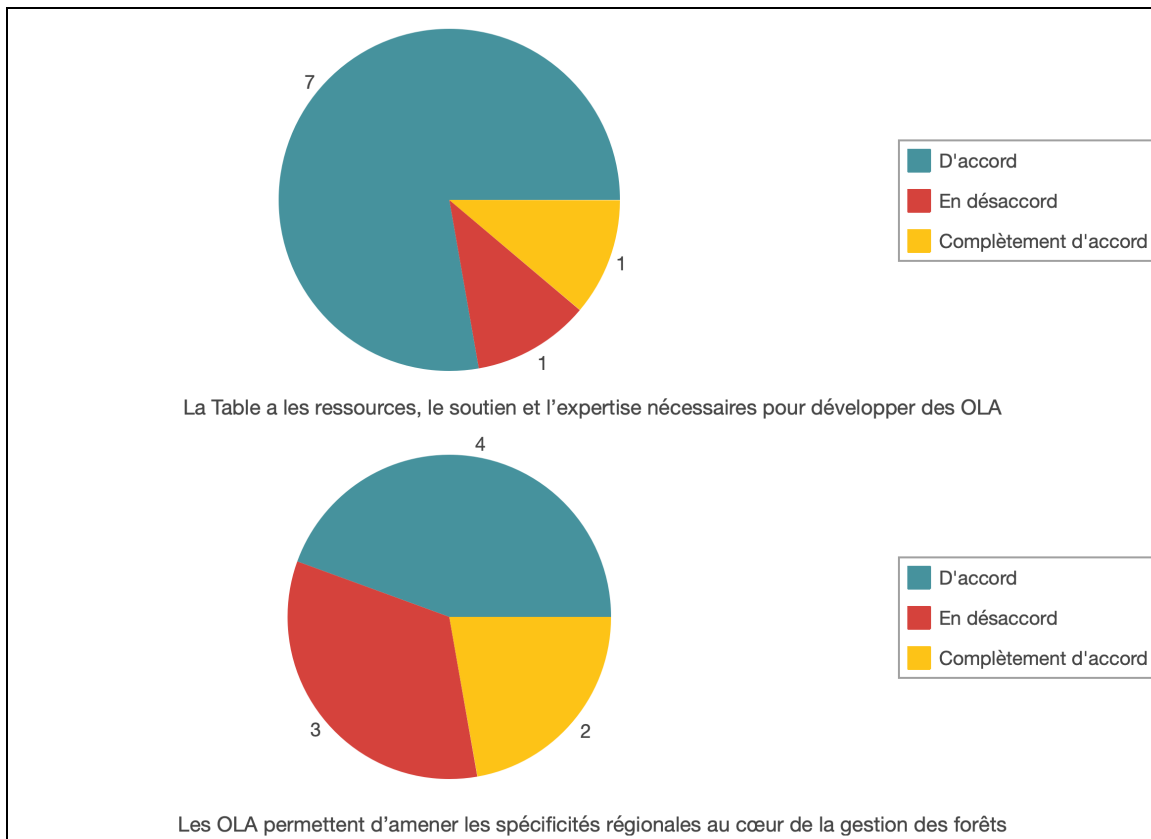


Figure 8. Objectifs locaux d'aménagement, Outaouais

Dans un autre ordre d'idées, il y avait une série de questions portant sur les mesures d'harmonisation des usages (MHU) et les mesures d'harmonisation opérationnelles (MHO). Les répondant(e)s ont généralement indiqué qu'ils étaient d'avis qu'il était essentiel que la Table se dote de mesures qui s'appliquent à l'ensemble du territoire (mesures génériques) afin de diminuer les efforts d'harmonisation à long terme (Figure 9). Les personnes ayant répondu au sondage estiment toutefois que la TRGIRTO a assez de mesures génériques et ne devrait pas en développer davantage. Ce qui ressort des questions portant sur les mesures d'harmonisation est qu'il y a quand même quelques répondant(e)s qui distinguent difficilement la différence entre des MHU et des MHO (Figure 10). Dans la même veine, les commentaires ont également révélé que certaines personnes ne trouvaient pas les processus menant à l'établissement des MHO très clairs. Pour certains, le développement ou l'établissement d'un fonctionnement général est désiré.

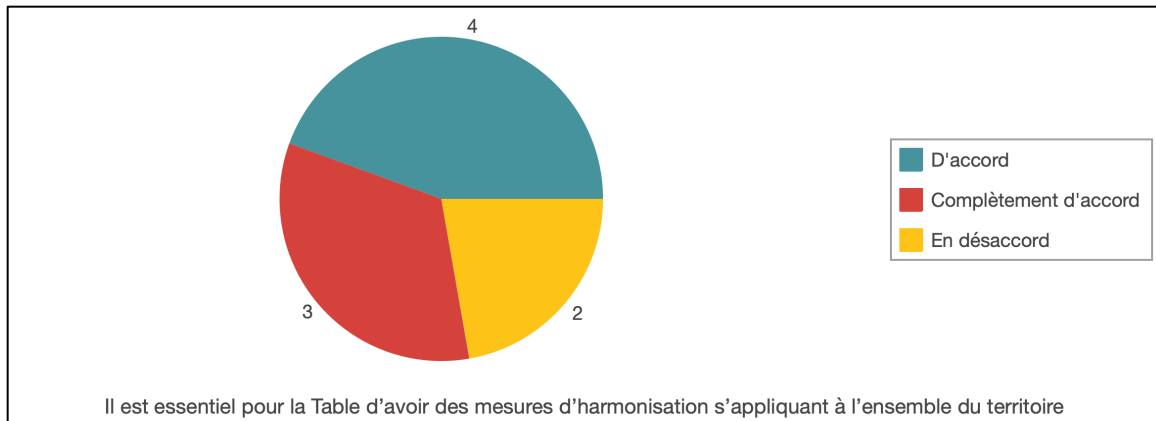


Figure 9. Mesures d'harmonisation génériques, Outaouais

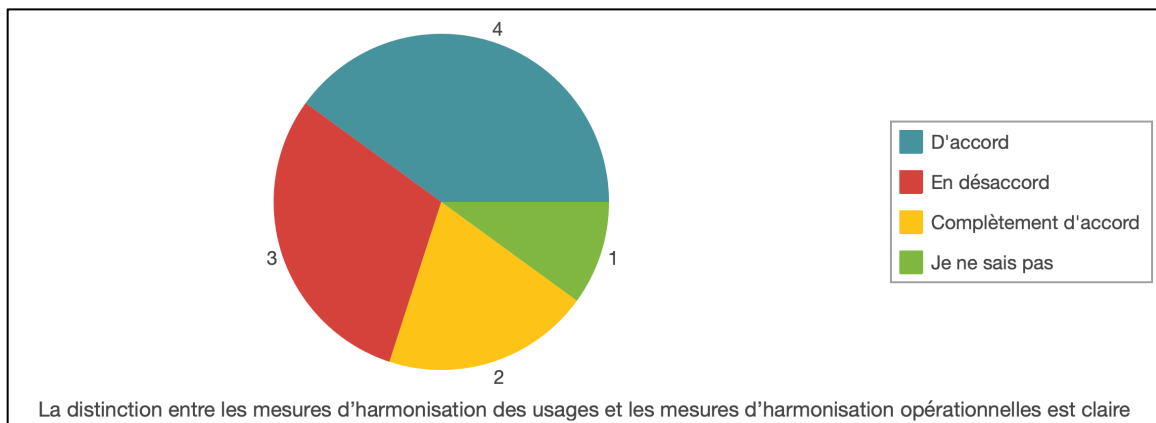


Figure 10. Distinction MHU/MHO, Outaouais

En commentaires, certains acteurs ont mentionné l'idée que la cohabitation des usages serait améliorée si c'était le Ministère qui chapeautait l'harmonisation. Qui plus est, tout comme les questions entourant la prise de décision, la question des intérêts a été soulevée dans les questions ouvertes de la section sur la démarche par enjeux et solutions. En effet, la question de la dualité entre l'industrie forestière et d'autres acteurs est ressortie. D'un côté, certains commentaires mentionnaient que les MHU devraient être liées à la « capacité de l'industrie à être rentable » (O7) tandis que de l'autre, d'autres faisaient état de décisions prises « à l'avantage de l'industrie forestière » (O16) et que certains sujets (non liés à l'exploitation ligneuse) ne peuvent être traités car « le cadre ne le permet pas » (O5).

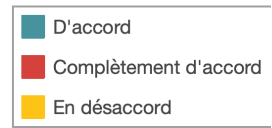
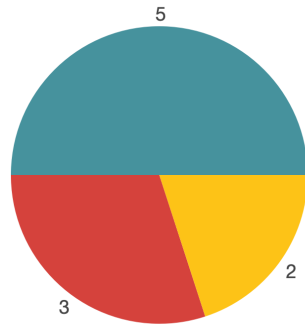
Les défis à l'atteinte du consensus ont encore une fois été soulignés en lien avec l'établissement des MHU. Ces défis semblent provenir de caractéristiques individuelles des acteurs impliqués, dont la facilité/habilité pour les acteurs impliqués à faire des compromis, de même que de cette impression d'une influence/poids inégal entre ces

mêmes acteurs. Au-delà des défis liés à l'atteinte du consensus, certains commentaires portaient également sur la pertinence des mesures d'harmonisation s'appliquant à l'ensemble du territoire (mesures génériques) et des OLA. Ainsi, il se dégage des réponses aux questions ouvertes un certain désir/intérêt pour la recherche de consensus ou de mesures ralliant les intérêts d'un plus grand nombre possible d'acteurs. Cela se traduit par l'idée qu'il est pertinent de développer des mesures « qui pourront être appliquées de manière large, sans cas par cas » (O18) ou encore, que « les OLA augmentent l'efficacité des travaux de la Table » (O17). Toutefois, on souligne que les mesures génériques, de même que les OLA ne garantissent pas nécessairement le consensus. Dans certains cas, il y a même l'idée qu'une « harmonisation fine est importante ». Trouver un juste milieu consensuel entre efficacité et flexibilité semble donc un défi de taille à relever.

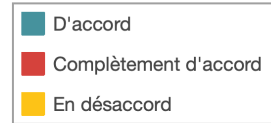
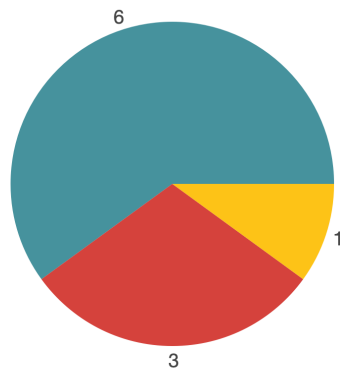
APPRENTISSAGES

Les questions à choix de réponse portant sur l'apprentissage, la motivation et les acquis ont révélé que les répondant(e)s estimaient avoir une meilleure connaissance de la gestion des forêts et des lois et règlements propres à celle-ci. Les personnes ayant répondu au sondage ont également une meilleure compréhension de la nécessité d'intégrer des points de vue différents dans l'aménagement forestier. Les résultats portant sur l'apprentissage sont présentés à la Figure 11. D'ailleurs certains commentaires des questions ouvertes clarifient ces apprentissages et font mention d'apprentissages au niveau de la « planification du Ministère » (O17), des « aspects liés à de nouvelles réglementations » (O18), des « enjeux liés à la protection de la biodiversité » (O17), sur la faune (O7) ou encore, une « meilleure connaissance des obligations des fonctionnaires qui font leur possible malgré les ressources limitées » (O5).

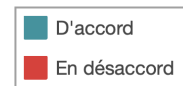
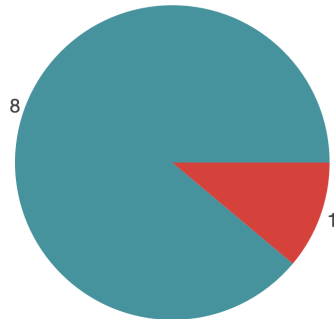
Si les répondant(e)s estiment avoir une compréhension accrue envers les personnes qui ne partagent pas leur point de vue, 3 personnes estiment toutefois que les autres participant(e)s de la Table n'ont pas nécessairement appris à intégrer plusieurs perspectives dans leur prise de décision. D'ailleurs les clivages ressortent dans les commentaires des questions ouvertes et traduisent un certain cynisme envers le processus de concertation en général.



Ma participation à la Table m'a permis d'apprendre à connaître les réglementations, stratégies et politiques provinciales qui régissent la gestion des forêts



Ma participation à la Table m'a permis d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques



J'ai davantage de compréhension envers les gens qui ne partagent pas mon point de vue depuis que je participe à la Table

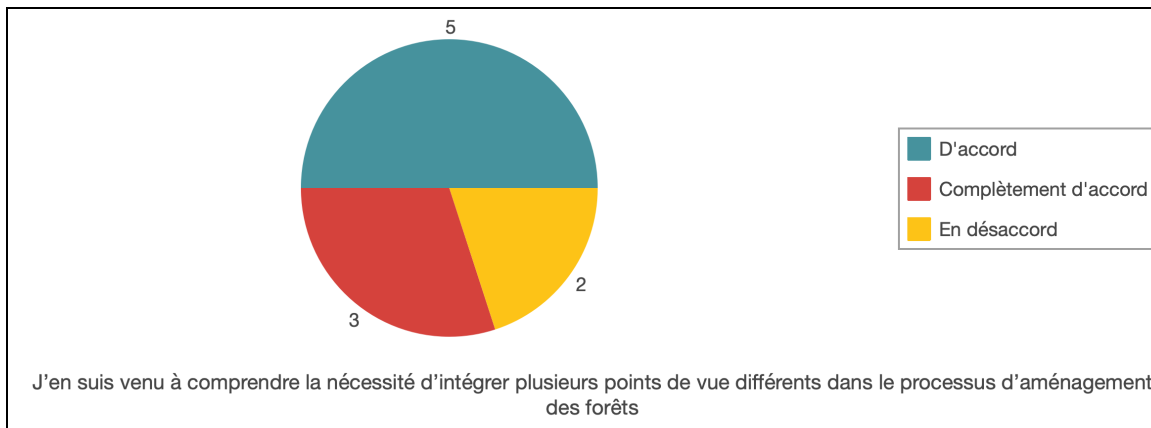


Figure 11. Apprentissages des membres de la TRGIRTO

2.2.3 Constats Outaouais

Certains constats se dégagent de l'analyse des résultats de la consultation en Outaouais. Ces constats touchent les quatre dimensions suivantes :

- Prise de décision / recherche de consensus
- Spécificités régionales
- Régime forestier
- Fonctionnement général (préparation, communication)

Plusieurs problèmes ont été décelés au niveau de la **prise de décision et de la recherche de consensus**. Le manque de confiance entre les individus constitue un frein majeur à la prise de décision qui pourrait définitivement être amélioré. Au-delà de la relation de confiance, le clivage conservation / exploitation ainsi que l'impression d'une influence inégale entre les acteurs de la TRGIRTO sont deux aspects qui créent un blocage au niveau de la prise de décision et de l'atteinte du consensus. Les entrevues ont permis de préciser que l'enjeu de la confiance n'était pas spécifique aux membres de la Table mais bien étendu à l'ensemble des acteurs évoluant autour de la TRGIRTO dont le MFFP. Des enjeux de transparence et de communication ont été évoqués, ce qui peut parfois entraîner une méfiance envers le processus de concertation et entacher le climat général. Enfin, les contraintes (temps, compréhension des enjeux, connaissances, etc) liées à la prise de décision sont des éléments qui méritent une attention accrue car elles ne permettent pas des décisions éclairées de la part de celles et ceux qui les subissent.

Concernant les **spécificités régionales**, il se dégage une impression que le régime actuel ne permet pas à l'Outaouais de s'épanouir pleinement. Les membres de la Table sont

conscients que les enjeux sont définis et intégrés dans le PAFIT. Or, ils n'ont pas l'impression que ces enjeux influencent d'une quelconque manière la planification opérationnelle. Les personnes qui ont répondu au sondage ont indiqué ne pas avoir assez de suivi de ces enjeux et orientations. En fait, la question des enjeux régionaux est directement liée au régime forestier. En effet, le **régime forestier** ou plus particulièrement la rigidité de celui-ci a été évoqué comme étant un frein à la définition d'enjeux régionaux pour les membres de la TRGIRTO. En effet, il se dégage une impression que les décisions et grandes orientations qui concernent la région sont prises à Québec et que les acteurs de la Table ont peu de latitude pour adapter le cadre en place avec les réalités de la région.

Certains problèmes associés au **fonctionnement** de la TRGIRTO et plus particulièrement, à la préparation aux rencontres et aux communications ont été identifiés. La question de l'acquisition des connaissances nécessaires afin de prendre des décisions, de même que le temps nécessaire afin de se préparer aux rencontres sont des aspects qui méritent qu'on s'y attarde. En effet, l'accès à l'information et la connaissance sont des avenues à aborder afin de réduire cette impression de rapports de force inégaux devant le processus de prise de décision de la TRGIRTO.

2.3 RÉSULTATS LAURENTIDES

2.3.1 Contexte régional

Les utilisateurs du territoire forestier des Laurentides étaient engagés dans des mécanismes de concertation liés à l'aménagement forestier bien avant l'adoption de la LADTF et la mise en place des TGIRT. Effectivement, il y a eu des initiatives de concertation qui ont marqué le territoire et qui teignent encore la démarche de participation publique des deux TGIRT des Laurentides, soit les tables Nord et Sud. La Forêt modèle du projet Le Bourdon (Le Bourdon) en constitue d'ailleurs un exemple (voir encadré). Avant l'adoption de la LADTF, les industriels forestiers devaient prendre en charge la planification et mener les consultations publiques. Le Bourdon développait des outils de concertation et effectuait des travaux d'analyse afin de faciliter les échanges avec les utilisateurs du territoire forestier.

Fondé en 2007, le Projet Le Bourdon constituait l'un des onze sites du Programme des collectivités forestières de Ressources naturelles Canada. Les activités réalisées par ce projet favorisaient le développement d'activités économiques basées sur les richesses du milieu naturel, qui respectaient les principes d'aménagement durable des forêts, à créer des partenariats avec les différents utilisateurs de la forêt, à développer des projets communs, et à développer des outils pour appuyer les travaux des partenaires.

Par conséquent, dans la décennie qui a marqué la mise en place des TGIRT, les concertations qui avaient lieu sur le territoire forestier des Laurentides visaient avant tout à faire des accommodements sur le plan opérationnel. Les acteurs n'étaient pas impliqués dans les aspects qui touchaient la planification et l'aménagement forestier. Il y avait donc des ententes d'harmonisation qui ont été conclues avant la mise en place de la CRRNTL et des TGIRT. Toutefois, ces ententes portaient sur des enjeux bien spécifiques et touchaient quelques acteurs, dont les pourvoyeurs par exemple.

2.3.2 Description du territoire

Le territoire des Laurentides comprend trois UA, soit la 064-71⁴, la 64-52 et la 61-51⁵.

⁴ Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2013 applicable à l'unité d'aménagement 064-71 de la région des Laurentides. https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PAFIT_UA064-71-Laurentides.pdf

⁵ Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 applicable aux unités d'aménagement 061-52 et 064-52 de la région des Laurentides. https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PAFIT_UA06151_06452-Laurentides.pdf

Tableau 1. MRC comprises sur le territoire de chaque UA

Unité d'aménagement (UA)	MRC
UA 064-71	<ul style="list-style-type: none">• Antoine-Labelle (95%)• Matawinie (5%)
UA 061-51	<ul style="list-style-type: none">• Laurentides (79%)• Argenteuil (13%)• Pays-d'en-Haut (8%)
UA 064-52	<ul style="list-style-type: none">• Antoine-Labelle (100%)

Le Tableau 1 décrit les MRC qui se retrouvent dans chaque UA. Les UA 061-51 et 064-52 se retrouvent principalement dans le domaine bioclimatique de l'Érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul. L'érable à sucre et le bouleau jaune figurent parmi les essences les plus abondantes sur ces UA. Pour l'UA-64-71, on distingue trois domaines bioclimatiques soit l'érablière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau blanc. On retrouve ainsi un mélange d'essences feuillues (érables à sucre, bouleaux jaunes, peupliers faux-trembles, bouleaux blancs) et de résineux (sapins baumier, épinettes blanches, thuyas, épinettes noires, mélèzes, pin gris).

L'utilisation du territoire des Laurentides est diversifiée et génère une variété d'enjeux : développement social, qualité de l'eau, aménagement écosystémique, activité forestière, faune, conservation, développement économique, villégiature, récréotourisme et territoires ancestraux. Par ailleurs, plusieurs Nations autochtones dont les Algonquins de Lac-Barrière, les Atikamekw de Manawan et les Algonquins de Kitigan Zibi pratiquent des activités ancestrales sur le territoire des Laurentides.

Selon les deux PAFIT 2018-2023 pour les Laurentides qui ont cité les données de l'Institut de la statistique du Québec, la région comptait 592 700 habitants en 2015. D'un point de vue économique, les industries productrices de biens comptaient pour environ 29% du PIB en 2014. La fabrication de produits en bois compte pour 0,8% du PIB alors que la fabrication de meubles et de produits connexes comptait pour 0,4% du PIB.

2.3.3 Les TGIRTL Nord et Sud

Le Service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC Antoine-Labelle s'occupe de l'administration des deux Tables GIRT des Laurentides soit celle du Nord (UA 064-71) et du Sud (UA 064-52 et UA 061-51). Dans la région des Laurentides, les MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont conclu une entente avec le MFFP concernant la coordination des travaux des TGIRT. Elles ont

convenu de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable auprès des autorités du MFFP.

Les comités ciblés : une particularité régionale

Les comités ciblés (CC) ne sont pas prévus dans la LADF et constituent une particularité de la démarche de consultation publique dans les Laurentides. Ces comités se tiennent avec les acteurs et personnes impliqués dans chacun des chantiers planifiés. Les CC sont des rencontres permettant aux acteurs directement concernés par un chantier de présenter leurs préoccupations et de discuter d'enjeux particuliers avec les BGA qui vont mener les opérations forestières sur le chantier. Les discussions tenues lors des CC guident les recommandations de la TGIRT émises au MFFP. Ces dernières peuvent mener à des harmonisations des usages et opérationnelles.

Par conséquent, les citoyens, citoyennes, les Associations de lacs, les villégiateurs, les regroupements de VHR et tout autre regroupement directement impliqué dans les chantiers planifiés dans les Laurentides sont invités à étudier le chantier afin de s'assurer que les opérations respectent leur utilisation du territoire forestier.

D'un point de vue logistique, les CC se font après les consultations publiques. Par conséquent, il y a déjà des préoccupations qui ont été émises et certains enjeux identifiés. La CC permet donc aux personnes qui ne se seraient pas manifestées de pouvoir le faire.

La mise en place des CC est potentiellement liée à l'historique de concertation dans les Laurentides. En effet, il y a eu des initiatives de concertation bien avant l'institutionnalisation des mécanismes de concertation dans la région. Ces initiatives portaient sur les opérations forestières, donc sur les chantiers. Ainsi, lorsque les CRRNT et les TGIRT ont été mises en place, les CC ont en quelque sorte été conçus afin de perpétuer les pratiques de concertation existantes.

2.3.4 Résultats du sondage et des entrevues

Dans les Laurentides, le sondage a été actif du 28 mai au 5 juillet 2020. Un total de 11 personnes ont participé au sondage. Puisque plusieurs membres siègent aux Tables Nord et Sud et que peu de répondant(e)s ont participé au sondage pour la TGIRT Sud, les résultats des deux Tables ont été intégrés. La Figure 12 présente la composition sectorielle des personnes ayant répondu au sondage. Voici quelques informations qui caractérisent le groupe de répondant(e)s :

- Statut : 8 représentant(e)s et 3 remplaçant(e)s;
- 10 personnes sont représentant(e)s ou remplaçant(e)s depuis au moins 5 ans;
- 7 personnes ont indiqué être représentant(e) ou remplaçant auprès d'une autre Table;
- 7 personnes ont assisté à toutes les rencontres au cours de la dernière année;
- 8 habitent dans les Laurentides depuis au moins 10 ans.

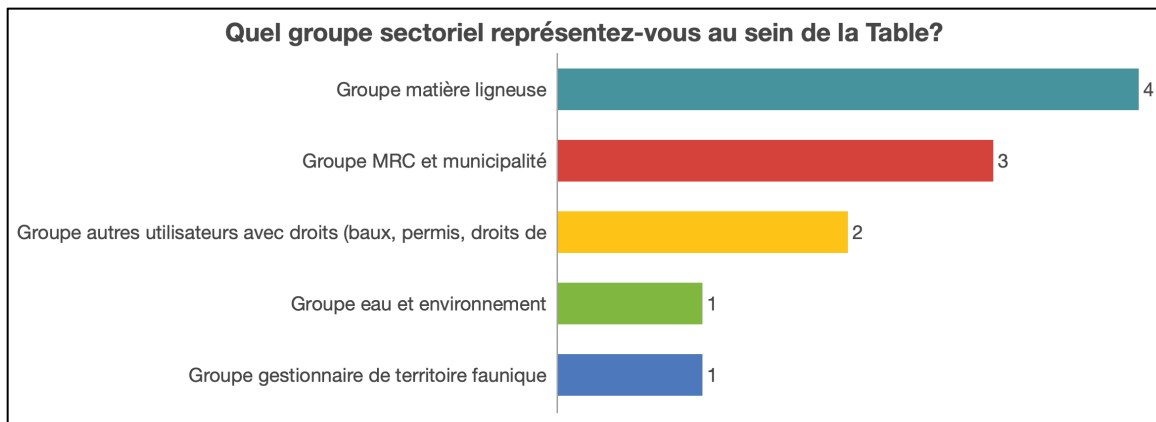


Figure 12. Représentation sectorielle des répondant(e)s dans les Laurentides

Les membres qui participent aux rencontres des TGIRT dans les Laurentides le font pour la plupart depuis plusieurs années et ont développé une certaine expérience/expertise du territoire, que ce soit en y résidant, en y faisant d'autres activités.

2.3.4.1 FONCTIONNEMENT DES TGIRTL NORD ET SUD

Composition de la Table

Les personnes ayant répondu au sondage sont d'avis que les intérêts et les enjeux, de même que les différents groupes sectoriels sont bien représentés à la Table. Toutefois, certains ont souligné en commentaires qu'il y a une surreprésentation de l'industrie forestière (LN15) et qu'il y a un manque à gagner au niveau de la représentation de la faune (LN11). Certains suggèrent ainsi l'ajout d'acteurs tels un représentant(e) du MFFP secteur faune (LN10) ou encore, l'Association de protection de l'environnement des Hautes Laurentides (LN15). Non lié à la Faune, il y a également eu la suggestion d'ajouter Rexforêt (LN8) comme acteur en lien avec les chantiers au Bureau de mise en marché du bois (BMMB). Les commentaires ont également dégagé que les répondant(e)s trouvent le nombre de participant(e)s autour de la Table adéquat.

Pouvoir d'influence

Les questions portant sur la prise de décision ont révélé que les intérêts et les enjeux représentés par les membres de la Table sont connus de tous et que ces derniers ont l'opportunité de les exprimer. Les répondant(e)s au sondage jugeaient également que le MFFP tient compte des recommandations émises par la Table. Les personnes ayant répondu au sondage sont également d'avis que les décisions tiennent compte des enjeux régionaux. Toutefois, en dépit du fait que les intérêts et les enjeux de chacun semblent connus par tous, 3 personnes étaient en désaccord avec le fait que les décisions prises lors des rencontres tiennent compte de leurs intérêts (Figure 13).

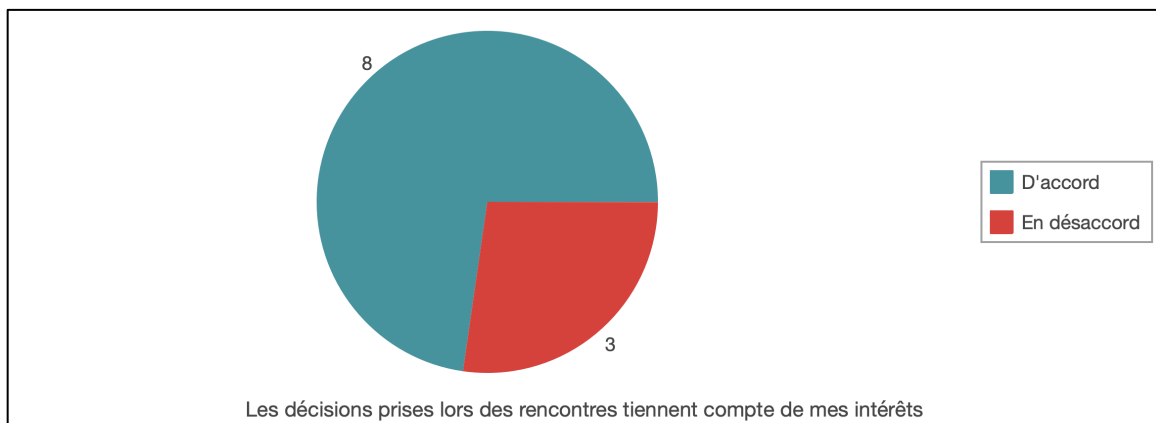


Figure 13. Prise en compte des intérêts, Laurentides

Par ailleurs, environ la moitié des répondants, soit 5 personnes, sont d'avis que certains membres ont un poids ou une influence plus élevée. Dans la même veine, 4 personnes jugeaient ne pas être en mesure d'influencer les décisions prises lors des rencontres (Figure 14). Les commentaires ont dégagé une impression que certains sujets semblent moins prioritaires pour le MFFP dont la faune et la protection des milieux. On souligne ainsi que c'est la récolte du bois qui prime avant tout. D'autres ajoutent que les représentants de l'industrie forestière ont « une position forte » (LN4), « ont beaucoup d'influence » (LN3) ou encore, « l'équivalent d'un droit de veto » (LN15). Une personne a mentionné que puisqu'elle n'a que des préoccupations (et non des droits légaux) envers la forêt publique, son opinion est « de second plan » (LN4).

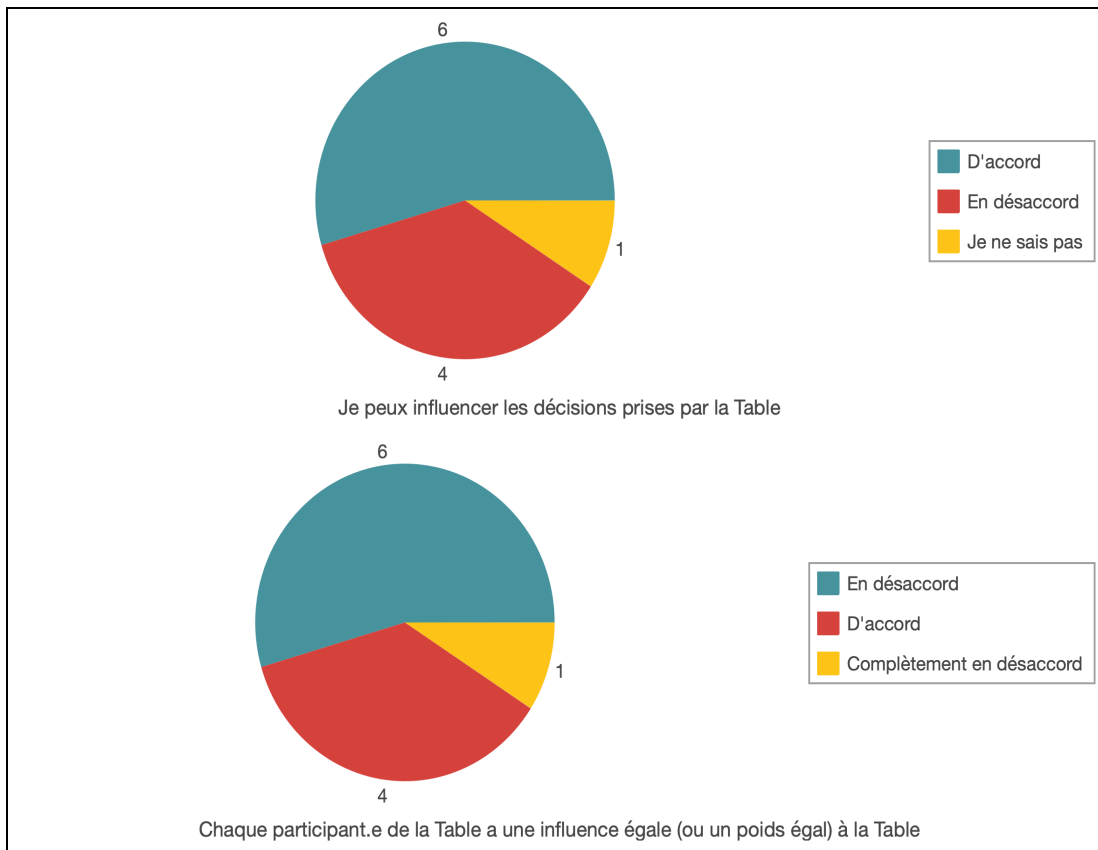


Figure 14. Pouvoir d'influence, Laurentides

Les questions ouvertes portant sur les défis liés à la satisfaction des intérêts des membres ont généré une variété de commentaires. Certains liaient les défis à des sujets particuliers (transport du bois), à des divergences d'intérêts ou encore, mentionnaient un niveau d'intérêt variable selon les sujets discutés. Un autre défi mentionné en commentaires consiste à tenir compte davantage des intérêts de tous car « les intérêts financiers des autres organisations sont aussi importants » (LN2). De manière similaire, une autre personne a mentionné que certaines caractéristiques interpersonnelles, dont l'ouverture envers les préoccupations des autres et l'écoute, sont nécessaires afin de mieux satisfaire les intérêts des personnes autour de la Table.

Les questions portant sur les défis associés au pouvoir de recommandation de la Table portaient dans un premier temps sur l'aspect réglementaire. Sans préciser à quel niveau cela constitue un défi, deux répondants (LN5-LN6) ont cité le « respect de la réglementation en vigueur » comme étant un défi. Un autre (LS2) a indiqué que la possibilité forestière était un défi en soulignant que les recommandations ne devaient absolument pas toucher à la possibilité forestière, « dictée par Québec ». Dans un autre ordre d'idées, une personne (LN3) a mentionné qu'il y avait un défi lorsque les

problématiques discutées touchent d'autres ministères, notamment pour le transport du bois sur les réseaux municipaux et nationaux. D'autres (LN2-LN15) ont souligné que la prise en compte des recommandations par le MFFP pouvait constituer un défi. Enfin, deux répondant(e)s (LN15-LN8) ont mentionné des défis liés aux enjeux régionaux. Ainsi, une personne souhaite que le MFFP ait une vision plus à long terme, qui serait plus porteuse pour le développement économique de la région. Elle souligne ainsi que « le bois est un vecteur important [...] au développement régional » mais qu'il y a des avantages à développer des ressources autres que le bois avec la forêt.

Recherche du consensus et prise de décision

De manière générale, le processus de prise de décision semble satisfaire les répondant(e)s. Toutefois, si ces derniers semblent satisfaits de la qualité de l'information soumise à la Table pour discussion et de la contribution des autres participant(e)s aux travaux de la Table, le niveau de confiance semble poser un problème (Figure 15). Effectivement, plus de la moitié des répondant(e)s, soit 6 personnes, ont mentionné être insatisfaits du niveau de confiance entre les membres de la Table. Il est à noter que cette insatisfaction ne provient pas que d'un seul groupe sectoriel, mais bien de 4. Or, la confiance est primordiale pour l'atteinte du consensus et de la compréhension des intérêts et enjeux de chacun à la Table. Par ailleurs, 3 personnes ont mentionné être plutôt insatisfaites de la qualité des discussions lors des rencontres. En commentaires, une personne a souligné que l'enjeu de la confiance pouvait être lié à la communication :

Lorsque la communication n'est pas suffisante, la méfiance s'installe. Chacun participe à la Table pour défendre ses intérêts au lieu de se projeter dans le futur et de participer pleinement au développement des ressources liées à la forêt. L'enjeu consiste donc à instaurer un climat de confiance entre les participants pour éviter de se retrouver sur la défensive (LN8)

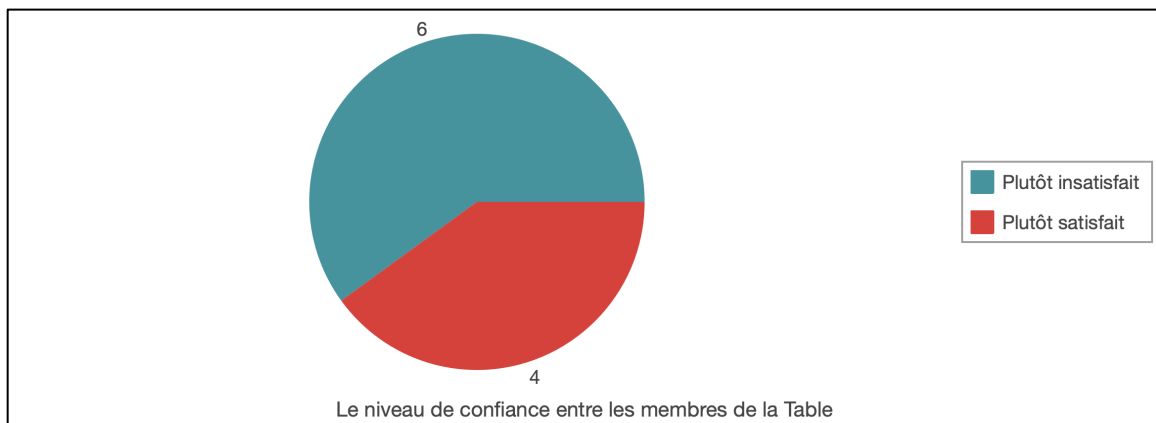
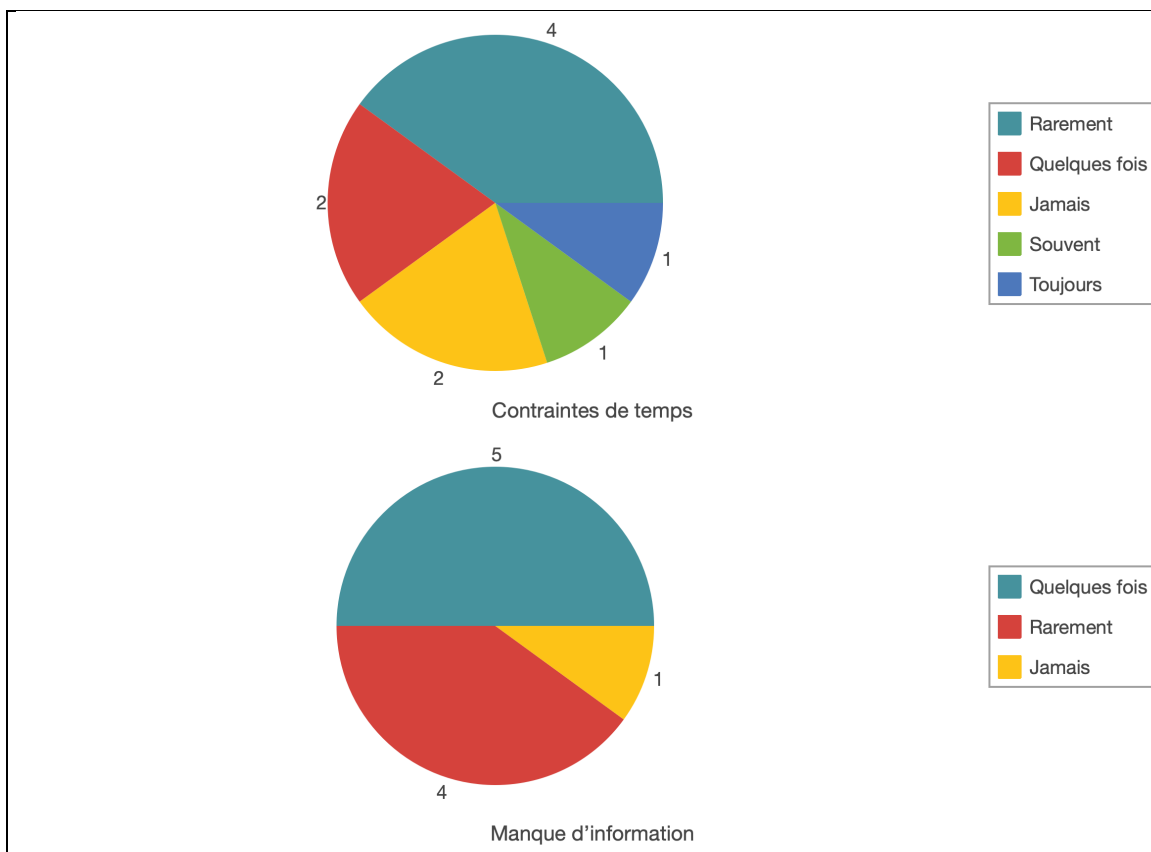


Figure 15. Niveau de confiance, Laurentides

Concernant le processus de prise de décision, plusieurs répondant(e)s ont mentionné s'être sentis obligés de prendre des décisions sous diverses contraintes (Figure 16). En effet, plusieurs ont mentionné avoir donné leur accord sous une contrainte de temps, en manquant d'information, sous pression d'autres participant(e)s à la Table ou encore, en raison de la complexité de l'enjeu. En commentaires, une personne a précisé qu'elle éprouvait des « contraintes de temps » (P15) pour préparer un argumentaire à présenter à la TGIRT et qu'il n'y avait pas assez d'information présentée portant sur les enjeux écosystémiques, la biodiversité et l'habitat des espèces sensibles. Par ailleurs, une personne ayant participé à une entrevue a précisé qu'elle ressentait parfois beaucoup de pression afin d'« approuver » les chantiers lors des rencontres de la TGIRT. Cette personne est consciente qu'il y a eu des discussions et un travail d'harmonisation en amont. Or elle mentionne qu'elle ressent une pression, notamment du MFFP, pour que les chantiers soient approuvés rapidement, sans que trop de questions ne soient posées.



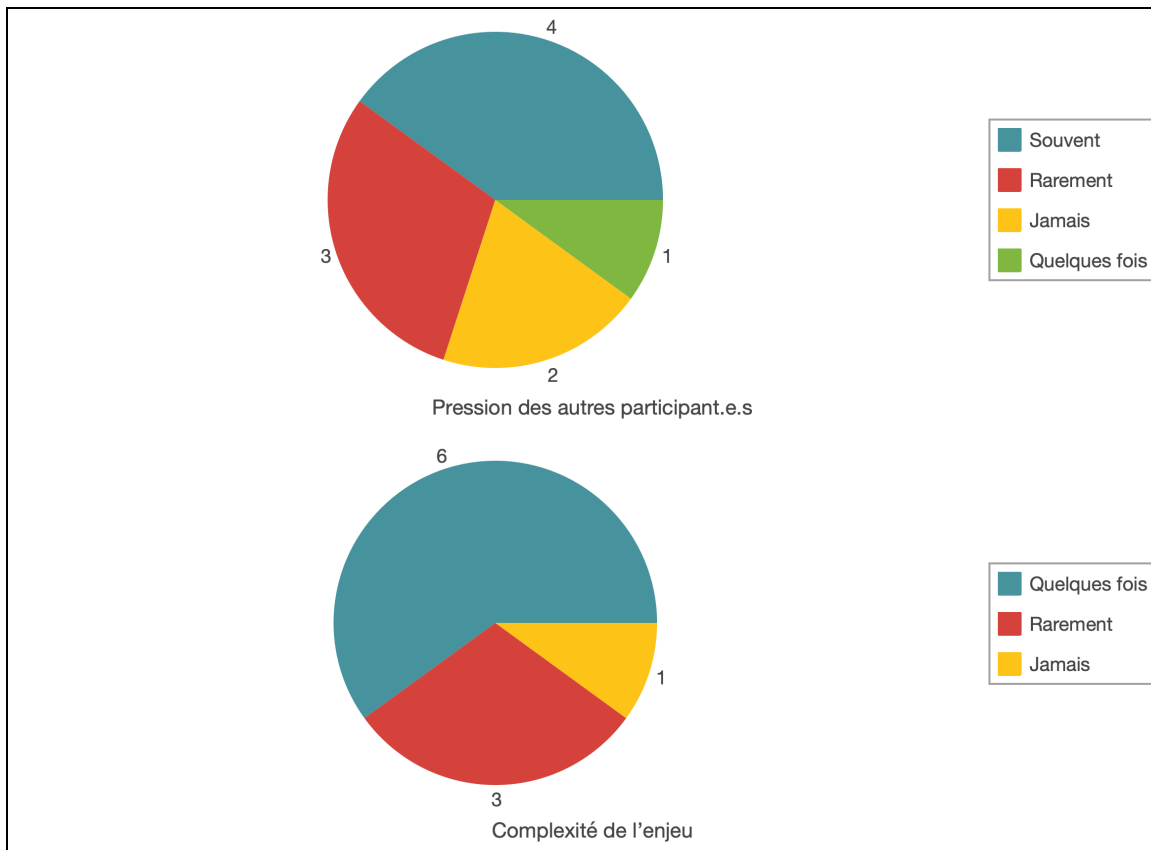


Figure 16. Contraintes liées à la prise de décision, Laurentides

Les commentaires récoltés à propos du consensus indiquaient que les sujets devant faire l'objet d'un consensus sont, généralement clairement identifiés et que « les informations sont données pour éclairer la décision » (LN8). Toutefois, la question portant sur les efforts et compromis effectués de la part des autres participant(e)s à la Table étaient plus mitigés. Effectivement, si certains (LN10-LN2-LS2-LS3-LN3) sont d'avis que des efforts sont fait de la part de l'ensemble des membres de la Table pour parvenir à un consensus, d'autres estiment d'un côté, qu'il y a « peu de compromis des tiers » (LN5) ou encore, que « les compromis autres que l'industrie sont plutôt rares » (LN6). D'autres estiment également que tout consensus qui implique une vision long terme est bloqué par les BGA (P8), que l'industrie forestière a « presque un droit de veto » (LN15) et que « les compromis sont quelques fois difficiles de la part des industries forestières » (LN3). En trame de fond, les impacts des décisions laissent entrevoir, tout comme dans l'Outaouais, le défi de la conciliation des intérêts entre les enjeux liés à la coupe forestière et la conservation/protection de la faune et de la biodiversité. En commentaires, certains évoquent que « l'aspect économique et la possibilité forestière priment sur les enjeux écosystémiques et de biodiversité » (LN15), qu'il faut avoir une « vision à long terme de la diversification pour le développement régional » (LN8) alors que d'autres évoquent que « l'activité des tiers n'est pas amputée » (LN6) s'il y a un désaccord sur un chantier ou que

« les activités des tiers ne sont pas impactées par un non-consensus » (LN5). C'est un peu cette idée qui s'est dégagée dans l'Outaouais que certains acteurs n'ont « rien à perdre » (O7). Dans un autre ordre d'idées le « manque d'écoute de certains participants » (LN10) a également été mentionné comme un défi à l'atteinte du consensus à la Table. Enfin, les sujets qui posent problèmes sont les suivants :

- Protection du potentiel acéricole (LN7-LN8-LN11)
- La possibilité forestière (LN15)
- La période de chasse et pêche et la saison des travaux (LN10-LN5-LN6-LN2)
- Les chemins forestiers (LS2)

Plans de travail

Les plans de travail constituent un outil de planification des travaux de la Table qui semble apprécié par les répondant(e)s. Cependant, 3 personnes ont indiqué que l'atteinte des objectifs du plan de travail n'est pas soulignée. De la même manière, 3 personnes ne savent pas si la Table révisé ses plans de travail au moins une fois par année. Tout comme dans l'Outaouais, les questions entourant les plans de travail ont suscité plusieurs réponses de type « je ne sais pas ». Ce sont d'ailleurs les questions portant sur cette thématique qui ont généré le plus de « je ne sais pas » pour l'ensemble du sondage. En commentaire, certains (LN5 et LN6) ont explicitement mentionné ne pas connaître cet outil alors qu'une autre (LS3) a mentionné connaître le plan de travail, mais ne pas savoir la fréquence sa révision. Ainsi, malgré le fait que cet outil semble apprécié, il semble qu'il ne soit pas bien connu de tous. Une personne suggère donc de mieux présenter le plan de travail (LN5) et une autre (LN15) suggère concrètement d' « inscrire les sujets du plan de travail à l'ordre du jour de chaque rencontre de la TGIRT pour en assurer le suivi et de réévaluer sur une base annuelle ».

Comités de travail

Les comités de travail sont perçus comme un outil permettant d'améliorer l'efficacité des travaux de la Table et permettant de faire avancer certains dossiers plus rapidement. Les répondant(e)s sont d'avis que les tâches à accomplir pour chaque personne faisant partie d'un comité de travail sont claires et les personnes qui en font partie possèdent l'expertise nécessaire pour y participer. Ainsi, il semble que les comités de travail sont perçus par les répondant(e)s comme étant essentiels aux travaux de la Table. Le seul aspect qui semble causer de l'insatisfaction pour 3 personnes ayant participé au sondage concerne le partage des résultats des travaux avec l'ensemble des membres de la Table. En commentaires, on souligne que les membres qui ne participent pas à un comité de travail ne savent pas vraiment ce qui se passent dans ces comités (LN6). On précise également que la participation à ce type de comité est exigeante pour les membres

bénévoles (LN15). Sommes toutes, les comités de travail sont perçus comme un outil permettant de faire avancer les connaissances portant sur un sujet précis (LN8) même si certaines améliorations pourraient être apportées quant au partage de la démarche et des résultats de ces comités.

Comités ciblés

Les comités ciblés ont été perçus comme étant un outil de fonctionnement qui permet d'améliorer l'efficacité des travaux de la Table, qui permettent de désamorcer les tensions ou d'éviter les conflits et enfin, qui sont essentiels au bon fonctionnement des travaux de la Table. Il y avait un accord unanime des répondant(e)s à ce que le résumé des discussions et des harmonisations effectués lors des comités ciblés soient présentés en rencontre (Figure 17). Là où cela semblait causer davantage de problème était plutôt dans l'efficacité de la présentation des discussions et harmonisations des chantiers lors des rencontres puisque plus du tiers des répondant(e)s ont signalé une insatisfaction à ce niveau.

Les questions ouvertes du sondage ont permis d'apporter certaines précisions portant sur la perception des membres des deux TGIRT sur les CC. D'un côté, certains évoquent qu'il est difficile de régler efficacement tous les problèmes qui surgissent en comité. Ainsi, il y a une personne (LN6) qui sent que les chantiers peuvent être « pris en otage » car les « tiers en demandent toujours plus » et que ce n'est que l'industrie qui subit les impacts si le chantier n'est pas harmonisé. Encore une fois, il y a donc cette perception que l'industrie peut « tout perdre ». De l'autre côté, on souligne que « le compromis est difficile pour certains forestiers » (LN3) même si les discussions en comité ciblé permettent d'alléger les discussions en TGIRT et d'évacuer des sujets plus pointus. Une autre personne (LS2) évoque les difficultés d'harmoniser les chantiers en fonction des préoccupations des différents utilisateurs du territoire. Pour donner un exemple concret, une personne qui a participé à une entrevue a mentionné la difficulté d'arriver à des compromis satisfaisants concernant le maintien de l'habitat, la faune ou la protection d'un écosystème. La question qui est posée est la suivante : comment savoir que les préoccupations ont vraiment été prises en compte et que le chantier n'affectera pas l'écosystème, la faune ou l'habitat d'un territoire voisin au chantier?

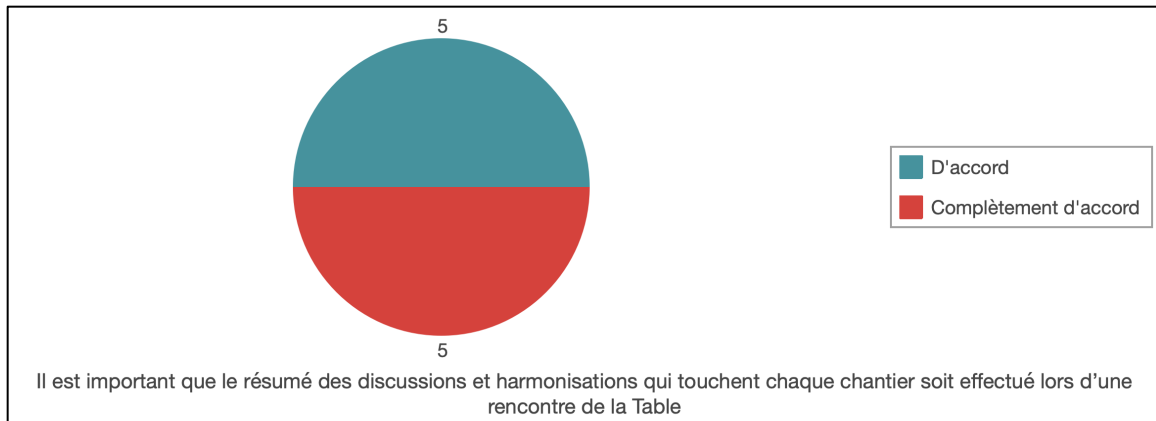


Figure 17. Comités ciblés, Laurentides

Enfin, les entrevues ont également permis de recueillir davantage de commentaires concernant les comités ciblés. Les personnes qui y prennent part apprécient de pouvoir discuter de l'harmonisation opérationnelle fine. Certaines personnes se questionnent toutefois sur l'efficacité de la présentation des chantiers lors des rencontres de la TGIRT. Il y a cette impression qu'il y a beaucoup de temps alloué à la présentation des résultats des comités ciblés. À cet effet, il y a deux positions qui ont été observées. La première est que si les personnes affectées par un chantier ont été consultées et qu'il y a eu une harmonisation, certains doutent de la pertinence de « ramener » un chantier en TGIRT pour discussion. Il y a cette impression que cela alourdit les travaux de la Table. La seconde position est qu'il est important de justement « ramener » un résumé des harmonisations pour s'assurer que rien n'a été oublié avec les autres membres de la Table. Toutefois, on dénote certains « irritants » dont les « acceptations conditionnelles » (LN11). Quoi qu'il en soit, il semble qu'il y a un défi sur le plan du partage des discussions avec les autres membres de la Table.

Règles de fonctionnement

Concernant le fonctionnement général de la Table, la communication entre les membres de la Table, la préparation des participant(e)s avant les rencontres et la motivation à assister aux rencontres étaient jugées positives par les personnes ayant répondu au sondage. Cependant, 4 personnes étaient en désaccord avec l'idée que les échanges entre participant(e)s sont constructifs (Figure 18) et 3 personnes estiment que les participant(e)s ne connaissent pas bien les règles de fonctionnement de la Table. Ces éléments d'insatisfaction pourraient en partie expliquer le fait que 3 répondant(e)s ont indiqué être « plutôt insatisfait » face à l'ensemble du processus auquel ils/elles participent.

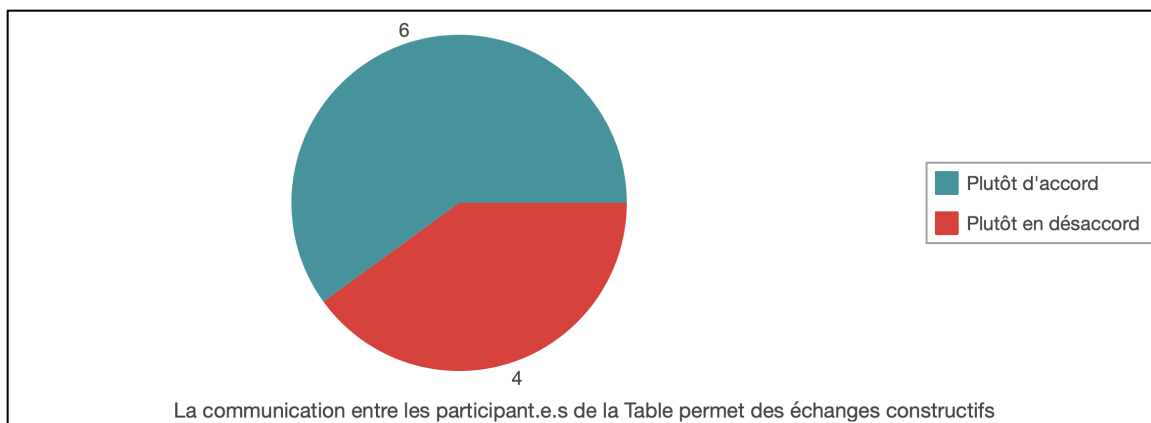


Figure 18. Communication, Laurentides

En commentaires, certains évoquent des « enjeux d’écoute et d’attitude » (LN10). On souligne également les difficultés à discuter « d’enjeux d’usage » (LN15). Par ailleurs, plusieurs enjeux déjà soulignés plus haut, dont le poids inégal et la qualité de la communication ont été cités comme nuisant au bon fonctionnement général des Tables dans les Laurentides. Qui plus est les entrevues ont permis de déceler une insatisfaction quant au cadre légal dans lequel fonctionnent les TGIRT. En effet, perçu comme étant « intouchable » (LS2), le cadre forestier apparaît comme plusieurs comme un élément qui décourage certaines initiatives que les membres de la Table pourraient avoir car il se dégage une impression que les recommandations ou demandes d’ajustement qui, même si elles ont obtenu un consensus de la Table, se font parfois « bloquer » par le MFFP.

2.3.4.2 RÔLES ET MANDATS

TGIRTL

Les répondant(e)s sont d’avis que la Table remplit bien son mandat, que ce dernier est clair, que la Table est un acteur essentiel à la gestion de la forêt dans la région et qu’elle peut développer des démarches et des façons de faire qui prennent des teintes régionales. Cependant, les commentaires des entrevues et questions ouvertes du sondage interrogent certains aspects du pouvoir de recommandation des TGIRT. En effet, le Guide des TGIRT précise que les TGIRT définissent des enjeux régionaux qui peuvent servir à l’élaboration des PAFIT. Or, certains évoquent qu’une fois ces enjeux définis, il n’y a pas vraiment de retour effectué. Par exemple, une personne a fait le commentaire suivant : « À ma connaissance, il n’y a pas eu de discussion sur les indicateurs et cibles des valeurs inscrites au PAFIT » (LN15). Une autre personne a souligné en entrevue que les enjeux étaient définis, qu’ils étaient visibles dans le PAFIT, mais que concrètement, c’est « dans l’opérationnel que tout se joue ». Dans un autre ordre d’idée, tout comme dans

l'Outaouais, plusieurs personnes éprouvent des frustrations face à la rigidité du cadre forestier et face à la difficulté de ne pas pouvoir adapter certaines réalités au contexte local.

MFFP

L'ensemble des répondant(e)s (100%) est d'avis que le MFFP remplit son mandat, tel que décrit dans le Guide des TGIRT. Qui plus est, les personnes ayant participé au sondage ont indiqué que le mandat du MFFP est clair et que le MFFP fournit des ressources pour que les membres de la Table puissent mieux comprendre l'aménagement forestier. Néanmoins, 3 personnes estiment qu'il y a certaines lacunes au niveau de la transmission de l'information pertinente à la Table, ainsi que par rapport aux suivis face aux recommandations émises par la Table.

Les défis liés au rôle joué par le MFFP ont plutôt été révélés dans les commentaires et dans les entrevues. En effet, les principales problématiques soulevées tournent autour de la perception du rôle du MFFP. On souligne ainsi une impression que la TGIRT « apparaît parfois comme un passage obligé pour le MFFP » (LN11), on dénote un défi au niveau de « l'attitude du Ministère » lors de la présentation des chantiers en rencontre de TGIRT (LN10) et on mentionne une difficulté à « considérer sur un pied d'égalité tous les participants » (LN3). En entrevue, les individus ont clarifié que ce ne sont pas nécessairement les compétences des individus qui sont en poste au MFFP qui causent problème, mais bien le cadre rigide dans lequel les TGIRT exercent leur pouvoir de recommandation et la difficulté à adopter des mesures qui tiennent compte des réalités régionales.

Coordination des TRGIRTL Nord et Sud

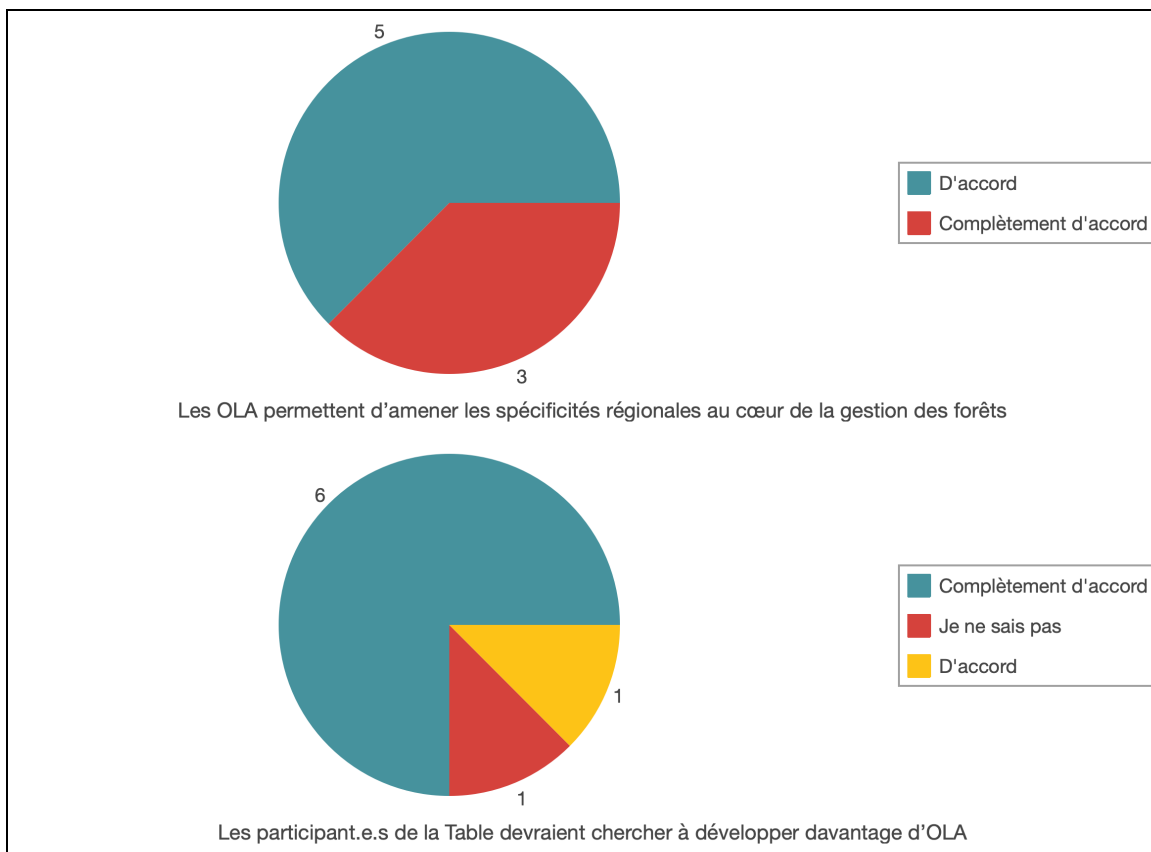
L'ensemble des répondant(e)s était satisfait des travaux de coordination des TGIRT dans les Laurentides. Aucune insatisfaction n'a donc été relevée sur le plan du respect des règles de fonctionnement de la Table ainsi que des principes de neutralité, objectivité, respect et équité de l'équipe de coordination. Les répondant(e)s sont également d'avis que les principes énoncés dans le Guide des TGIRT sont respectés.

Rôle du président

Aucun problème n'a été soulevé pour l'ensemble des questions portant sur le rôle du président. Presque 100% des personnes ayant répondu au sondage étaient en accord ou complètement en accord avec les affirmations portant sur l'efficacité, la neutralité, l'indépendance et le respect des tâches du président.

2.3.4.3 DÉMARCHE PAR ENJEUX ET SOLUTIONS

Les questions incluses dans cette sous-section visaient à aborder l'inclusion des enjeux régionaux à la Table. De manière générale, les répondant(e)s ont indiqué que la démarche des TGIRT laisse assez de place aux membres pour développer des processus et des façons de faire qui prennent des teintes régionales. Toutefois, la moitié des répondant(e) n'était pas d'accord avec le fait que le Guide des TGIRT puisse stimuler la créativité et l'innovation au niveau régional et ce, en dépit du fait qu'il soit considéré comme un outil permettant le bon fonctionnement des TGIRT. Les questions portant sur les objectifs locaux d'aménagement (OLA) (Figure 19) ont révélé que les répondant(e)s étaient d'avis que les OLA permettent d'amener des spécificités régionales au cœur de la gestion des forêts. Qui plus est, les personnes ayant participé au sondage estiment que la Table a les ressources, le soutien et l'expertise pour en développer. Malgré le fait que presque tous les répondant(e)s soient d'avis que la Table devrait chercher à développer davantage de OLA, environ le tiers est en désaccord avec le fait que les participant(e)s à la Table cherchent à développer des OLA.



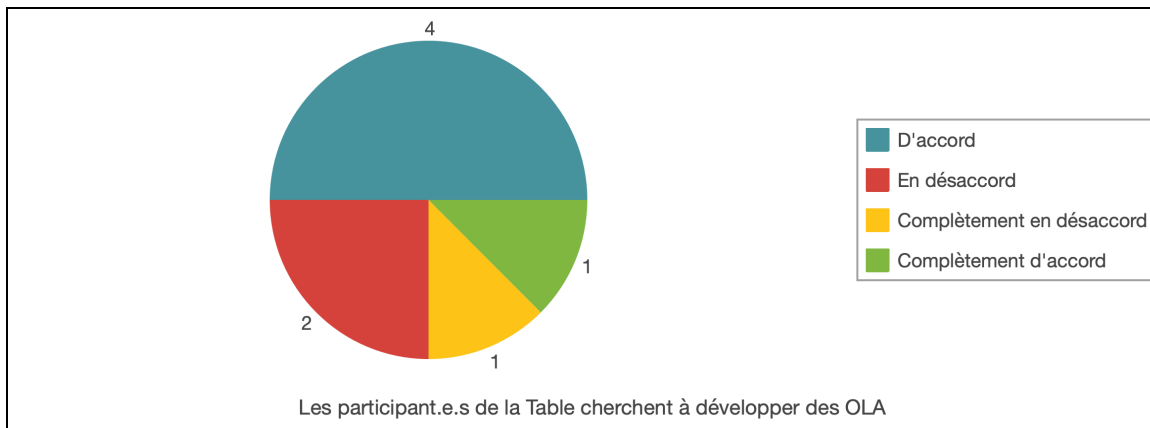


Figure 19. Les objectifs locaux d'aménagement (OLA) dans les Laurentides

Les commentaires concernant les OLA ont fait état que cela demande beaucoup de travail pour les personnes qui les développent et que les membres de la Table sont probablement réticents à en développer en raison du temps requis et des ressources humaines nécessaires. Quoi qu'il en soit, la définition des enjeux régionaux est considérée comme étant primordiale car « l'harmonisation à propos de celui-ci en sera facilitée » (LN6). Toutefois, comme mentionné précédemment, le cadre forestier est considéré comme une limite à cet effet. On souligne que de discuter de sujets autres que forestiers (LN11) ou encore de biodiversité et d'habitat d'espèces sensibles (LN15) est un défi. Une autre personne a également mentionné une spécificité qui rend difficile la définition d'enjeux régionaux dans les Laurentides : « C'est un grand territoire mixte et feuillu avec plusieurs activités et organismes. Les enjeux ne toucheront pas tout le monde ». En entrevue, plusieurs personnes ont abondé dans le même sens en mentionnant que les usages sont multiples, ce qui peut rendre le consensus entourant certains enjeux plus difficile.

Concernant les mesures génériques, 100% des répondant(e)s était d'accord avec l'idée qu'elles sont essentielles. D'ailleurs, la moitié estime qu'il n'y en a pas assez et plus de la moitié, qu'elles diminuent, à long terme, les efforts d'harmonisation. Finalement, tout comme en Outaouais, la distinction entre les MHU et MHO est problématique puisque la moitié a indiqué que la distinction entre les deux types de mesures d'harmonisation n'était pas claire (Figure 20). Néanmoins, les commentaires recueillis dans les entrevues et les questions ouvertes ont permis de souligner que plusieurs membres de la Table considèrent important d'avoir la flexibilité de faire une harmonisation fine, au cas par cas et de ne pas être enseveli sous des contraintes règlementaires.

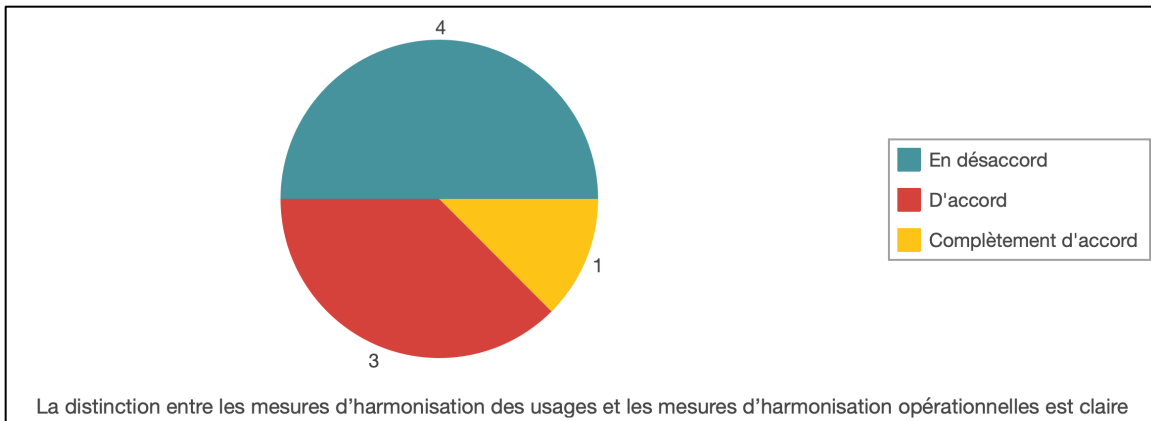
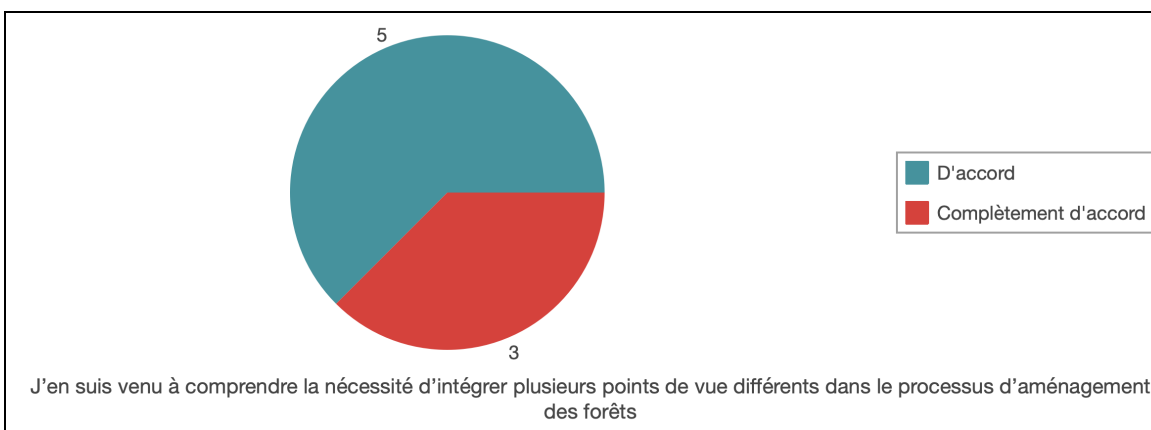


Figure 20. Distinction MHU/MHO, Laurentides

2.3.4.4 APPRENTISSAGES

Les questions à choix de réponse portant sur l'apprentissage, la motivation et les acquis ont révélé que les répondant(e)s estimaient avoir une meilleure connaissance de la gestion des forêts, du cadre légal de celle-ci et avoir acquis de nouvelles connaissances scientifiques et techniques. Les personnes ayant répondu au sondage ont également une meilleure compréhension de la nécessité d'intégrer des points de vue différents dans l'aménagement forestier. Si les répondant(e)s estiment avoir une compréhension accrue envers les personnes qui ne partagent pas leur point de vue, 3 personnes estiment toutefois que les autres participant(e)s de la Table n'ont pas nécessairement appris à intégrer plusieurs perspectives dans leur prise de décision (Figure 21). L'enthousiasme et la motivation à assister aux rencontres de la Table ne semble pas problématiques pour les répondant(e)s.



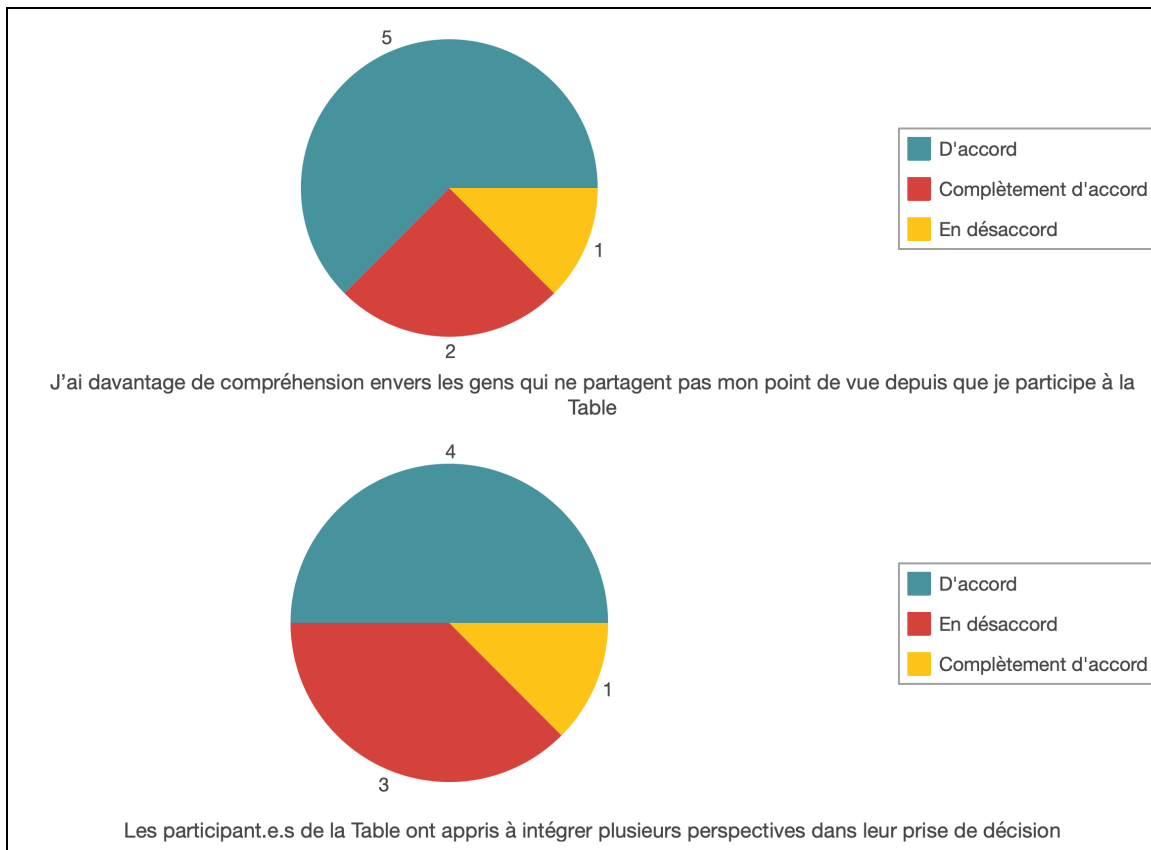


Figure 21. Apprentissages, Laurentides

Les questions ouvertes et les entrevues ont permis de relever que les « gens s’écourent davantage » (LN3). Certains ont noté des apprentissages au niveau des lois et règlements (LN11), des intérêts et enjeux des autres membres (LN3 et LN10) de même qu’à des réalités économiques autres que la récolte ligneuse (LN11). Un autre (LS2) a pointé que « peu importe les participants, nous sommes tous liés par la qualité de la forêt ». Ceci étant dit, il y a tout de même quelques personnes qui ont interrogé la possibilité de réellement concilier les multiples usages de la forêt. En somme, malgré quelques réserves et insatisfactions quant à la démarche et rôle des TGIRT, l’expérience générale vécue comme membre des TGIRT semble généralement satisfaisante.

2.3.5 Constats Laurentides

Certains constats se dégagent de l’analyse des résultats de la consultation dans les Laurentides. Il faut préciser que bien qu’une attention ait été accordée à préciser des différences entre les TGIRT Sud et Nord, il était difficile d’établir des constats généraux pour la Table Sud en raison du faible nombre de répondants. Généralement, il y a eu des remarques et commentaires écrits qui allaient dans le même sens que ce qui était observé

à la TGIRT Nord. De plus, plusieurs acteurs qui ont participé au sondage ont indiqué être membre des deux Tables dans les Laurentides, soit à titre de remplaçant(e) ou de représentant(e). Néanmoins, les constats doivent être pris avec une certaine réserve pour la TGIRT Sud. Les constats observés touchent donc les cinq dimensions suivantes :

- Influence et poids des acteurs
- Confiance
- Comités ciblés
- Fonctionnement
- Régime forestier

Un problème a été décelé au niveau de la perception de l'**influence** (ou poids) inégale entre les membres de la Table. Ce poids inégal se reflète sous plusieurs dimensions, incluant une impression que certaines préoccupations, particulièrement celles entourant la biodiversité, la faune ou la protection des habitats, ont une importance moindre aux TGIRT des Laurentides. Ce poids inégal se manifeste également par la question du savoir et des connaissances entourant la gestion de la forêt. Il y a parfois cette impression pour plusieurs membres bénévoles ou même pour ceux dont l'expertise est plus éloignée des activités forestières, qu'ils ne connaissent pas assez les mécanismes ou qu'ils ne possèdent pas toute l'information ou l'expertise pour faire valoir leurs intérêts et préoccupations aux TGIRT. Ces impressions se manifestent notamment par les contraintes à la prise de décision évoquées plus haut. Ces dimensions liées à l'influence peuvent constituer un frein majeur à la prise de décision et pourraient être améliorées.

Tout comme dans l'Outaouais, la **confiance** est un autre aspect qui peut constituer un frein au climat de concertation aux TGIRT des Laurentides. Même si plusieurs ont souligné une amélioration du climat de confiance entre les membres, d'autres ont mentionné que des enjeux de transparence et de communication (notamment avec le MFFP) peuvent parfois entraîner une certaine méfiance envers le processus d'harmonisation et de concertation. Créer un climat de confiance sain entre les différentes parties prenantes impliquées avec les TGIRT est primordial. Autrement, comme certains l'ont mentionné, le doute s'installe quant à la pertinence des TGIRT dans le processus de gestion de la forêt.

Les **comités ciblés** constituent un mécanisme régional qui permet d'amener l'harmonisation opérationnelle aux TGIRT. Il se dégage un consensus fort quant à la pertinence de ce type de mécanisme dans la région. Les membres apprécient avoir une vue détaillée des chantiers et participer directement à leur harmonisation opérationnelle. Les défis concernant les CC se manifestent plutôt sur le plan de la logistique de

présentation des discussions aux TGIRT : transparence des discussions, longueur de la présentation des chantiers dans les rencontres, impression que les chantiers sont « harmonisés une deuxième fois », etc.

Certains aspects associés au **fonctionnement** des TGIRT dans les Laurentides peuvent parfois causer des défis. Au-delà des questions associées à la présentation des résultats des comités ciblés déjà évoquée, les membres de la Table ont fait état de quelques insatisfactions. Certains détails logistiques quant au format et à ce qui se retrouve à l'ordre du jour peuvent, à l'occasion, causer quelques insatisfactions. En outre, la méconnaissance du plan de travail observée par certains membres s'est traduite par un désir de mieux diffuser celui-ci et de mieux s'en servir pour guider les travaux des TGIRT.

Enfin, la question du manque de flexibilité du **régime forestier** a été au cœur de plusieurs résultats dans les Laurentides. Tout comme en Outaouais, il y a une perception qu'il est difficile pour les TGIRT des Laurentides de définir des orientations en fonction de spécificités régionales. La rigidité du régime forestier actuel a été évoquée comme étant un défi important pour la démarche participative des TGIRT dans les Laurentides. Il se dégage une impression que les acteurs régionaux ont peu de latitude pour s'adapter au cadre en place et que les grandes orientations sont dictées à Québec, sans tenir compte des réalités de chaque région.

2.4 RÉSULTATS LANAUDIÈRE

2.4.1 Contexte régional

La région de Lanaudière comptait 496 100 habitants en 2015. Les industries productrices de biens comptaient pour 24% du PIB en 2014. La fabrication de produits en bois comptait pour 0,9% du PIB alors que la fabrication de meubles et de produits connexes comptait pour 0,7%⁶. Outre l'exploitation des ressources forestières, le territoire forestier de Lanaudière constitue le territoire ancestral de la communauté Atikamekw de Manawan, qui compte près de 3000 personnes.

La région de Lanaudière est également reconnue pour son industrie touristique axée sur le plein air et la villégiature. On y pratique donc plusieurs activités de loisir et de plein air telles que le ski alpin, la motoneige, le quad, la randonnée. La région comprend également des territoires fauniques structurés dont plusieurs petites pourvoies à droits exclusifs. Deux réserves fauniques traversent également le territoire : la réserve faunique Rouge-Matawin et la réserve faunique Mastigouche. Enfin, il comprend 4 ZEC.

2.4.2 Description du territoire

Le territoire de l'UA 062-71 couvre 4 930 km² et touche les deux municipalités régionales de comté suivantes :

- Matawinie : 96% du territoire
- D'autray : 4 % du territoire

Sur le plan bioclimatique, on distingue deux domaines dans l'UA 062-71 soit l'érablière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau jaune. On y retrouve des érables à sucre, des bouleaux jaunes et des résineux (sapin baumier, épinette blanche et thuya).

2.4.3 La TGIRT de Lanaudière

La TGIRT de Lanaudière, coordonnée par la MRC de Matawinie, est une « entité consultative qui réagit aux plans d'aménagement forestier intégré proposés par le MFFP

⁶ Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 applicable à l'unité d'aménagement 062-71 de la région de Lanaudière : https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PAFIT_06271-Lanaudiere.pdf

et conseille le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans les mesures d'harmonisation à établir »⁷.

Tout comme dans la région des Laurentides, la région de Lanaudière effectue l'harmonisation opérationnelle des chantiers en comités ciblés (CC). Les CC dans Lanaudière fonctionnent essentiellement de la même façon que ceux des Laurentides.

2.4.4 Résultats du sondage et des entrevues

Dans Lanaudière, le sondage a été actif du 28 mai au 26 juin 2020. Un total de 11 personnes ont participé au sondage. La Figure 22 présente la composition sectorielle des personnes ayant répondu au sondage. Voici quelques informations qui caractérisent le groupe de répondant.e.s :

- Statut : 8 délégué(e)s et 3 substituts;
- 5 personnes sont délégué(e)s ou substituts depuis au moins 3 ans;
- 3 personnes ont indiqué être délégué(e) ou substitut auprès d'une autre Table;
- 4 personnes ont assisté à toutes les rencontres au cours de la dernière année;
- 5 personnes ont assisté à au moins la moitié des rencontres;
- 7 habitent dans Lanaudière depuis au moins 10 ans.

Dans Lanaudière, il y a davantage de personnes qui ont récemment intégré la TGIRT que dans les 2 autres régions. De plus, seulement 4 personnes ont assisté à toutes les rencontres au cours de la dernière année.

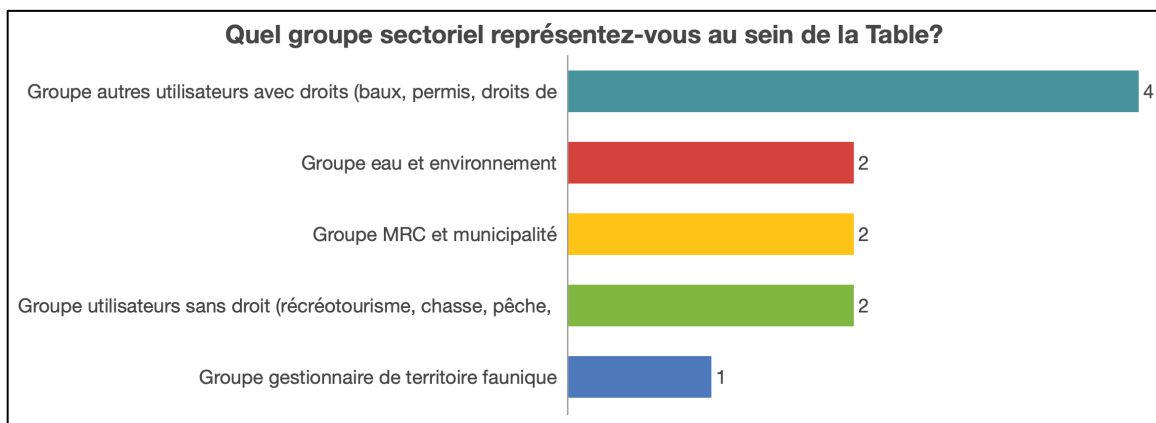


Figure 22. Représentation sectorielle, Lanaudière

⁷ Table GIRT 062. Mandat et territoire : <http://foretlanaudiere.org/a-propos/mandat-et-territoire/>

2.4.4.1 FONCTIONNEMENT DE LA TGIRT LANAUDIÈRE

Composition de la Table

Les personnes ayant répondu au sondage sont d'avis que les intérêts et les enjeux, de même que les différents groupes sectoriels sont bien représentés à la Table (Figure 23). Les commentaires ne laissent pas entrevoir de problématique majeure au niveau de la composition de la Table et de la représentation des intérêts. Une personne (L18) souligne que la faune et la nature semblent un peu moins représentés, mais de manière générale, les commentaires font état d'une bonne représentation des différents secteurs et intérêts ainsi que d'un nombre adéquat de personnes autour de la Table (L16, L17, L13, L12, L8, L4, L2, L1). L'inclusion de l'organisme Sports Loisirs Lanaudière est très bien perçue (L14) et semble répondre à une préoccupation émise par un répondant (L10) qui souhaitait la présence d'un organisme du secteur récréotouristique qui a une « vue d'ensemble de la région ». On mentionne enfin qu'il y a des utilisateurs qui ne se pas représentés mais que leurs enjeux sont « plus ou moins captés par les autres groupes » (L13) présents à la Table.

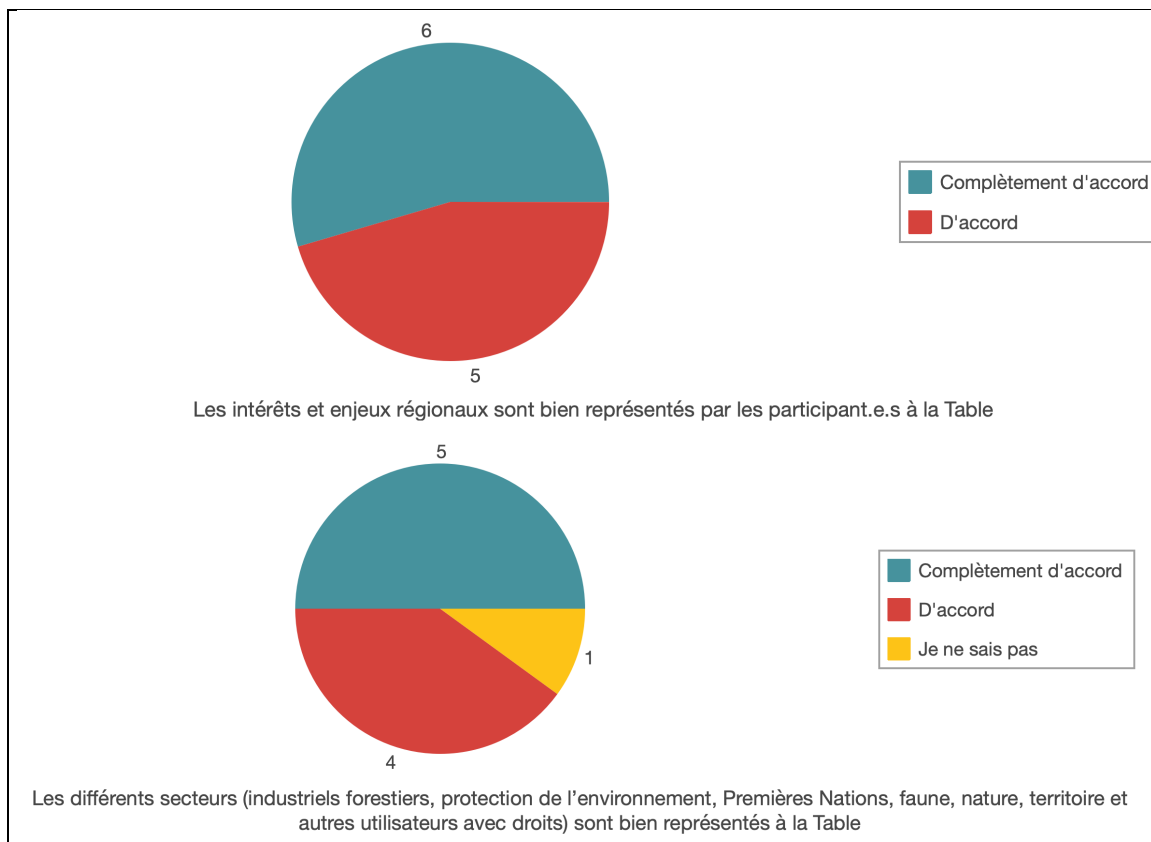


Figure 23. Représentation des intérêts et enjeux, Lanaudière

Pouvoir d'influence et prise de décision

Les questions à choix multiples portant sur la prise de décision ont révélé que les répondant(e)s estiment qu'ils ont assez d'opportunités pour exprimer leur opinion. Toutefois, en dépit du fait qu'ils estiment avoir l'opportunité de s'exprimer, environ le tiers des répondant(e)s au sondage, soit trois personnes, étaient en désaccord avec le fait que ces enjeux et intérêts sont connus par les autres membres de la Table. Dans la même veine, 5 personnes ont mentionné être « en désaccord » ou « complètement en désaccord » avec le fait que chaque participant(e) à la Table a une influence égale (Figure 24). Les commentaires ont permis de clarifier que cette plus grande influence n'était pas nécessairement perçue négativement. En effet, une personne (L18) a précisé que cette influence n'était « ni exagérée ni disproportionnée ». Une autre (L16) a mentionné qu'étant donné que l'exploitation forestière est l'usage « prépondérant » de la forêt, les autres usagers sont « secondaires, même si des efforts importants sont consentis par les BGA pour assurer la meilleure cohabitation possible ».

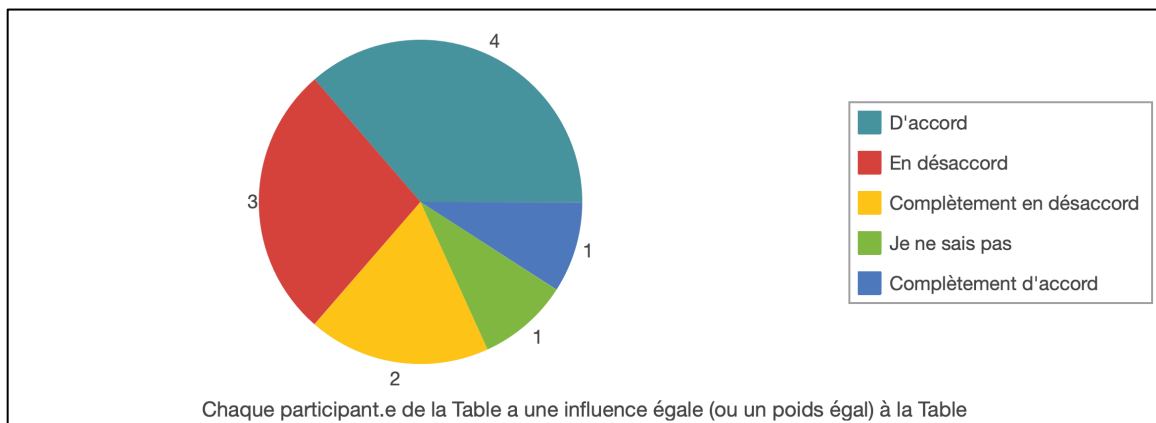


Figure 24. Pouvoir d'influence, Lanaudière

Les personnes ayant participé au sondage jugeaient également que le MFFP tient compte des recommandations émises par la Table. Toutefois, une personne (L16) a souligné que la nécessité de respecter les volumes de bois calculés par le forestier en chef et le cadre « rigide » du RADF « limite beaucoup » les recommandations possibles. Dans la même veine, une autre personne (L13) a indiqué que le défi reste « la ressource disponible » et que tout se situe au niveau de la possibilité forestière. Finalement, un répondant (L8) résume bien le défi inhérent au pouvoir de recommandation de la Table au MFFP : le défi consiste à « assurer un arrimage entre le cadre réglementaire, les directives ministérielles et les recommandations émises tout en tentant de répondre aux attentes des membres ». Quoi qu'il en soit, on souligne que, malgré ces défis, les « recommandations de la TGIRT sont bien admises par le MFFP ». En somme, il semble que les membres de la TGIRT de

Lanaudière comprennent assez bien le cadre dans lequel les recommandations peuvent être émises et que malgré quelques insatisfactions ou défis, notamment au niveau de la possibilité forestière, les membres de la Table sont généralement d'avis que le MFFP tient compte des recommandations de la Table.

Concernant le processus de prise de décision, plusieurs répondant(e)s ont mentionné s'être sentis obligés de prendre des décisions sous diverses contraintes. En effet, le tiers des répondant(e)s ont mentionné avoir donné leur accord (quelques fois ou souvent) sous une contrainte de temps, la moitié en manquant d'information ou encore, en raison de la complexité de l'enjeu. À cet effet, une personne (L10) a précisé, en commentaire, qu'« il est difficile d'assurer une compréhension d'enjeux complexes demandant un bon niveau de connaissances techniques et ce, même en assurant une excellente qualité dans la transmission des informations ».

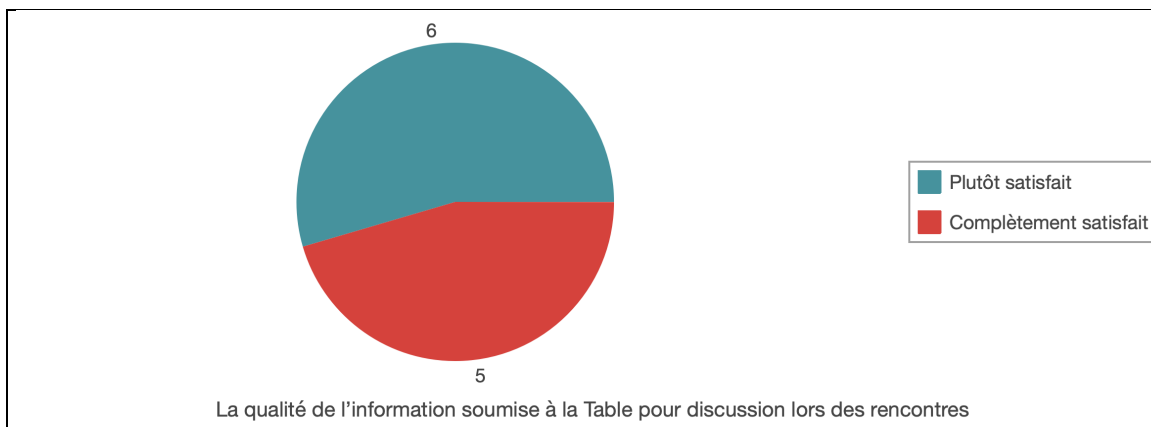
Recherche du consensus et prise de décision

De manière générale, le processus de prise de décision semble satisfaire les répondant(e)s. En cela, cette section du questionnaire se démarque des régions de l'Outaouais et des Laurentides car il n'y a eu que deux réponses « plutôt insatisfait » pour l'ensemble des 6 questions touchant la prise de décision et la recherche du consensus. Une personne (L14) a précisé en commentaire que « ce n'est pas toujours facile mais la plupart du temps, les discussions sont respectueuses et ce, malgré la complexité et les intérêts divergents des différents intervenants ». Une autre (L1) a indiqué que les préoccupations de tous sont « bien présentées et font l'objet de discussion réfléchies ». Les commentaires ont tout de même révélé quelques situations qui peuvent poser problème pour l'atteinte du consensus. D'abord, une personne (L16) a indiqué que le consensus est plus difficile lorsqu'un usager demande à ce qu'une coupe ne soit pas réalisée sur une partie importante de la superficie prévue, pour des raisons de maintien des paysages ou protection des écosystèmes. Ensuite, il y a tout de même une perception (L2) selon laquelle l'écoute pour les préoccupations liées à la faune demeure malgré tout problématique. Deux autres personnes (L8 et L4) ont mentionné que la compréhension des sujets traités était parfois difficile en raison des niveaux de connaissances différents de chacun autour de la Table. Quoi qu'il en soit, les commentaires dénotent surtout un climat de confiance (L1 et L18) et de collaboration (L4, L16 et L12).

En entrevue, un membre de la Table a souligné que l'exploitation forestière se fait souvent en territoire situé près de zones habitées ce qui nécessite d'emblée une conciliation des usages. Cette personne a précisé que 5 ans après la création de la TGIRT, il y a une amélioration du climat ainsi qu'une meilleure compréhension des enjeux de

chacun. Elle a souligné que « c'est un apprentissage ». Dans la même veine, les commentaires ont révélé que les différents usagers du territoire, incluant les industriels forestiers, « comprennent bien les enjeux mutuels et cherchent à faire les compromis nécessaires » (L16), ou encore que dans la majorité des cas, « les membres cherchent à faire valoir leurs vision/intérêts tout en cherchant des solutions viables aux réalités de chacun » (L8). Une autre personne (L4) souligne enfin qu'elle a été témoin « de beaux échanges entre BGA et un autre participant pour régler une harmonisation ». Dans l'ensemble, malgré quelques insatisfactions, il semble que la prise de décision se fasse de manière assez harmonieuse, notamment grâce aux efforts de collaboration de tout un chacun.

La région de Lanaudière se démarque également par le niveau de satisfaction associée à son niveau de confiance, qui était problématique dans les deux autres régions. En effet, malgré le fait qu'il y ait eu deux « je ne sais pas » concernant la satisfaction liée au niveau de confiance, il n'y a qu'un seul « plutôt insatisfait » dans Lanaudière. Ainsi, les questions à choix de réponse concernant la qualité des discussions, la qualité de l'information soumise à la Table pour discussion, la diversité des informations accessibles aux participant(e)s, le processus de prise de décision, la contribution des autres participant(e)s aux travaux de la Table et le niveau de confiance semblent satisfaire les personnes ayant répondu au sondage (Figure 25).



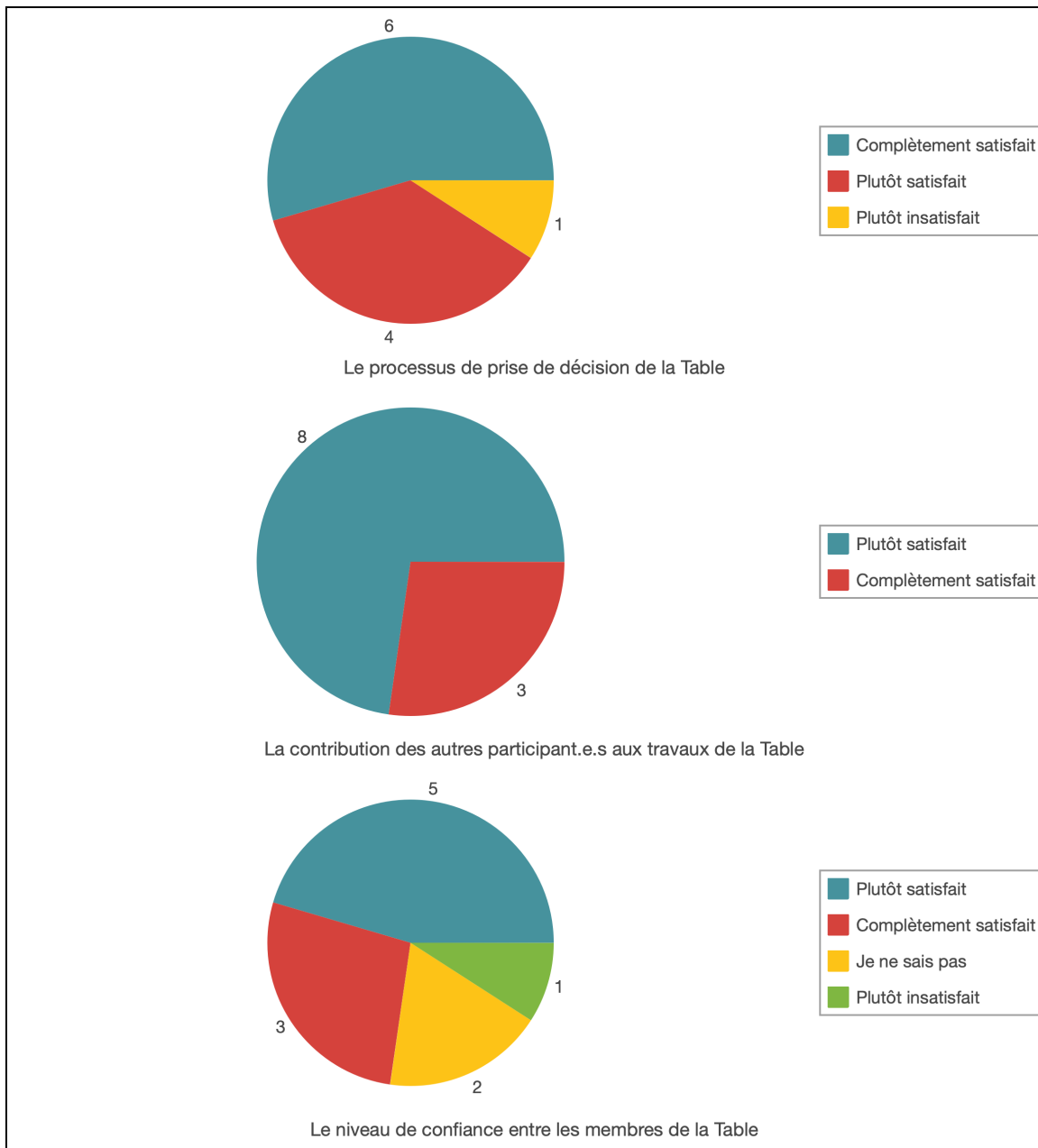


Figure 25. Prise de décision et recherche de consensus, Lanaudière

Plan de travail

Le plan de travail constitue un outil de planification des travaux de la Table qui semble apprécié par les répondant(e)s. Cependant, trois répondant(e)s ont indiqué être « en désaccord » avec l’affirmation selon laquelle les éléments inclus dans les plans de travail concernent des enjeux communs à l’ensemble des participant(e)s. De plus, deux répondant(e)s ont répondu « je ne sais pas » à cette question. De la même manière, 3 personnes ne savaient pas si la Table révisé ses plans de travail au moins une fois par

année. Tout comme dans l'Outaouais et les Laurentides, les questions entourant les plans de travail ont suscité plusieurs réponses de type « je ne sais pas ». Ce sont d'ailleurs les questions portant sur cette thématique qui en ont généré le plus pour l'ensemble du sondage. En commentaire, certains ont d'ailleurs mentionné ne pas connaître cet outil. Une personne (L13) a indiqué qu'elle a l'impression que l'élaboration des plans de travail se fait sans les délégués. Ainsi, malgré le fait que cet outil semble apprécié, il semble qu'il ne soit pas bien connu de tous.

Comités de travail

Les comités de travail sont perçus comme des outils permettant d'améliorer l'efficacité des travaux de la Table et permettant de faire avancer certains dossiers plus rapidement. Les répondant(e)s sont d'avis que les tâches à accomplir pour chaque personne faisant partie d'un comité de travail sont claires et les personnes qui en font partie possèdent l'expertise nécessaire pour y participer. De la même manière, les répondant(e)s estiment que les résultats des comités de travail sont partagés avec les autres membres de la Table. Ainsi, il semble que les comités de travail sont perçus par les répondant(e)s comme étant essentiels aux travaux de la Table. Les commentaires étaient positifs et révélaient que les comités de travail sont un outil qui devrait être maintenu. On souligne toutefois que des travaux portant sur les aires protégées et les paysages sont très longs car ils requièrent des informations émanant de différents ministères, ce qui retarde les recommandations finales (L1 et L14).

Comités ciblés

Les comités ciblés ont été perçus comme étant un outil de fonctionnement qui permet d'améliorer l'efficacité des travaux de la Table, qui permettent de désamorcer les tensions ou d'éviter les conflits et enfin, qui sont essentiels au bon fonctionnement des travaux de la Table (Figure 26). Les répondant(e)s sont aussi d'avis que le résumé des discussions et des harmonisations effectués lors des comités ciblés doivent être présentés en rencontre. Il ne semblait pas non plus y avoir d'insatisfaction majeure au niveau de l'efficacité de la présentation des discussions et harmonisations des chantiers lors des rencontres. Toutefois, les 5 questions entourant les comités ciblés ont suscité un nombre assez élevé de « je ne sais pas », soit un total de 12. Cela peut être probablement dû au fait que les personnes n'ont pas participé à des comités ciblés.

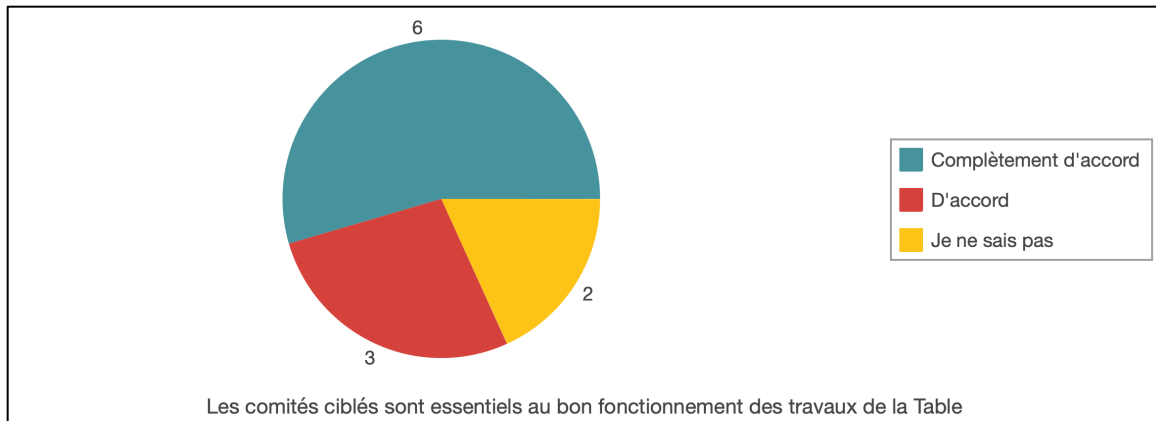
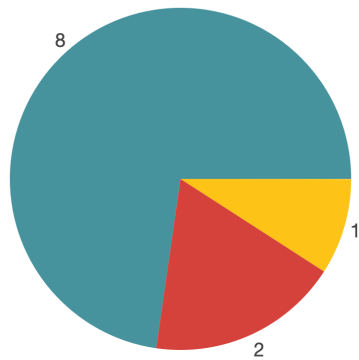


Figure 26. Comités ciblés, Lanaudière

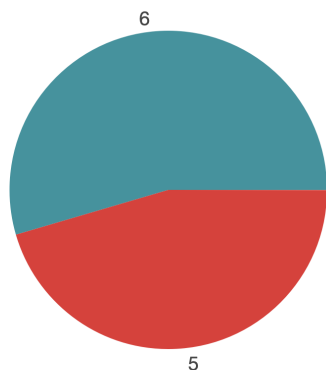
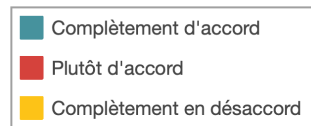
En général, les comités ciblés sont bien perçus. Dans les commentaires, on mentionne que certaines discussions ne seraient pas possibles autour de la Table (L16) ou encore, que « le sort de tous est amélioré au final » (L17), et que c’est « une occasion d’approfondir les échanges » (L13). Toutefois, un commentaire qui est revenu dans les Laurentides et qui revient dans Lanaudière porte sur le fait que la gestion par chantier, en comité ciblé, limite la vision d’ensemble des impacts des coupes forestières sur les écosystèmes (faune, eau, etc) de même que l’efficacité des mesures prévues dans la RADF (L16). Enfin, on souligne que parfois, « le leadership du MFFP peut être un enjeu » (L8).

Règles de fonctionnement

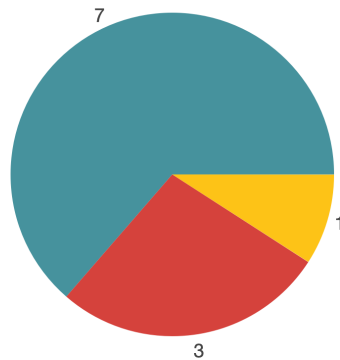
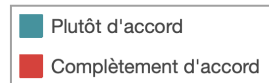
Concernant les règles de fonctionnement de la Table, les réponses des répondant(e)s au sondage dénotent un bon niveau de satisfait général (Figure 27). Effectivement, aucune insatisfaction majeure n’a été notée pour l’ensemble des 8 questions touchant les règles de fonctionnement de la Table. Par conséquent, les efforts de coordination de la MRC, la motivation à assister aux rencontres, la préparation des participant(e)s avant les rencontres, la connaissance des règles de fonctionnement de la Table de la part des autres participants, la communication et les ressources financières de la Table sont des aspects qui ont été jugés comme étant généralement satisfaisants par les personnes ayant participé au sondage. Ces résultats se démarquent donc des deux autres régions qui avaient noté quelques problèmes à ce niveau.



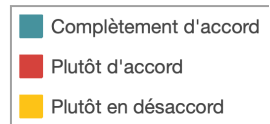
Je suis motivé.e à assister aux rencontres



Les participant.e.s connaissent bien les règles de fonctionnement de la Table



La communication entre les participant.e.s de la Table permet des échanges constructifs



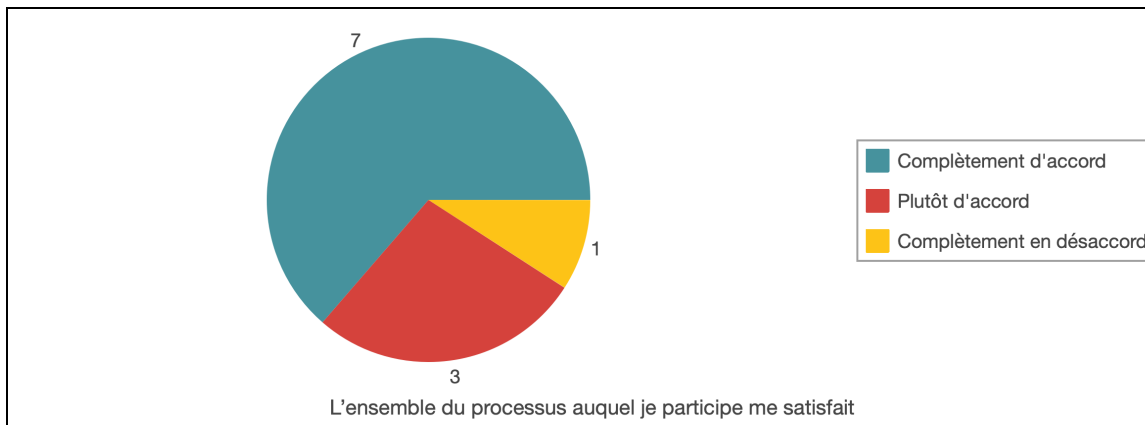


Figure 27. Règles de fonctionnement, Lanaudière

Ces résultats suscitent une réflexion quant au rôle joué par les individus au sein de la Table. Les habiletés interpersonnelles telles que l'ouverture envers les idées des autres, la préparation efficace avant les rencontres, le respect et l'écoute sont des compétences nécessaires à acquérir par les membres de la Table pour contribuer à son bon fonctionnement. D'ailleurs, le commentaire suivant est fort évocateur de l'importance du rôle joué par les individus au sein des groupes de concertation : « le bon fonctionnement de la Table repose en partie sur l'excellent travail et l'engagement de la responsable de la Table et de sa collaboratrice principale » (L18). De manière similaire, une autre personne (L8) a indiqué que des « changements d'effectifs », notamment au MFFP, pouvaient créer des enjeux et des défis à la communication et à l'efficacité des travaux de la Table. Sinon, la complexité du régime forestier (L8, L10, L12 et L16), l'évaluation des effets des décisions prises (L17), la compréhension des outils et mécanismes (dont les OLA) qui peuvent émaner de la Table (L13) et la dualité entre exploitation forestière et ceux qui en « subissent » les impacts (L2) ont été mentionnés comme d'autres défis à l'efficacité des travaux de la Table.

2.4.4.2 MANDATS ET RÔLES

TGIRT

Les répondant(e)s sont d'avis que la Table remplit bien son mandat et qu'elle peut développer des démarches et des façons de faire qui prennent des teintes régionales. Les répondant(e) étaient également d'avis que la Table est en mesure d'influencer l'élaboration du PAFIO et du PAFIT. Enfin, l'ensemble des répondant(e)s (100%) au sondage étaient d'avis que le mandat de la Table est clair, que cette dernière peut développer des démarches et des façons de faire qui prennent des teintes régionales et que la Table est un acteur essentiel à la gestion de la forêt (Figure 28).

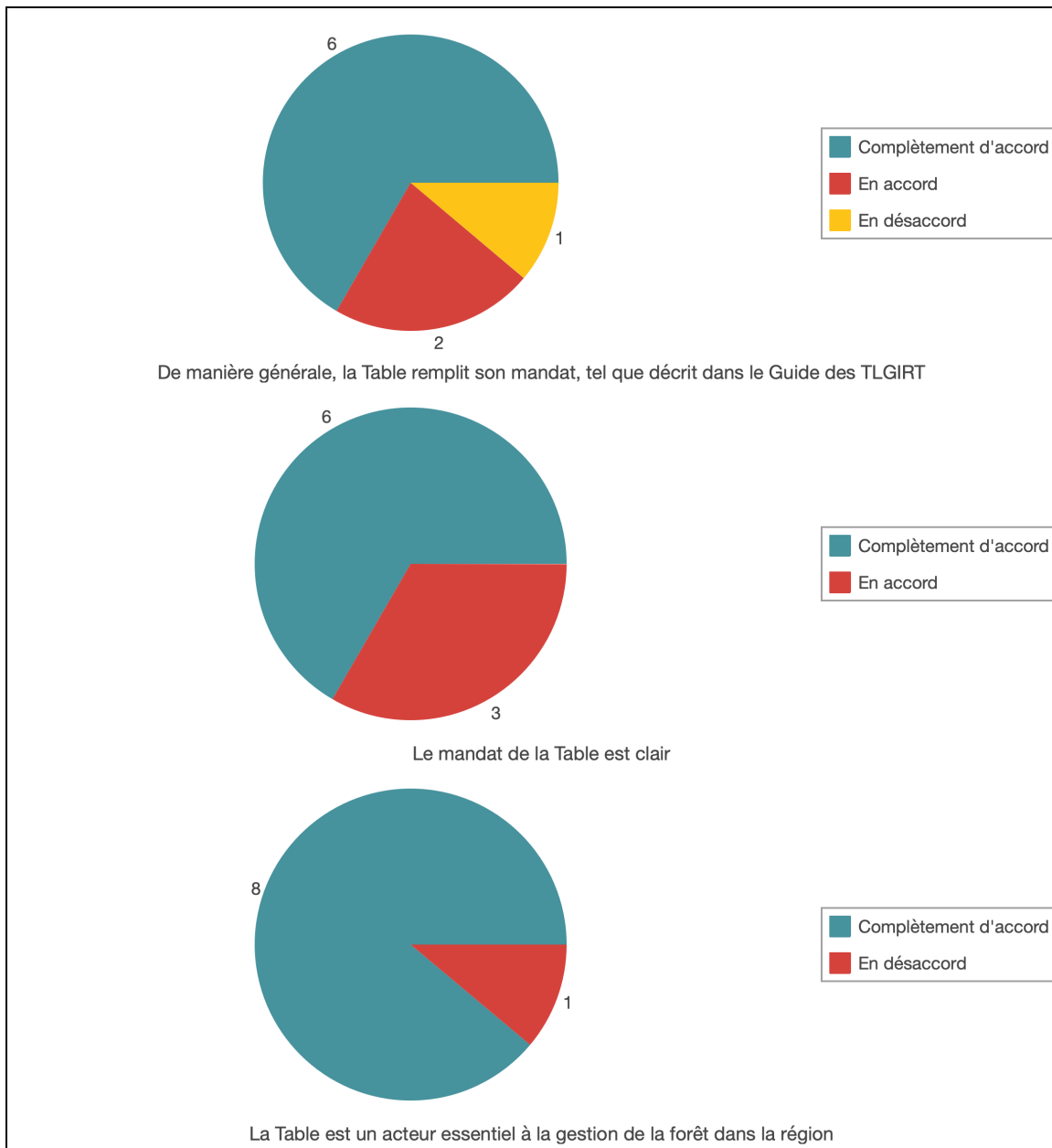


Figure 28. Mandat et rôle de la TGIRT, Lanaudière

Les défis reliés au rôle joué par la Table ont plutôt été révélés dans les commentaires. En effet, les principales problématiques soulevées tournent autour du respect du volume de bois. Ainsi, on précise que la Table ne peut pas complètement « gérer ses enjeux régionaux » (L16) en raison du manque de flexibilité du régime forestier. Dans la même veine, on suggère que la Table devrait avoir « davantage de rétroaction du forestier en chef pour valider la possibilité forestière en fonction de la réalité du terrain et de l'expérience des ingénieurs forestiers en région » (L16). En entrevue, une personne a abondé dans le même sens en mentionnant que parfois, il serait selon elle pertinent

d'avoir des ajustements régionaux car la région de Lanaudière se caractérise par de multiples usages de la forêt de même que la proximité de la forêt des zones habitées.

MFFP

Les répondant(e)s au sondage sont d'avis que le MFFP remplit son mandat, tel que décrit dans le Guide des TGIRT. Qui plus est, les personnes ayant participé au sondage ont indiqué que le mandat du MFFP est clair et que le MFFP fournit des ressources pour que les membres de la Table puissent mieux comprendre l'aménagement forestier. Enfin, les personnes ayant participé au sondage semblaient satisfaites de la transmission de l'information pertinente à la Table, ainsi que des suivis effectués par rapport aux recommandations émises par la Table (Figure 29).

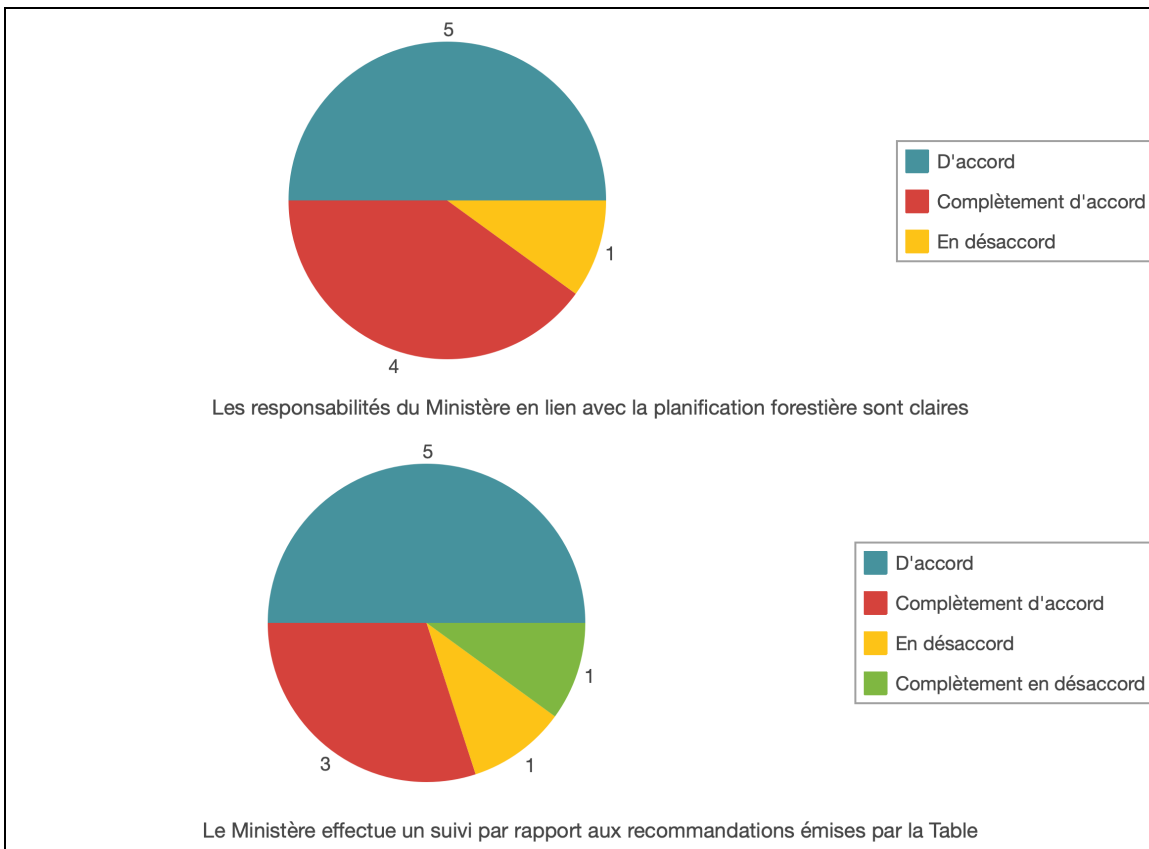


Figure 29. Rôle et mandat du MFFP, Lanaudière

Les commentaires ont révélé quelques défis dont la difficulté de faire passer un message à travers la chaîne de communication du MFFP : lorsqu'un représentant du MFFP rapporte l'information à d'autres employés, certaines précisions se perdent en chemin (L13). On note également un défi au niveau de la rétention des ressources (L8) humaines.

Coordination de la TGIRT de Lanaudière

L'ensemble des répondant(e)s était satisfait des travaux de coordination des TGIRT dans Lanaudière. Aucune insatisfaction n'a donc été relevée sur le plan du respect des règles de fonctionnement de la Table ainsi que des principes de neutralité, objectivité, respect et équité de l'équipe de coordination. Les répondant(e)s sont également d'avis que les principes énoncés dans le Guide des TGIRT sont respectés.

Rôle du président

Aucun problème n'a été soulevé pour l'ensemble des questions portant sur le rôle du président. Presque 100% des personnes ayant répondu au sondage étaient en accord ou complètement en accord avec les affirmations portant sur l'efficacité, la neutralité, l'indépendance et le respect des tâches du président.

2.4.4.3 DÉMARCHE PAR ENJEUX ET SOLUTIONS

Les questions incluses dans cette sous-section visaient à aborder l'inclusion des enjeux régionaux à la Table. De manière générale, les répondant(e)s ont indiqué que la démarche des TGIRT laisse assez de place aux membres pour développer des processus et des façons de faire qui prennent des teintes régionales. Les répondant(e) étaient également d'accord avec le fait que le Guide des TGIRT puisse stimuler la créativité et l'innovation au niveau régional et le considèrent comme un outil permettant le bon fonctionnement des TGIRT. Les questions portant sur les objectifs locaux d'aménagement (OLA) ont révélé que les répondant(e)s étaient d'avis que les OLA permettent d'amener des spécificités régionales au cœur de la gestion des forêts. De surcroît, les personnes ayant participé au sondage estiment que la Table a les ressources, le soutien et l'expertise pour en développer. Malgré le fait que presque tous les répondant(e)s soient d'avis que la Table devrait chercher à développer davantage de OLA, environ le tiers est en désaccord avec le fait que les participant(e)s à la Table cherchent à en développer.

En commentaires, on fait référence aux enjeux régionaux comme étant « la clé de toute intervention » (L1) et la base de toute harmonisation (L4). La définition des enjeux régionaux est jugée « essentielle » (L8), « primordiale » (L13), et pertinente (L14). On souligne également qu'une meilleure identification des enjeux régionaux « permettrait davantage de faire valoir le point de vue de la Table au Ministère »(L16). Néanmoins, la prise en compte et l'identification des enjeux régionaux sont perçus comme étant complexes (L14) et mobilisent beaucoup de temps aux membres bénévoles et professionnels de la Table (L8 et L16). Concernant les OLA, il y a de plus certaines craintes

qu'ils engendrent de « nouvelles contraintes » (L17 et L18) et au final en viennent à alourdir le processus d'harmonisation.

Concernant les mesures génériques, les répondant(e)s était d'accord avec l'idée qu'elles sont essentielles. Toutefois, ces derniers estiment qu'il y en a assez et ce malgré le fait qu'ils considèrent que les mesures génériques diminuent, à long terme, les efforts d'harmonisation. Finalement, tout comme en Outaouais et dans les Laurentides, la distinction entre les MHU et MHO est problématique puisque le tiers des répondant(e)s ont indiqué que la distinction entre les deux types de mesures d'harmonisation n'était pas claire.

En commentaires, une personne (L16) souligne que beaucoup de données doivent être ajustées en fonction de la réalité du terrain (exemple des sentiers pédestres cartographiés mais inexistantes). Cette même personne précise que le manque de précision ou la mise à jour de certaines données nécessitent « une certaine souplesse et un traitement au cas par cas ». Une autre personne mentionne que le temps requis pour développer des mesures d'harmonisation génériques est considérable et « nécessite un consensus au niveau des intérêts et des acteurs impliqués » (L8).

2.4.4.4 APPRENTISSAGES

Les questions à choix de réponse portant sur l'apprentissage, la motivation et les acquis ont révélé que les répondant(e)s estimaient avoir une meilleure connaissance de la gestion des forêts, du cadre légal de celle-ci et avoir acquis de nouvelles connaissances scientifiques et techniques. Ils estimaient également avoir une meilleure compréhension de la nécessité d'intégrer des points de vue différents dans l'aménagement forestier. Ainsi, les répondant(e)s estiment avoir une compréhension accrue envers les personnes qui ne partagent pas leur point de vue et considèrent que les autres participant(e)s de la Table ont également appris à intégrer plusieurs perspectives dans leur prise de décision. Enfin, l'enthousiasme et la motivation à assister aux rencontres de la Table ne semble pas problématique pour les répondant(e)s.

En commentaires, les apprentissages dénotent une meilleure compréhension des points de vue des autres (L4, L12, L14). Le commentaire suivant illustre également bien les apprentissages qui portent sur l'intégration de points de vue divers :

J'ai appris beaucoup sur les préoccupations de groupes d'utilisateurs que je connaissais moins, comme les trappeurs. J'ai aussi beaucoup appris sur les

contraintes des entreprises forestières au niveau opérationnel, ce qui a modifié mes positions concernant les mesures d'harmonisation qui pouvaient être demandées. (L16)

2.4.5 Constats pour Lanaudière

De manière générale, il se dégage une satisfaction générale du fonctionnement et de la démarche participative des TGIRT pour la région de Lanaudière. Ainsi, contrairement aux deux autres régions, le climat de confiance entre les acteurs évoluant à la TGIRT ne semblait pas causer de problème particulier. Au contraire, les entrevues ont permis de dégager que cette région se démarque par un climat d'écoute et de respect, qui s'est graduellement forgé au cours des 5 dernières années. Quoi qu'il en soit, il y a tout de même certaines problématiques qui ont été identifiées.

D'abord, tout comme dans les deux autres régions-pilotes, la question du **pouvoir d'influence** prépondérant de certains acteurs par rapport à d'autres a été soulignée. Effectivement, bien que pas nécessairement perçue de manière négative, il ressort de l'analyse des résultats que les répondant(e)s notent que certaines préoccupations semblent avoir davantage d'importance par rapport à d'autres (protection des habitats, biodiversité, faune). À la longue cette impression peut entraîner une insatisfaction générale face au processus de concertation de la part des personnes dont les préoccupations sont moins considérées.

Ensuite, les contraintes (temps, manque d'information, complexité des enjeux) liées à la **prise de décision** sont des éléments qui méritent une attention accrue car elles ne permettent pas des décisions éclairées de la part de celles et ceux qui les subissent. Même si ces contraintes ne proviennent pas d'un manque de communication, elles renforcent ce sentiment d'inégalité entre certains acteurs qui détiennent l'information et d'autres qui doivent acquérir des connaissances supplémentaires pour comprendre les discussions et sujets abordés en TGIRT.

Les **comités ciblés** constituent un mécanisme régional qui permet aux membres de la TGIRT concernés par un chantier de participer à l'harmonisation opérationnelle. Tout comme dans les Laurentides, il se dégage un consensus fort quant à la pertinence de ce type de mécanisme dans la région. Les membres apprécient avoir une vue détaillée des chantiers et de participer directement à leur harmonisation opérationnelle.

Le **fonctionnement** général ne semblait pas causer de problème particulier dans Lanaudière. Le seul aspect qui mériterait une attention particulière est le plan de travail. Tout comme dans les deux autres régions, le plan de travail est un outil qui n'était pas connu de tous, malgré le fait qu'il était considéré comme étant important pour guider les travaux de la TGIRT.

Enfin, tout comme dans les deux autres régions-pilotes, les personnes ayant participé au processus de consultation dans Lanaudière ont souligné, à de multiples reprises, les limites du pouvoir de recommandation de la TGIRT au MFFP. La principale limite vient selon elles de la rigidité du **cadre forestier**. Ainsi, les membres de la TGIRT de Lanaudière ont souligné la complexité d'identifier des enjeux régionaux qui soient en accord avec les intérêts de tous. Ils ont également exprimé des réserves sur l'application concrète des enjeux régionaux d'un point de vue opérationnel, sur les chantiers forestiers.

TROISIÈME PARTIE :

Conclusions

3.1 IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES

La présentation des résultats pour chacune des régions a permis d'identifier certains constats propres à chaque région, de même qu'à dégager certaines tendances propres aux trois régions-pilotes du projet suprarégional. Avant de les présenter, il convient de rappeler certains détails méthodologiques qui caractérisent le processus de consultation de cette première phase du projet.

D'abord, il faut rappeler que les constats et opinions mentionnés tout au long de la présentation des résultats représentent les positions des personnes qui ont participé au sondage et aux entrevues. La représentativité sectorielle de l'échantillon pour chaque région peut également influencer la teneur des propos. Par exemple, les représentant(e)s du groupe sectoriel eau et environnement ont été ceux qui ont le plus répondu au sondage (4 personnes) en Outaouais. Pour les Laurentides, ce sont les représentant(e)s du groupe matière ligneuse (BGA) qui ont davantage répondu, soit 4 personnes. Enfin, dans Lanaudière, ce sont les représentant(e) du groupe autres utilisateurs avec droits qui ont le plus participé (4 personnes). Il est à noter qu'aucun représentant(e) des BGA n'a participé au processus de consultation dans Lanaudière.

L'analyse des résultats pour chacune des trois régions-pilotes du projet a permis de dégager certains constats généraux qui sont présentés dans les sous-sections suivantes.

3.1.1 Rôles et mandat des TGIRT dans le régime forestier

Le désir d'avoir une approche davantage territoriale (ou régionale), tirée « par le bas » (*bottom up*) plutôt qu'une approche centralisée (provinciale), tirée « par le haut » (*top down*) est manifeste. Bien évidemment, les personnes ayant participé au processus de consultation sont conscientes que les TGIRT évoluent dans un cadre législatif qui a, et même qui doit, avoir une certaine rigidité pour assurer une cohérence et un respect de certaines réglementations. Cela étant dit, plusieurs acteurs ont interrogé les rôles et mandats des TGIRT en évoquant les aspects suivants :

- **Définition des enjeux régionaux.** Plusieurs ont mentionné un désir d'avoir une meilleure reconnaissance des enjeux régionaux. Du moins de mieux définir les orientations et enjeux qui guident les travaux de la Table et d'effectuer un suivi plus serré de ces derniers. Ce qui pose problème vient du fait que pour plusieurs, il y a bel et bien un exercice d'identification des enjeux régionaux, notamment pour l'élaboration des PAFIT. Or, outre de voir les enjeux se retrouver dans le

PAFIT, les personnes ayant participé au sondage ne voient pas comment ces enjeux influencent les chantiers, ou concrètement, comment cela se traduit d'un point de vue opérationnel.

- **OLA.** Le Guide des TGIRT mentionne qu'un des mandats des TGIRT est de fixer des objectifs locaux d'aménagement (OLA) pour les PAFI. Or, si la plupart des membres des TGIRT interrogés ne doutent pas de la pertinence des OLA pour la prise en compte des intérêts régionaux, plusieurs ont souligné des défis et contraintes importantes à leur mise en place. Le temps nécessaire et la mobilisation de personnes, parfois bénévoles, ont été énumérés comme obstacle principal
- **Équilibre entre flexibilité et rigidité.** La question des OLA est directement liée à au type de mécanisme d'harmonisation souhaité. D'un côté, on évoque la pertinence d'obtenir un consensus fort autour d'enjeux et de préoccupations partagées par l'ensemble des membres de la Table. Ceci peut se traduire notamment par des mesures d'harmonisation génériques ou des OLA. De l'autre, on mentionne le désir de pouvoir être en mesure de s'adapter dans le futur en accordant une prépondérance aux mesures d'harmonisations spécifiques. Or, il semble que l'équilibre entre rigidité et flexibilité soit difficile à atteindre et même qu'il n'y ait pas toujours unanimité entre ce qui est souhaité.
- **Information.** Plusieurs ont mentionné qu'il y avait un frein à l'élaboration d'enjeux régionaux car cela nécessite une connaissance fine du territoire, de ses ressources (hydriques, fauniques, forestières, écologiques, etc.), de ses activités économiques (forestières, touristiques et autres) et des populations qui habitent le territoire. Cette connaissance, de même que les mécanismes permettant de mettre de l'avant certaines préoccupations ne sont pas connus de tous. On souligne par exemple que certaines informations nécessaires pour mettre de l'avant certains enjeux liés à la protection de la biodiversité ou des habitats nécessitent des contacts étroits avec plusieurs Ministères, ce qui n'est pas évident et demande beaucoup de temps et de ressources.
- **Pouvoir de recommandation de la Table.** Les TGIRT ont un pouvoir décisionnel sur les recommandations qu'elles soumettent pour la mise en œuvre des PAFI. Toutefois, il semble que plusieurs répondant(e)s voient ce rôle de recommandation dilué dans un agenda chargé en information lors des rencontres des TGIRT. Quelques-uns ont même été jusqu'à insinuer que les TGIRT ne sont ni

plus ni moins que des « Tables d'information » où les acteurs du MFFP viennent effectuer des présentations (bien que pertinentes) sur différents aspects reliés à l'aménagement forestier. Les membres sont conscients qu'il y a bel et bien des recommandations qui sont émises au MFFP. Toutefois, il se dégage une impression qu'il y a beaucoup de temps consacré à des présentations diverses et moins pour échanger et discuter d'enjeux et de préoccupations qui pourraient éventuellement mener à des recommandations.

Ce constat nécessite alors une réflexion sur les pratiques et outils permettant d'intégrer davantage de « saveurs régionales » à l'intérieur du cadre provincial existant afin d'en arriver à une meilleure prise en compte des enjeux régionaux dans le processus de planification forestière. Le défi mis de l'avant par ce constat consiste à assurer un meilleur arrimage entre le cadre règlementaire et les préoccupations des membres de chaque région. Autrement, le doute s'installe quant à la pertinence réelle des TGIRT dans le processus de gestion de la forêt québécoise.

3.1.2 Pouvoir d'influence

La question du pouvoir d'influence ou l'impression d'un poids inégal entre les acteurs est ressortie comme étant un enjeu majeur dans chacune des trois régions. De par la nature de leurs fonctions respectives, il est tout à faire normal que certaines personnes disposent de connaissances plus pointues à propos de l'aménagement de la forêt. Par exemple, les personnes possédant une formation en génie forestier sont sans doute mieux outillées pour comprendre les discussions et informations qui circulent aux TGIRT. Il est impossible et même non-nécessaire que tout le monde ait un niveau de connaissance égal pour prendre part aux rencontres des TGIRT. Toutefois, tel que mentionné par plusieurs membres, il y a également une connaissance des mécanismes existants pour faire valoir certaines préoccupations qui peut faire défaut et qui renforcent ce sentiment d'inégalité envers les différents acteurs qui participent aux TGIRT. Le fait que plusieurs répondant(e)s au sondage ne trouvaient pas claire la distinction entre les mesures d'harmonisation des usages et les mesures d'harmonisation opérationnelles exemplifie ce manque de connaissance.

Ainsi, le poids inégal ne se manifeste pas uniquement par une impression que certaines préoccupations semblent avoir plus d'importance que d'autres, mais également par le niveau de connaissance nécessaire pour bien comprendre les discussions et pour prendre des décisions éclairées. Les contraintes à la prise de décision soulignées dans ce présent rapport illustrent les différentes façons dont se manifeste ce pouvoir inégal entre acteurs.

Par exemple, la pression ressentie par certains acteurs à « donner leur accord » pour harmoniser des chantiers sans avoir une compréhension fine des impacts d'un chantier constitue un problème pour certaines personnes.

À la longue, cette impression d'inégalité peut éroder un climat de confiance qui est parfois déjà bien fragile. La question de la confiance était d'ailleurs une problématique marquée en Outaouais et dans les Laurentides. Il peut s'agir de la confiance entre les représentant(e)s de la Table, qui soupçonnent les autres d'avoir des agendas cachés ou de bloquer « volontairement » l'atteinte d'un consensus. Mais il peut aussi s'agir de la confiance envers le MFFP. D'ailleurs, plusieurs font état que les TGIRT ne font pas de la « gestion intégrée des ressources ». Peu importe les tenants et aboutissants du processus de concertation dans chaque région, il en ressort qu'une meilleure compréhension des enjeux et préoccupations de chacun est souhaitable afin de créer un climat de concertation harmonieux.

3.1.3 Rôle des acteurs qui prennent part aux TGIRT

Il se dégage des résultats du processus de consultation une certaine vulnérabilité des TGIRT face aux **rôles des individus** qui prennent part à la démarche participative des TGIRT. Effectivement, le bon fonctionnement d'une TGIRT repose en grande partie sur les individus qui la composent ou qui y jouent un rôle important et des caractéristiques interpersonnelles de ces derniers. Les répondant(e)s ont souligné que l'écoute, le respect, et l'ouverture face aux idées des autres sont des qualités essentielles pour prendre part à une démarche de concertation. Aucun problème particulier n'a été noté sur le plan de la coordination des trois régions-pilotes ou encore, de la présidence des rencontres. Or, qu'arrive-t-il lorsqu'une personne occupant une fonction importante (coordination par exemple) quitte son poste et est remplacée par une autre personne? Les relations de confiance, déjà fragiles, doivent être rebâties, ce qui constitue un défi. Cet exemple illustre bien la nécessité que les TGIRT se dotent de moyens et de stratégies afin de faciliter ce type de transition et de mieux intégrer les nouveaux membres aux TGIRT.

Ces transitions et leurs impacts ont aussi été observés au sein même du MFFP. En entrevue, la majorité des répondant(e)s ont souligné le dévouement et l'effort sincère des employés du MFFP à assurer un bon fonctionnement des TGIRT. Or, on souligne que le roulement de personnel, de même que la mise en place de certaines personnes qui comprennent mal le rôle des TGIRT peuvent compromettre le travail des TGIRT.

3.1.4 Fonctionnement des TGIRT

De manière générale, les répondant(e)s qui ont participé au processus de consultation semblaient satisfaits du fonctionnement général des TGIRT de leur région. Toutefois, les points suivants semblaient poser quelques défis :

- **Communication.** L'excellent travail des personnes impliquées dans la coordination des travaux a été souligné dans les trois régions. On mentionne que ces personnes partagent l'information nécessaire à la compréhension des sujets discutés avant chaque rencontre. Cependant, il semble qu'il y ait parfois une surcharge d'information qui nécessiterait de réfléchir à de meilleures avenues afin d'organiser le partage d'information. Dans un autre ordre d'idées, il y a la question de la transparence avec le MFFP qui a été souligné à plusieurs reprises. Il y a cette impression qui s'est dégagée qu'il est parfois difficile même en communiquant avec des personnes en poste au MFFP d'obtenir des réponses aux questions posées.
- **Plan de travail.** Le plan de travail est l'outil qui a suscité le plus de questionnement dans le sondage. Effectivement plusieurs répondant(e)s ont mentionné ne pas connaître l'existence d'un plan de travail dans leur région. Or, cet outil existe dans les trois régions-pilotes. Puisque les plans de travail ont comme objectif d'organiser les travaux et d'avoir une vue d'ensemble, sur le long terme, des travaux des TGIRT, il serait pertinent de réfléchir à des façons de mieux les valoriser.
- **Agenda des réunions.** Bien au-delà du contenu de l'ordre du jour, la question de la longueur des réunions, qui mobilise beaucoup de temps pour des personnes parfois bénévoles a été souligné à plusieurs reprises.

3.1.5 Les comités ciblés

Les personnes ayant participé au processus de consultation dans les régions qui se sont dotées de comités ciblés, soit les Laurentides et Lanaudière, sont quasi unanimes quant à la pertinence d'avoir un mécanisme qui permet aux membres de participer à l'harmonisation opérationnelle des chantiers. En outre, le désir d'instaurer un tel mécanisme a été mentionné à plusieurs reprises en Outaouais.

3.2 PROCHAINES ÉTAPES

La seconde phase du projet suprarégional consiste à élaborer des pistes de solution face aux problématiques identifiées dans la sous-section précédente. Afin de développer des pistes de solution, une revue de littérature portant sur les meilleures pratiques de concertation sera effectuée. Il y a aura également une consultation auprès de personnes expertes afin de travailler à l'élaboration de ces pistes de solution. Bien entendu, les membres des TGIRT, les équipes de coordination, de même que le personnel du MFFP seront également sollicités lors de cette deuxième phase.

Les pistes de solutions seront alignées avec des objectifs bien précis. Par exemple, afin de favoriser une meilleure intégration des nouveaux membres aux TGIRT et de renforcer les connaissances membres existants, la mise en place de journées d'intégration pourrait être suggérée.

3.3 REMARQUES FINALES

Depuis leur création, les TGIRT offrent un espace où les divers usagers d'un territoire forestier régional peuvent faire valoir leur point de vue et s'exprimer sur les stratégies d'aménagement forestier. Les TGIRT sont considérées comme des outils de concertation qui permettent concrètement à leurs membres d'intervenir dans le cadre de la production des PAFI.

La consultation a révélé des bénéfices indéniables notamment sur le plan des apprentissages et de la compréhension des préoccupations des divers usagers du territoire forestier. Néanmoins, les résultats de cette consultation ont permis d'identifier des limites à la pleine participation et à l'intégration de certains acteurs à ce processus de concertation. De surcroît, les résultats mettent de l'avant certaines insatisfactions relatives à la place occupée par les TGIRT dans un régime forestier centralisé. Effectivement, les TGIRT ne sont pas des lieux de « gouvernance partagée », à caractère local, où il y a partage de décisions et de responsabilités; elles ont plutôt un pouvoir de recommandation auprès du MFFP. Malgré tout, la volonté d'avoir une meilleure prise en compte des enjeux régionaux au sein des TGIRT est un constat fort qui se dégage des résultats.

En définitive, comprendre les limites associées à la démarche participative des TGIRT et réfléchir aux pistes d'action qui permettront à celles-ci de mieux jouer leur rôle est essentiel afin de renforcer la pertinence et la légitimité de ce mécanisme de gouvernance.

ANNEXE 1. SONDAGE

Cher partenaire,

Les TGIRT ont pour but d'assurer une prise en compte des intérêts et préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement (OLA) des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages. Après plusieurs années d'opération des TGIRT, il est pertinent de faire le point sur ce qui favorise et/ou entrave leur bon fonctionnement.

Ce questionnaire a été développé dans le cadre du Projet supra régional visant à analyser et proposer des solutions afin d'améliorer la démarche participative des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT). Trois régions pilotes, soit les Laurentides, Lanaudière et l'Outaouais, ont été choisies pour démarrer ce projet.

Je vous remercie à l'avance de prendre le temps de participer à ce questionnaire qui vous prendra environ 45 minutes à compléter. Les réponses à ce questionnaire, qui comprend 6 parties, permettront d'analyser le fonctionnement et les pratiques de votre TGIRT afin d'identifier les éléments qui pourraient être améliorés, mais aussi, d'identifier les acquis qui sont liés à la démarche participative des TGIRT.

Si vous préférez répondre oralement aux questions, vous pouvez également contacter la chargée de projet pour prendre un rendez-vous. Veuillez noter que le questionnaire est uniquement en français. Toutefois, vous pouvez rédiger vos réponses en anglais si vous êtes plus à l'aise dans cette langue. La confidentialité des réponses sera assurée.

Annie Montpetit
Chargée de projet
Projet Supra Régional
Courriel : a.montpetit@mrcpontiac.qc.ca
Téléphone : (819) 661-5233

IMPORTANT : vous pouvez interrompre votre participation au questionnaire et répondre de manière discontinue. Toutefois, lorsque vous complétez le sondage (en cliquant sur le bouton « terminé ») il vous sera impossible d'y revenir.

À PROPOS DES INFORMATIONS RECUEILLIES DANS CE QUESTIONNAIRE

Ce sondage est réalisé dans le cadre d'un projet à caractère supra-régional financé par le Programme d'aménagement durable des forêts du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Il comporte des questions à choix de réponse ainsi que des questions à champs ouverts.

Les réponses seront compilées et conservées uniquement par la chargée de projet, qui en fera l'analyse et s'en servira pour faire un état des lieux (identification de ce qui fonctionne bien et moins bien) des quatre Tables du projet pilote. En aucun cas, les réponses ne seront partagées à d'autres personnes garantissant ainsi la confidentialité des réponses. Par ailleurs, afin de préserver l'anonymat des répondant.e.s, la chargée de projet ne citera aucun passage ou commentaire du présent sondage qui permettrait d'identifier toute personne dans son rapport.

Il est possible de compléter le questionnaire sans répondre à l'ensemble des questions. Toutefois, la participation d'un plus grand nombre de répondantes et répondants permettra d'établir un portrait exhaustif du fonctionnement de la TGIRT dans Lanaudière.

Ce questionnaire est réalisé au moyen de l'outil Survey Monkey. Les réponses à vos questions transitent donc par des serveurs externes. Nous vous invitons donc à prendre connaissance de leur [politique de confidentialité](#) si vous avez des questions au sujet de cette application.

Remerciements

Certaines des questions tirées de ce sondage ont été inspirées d'un rapport⁸ sur la participation publique publié par le Service canadien des forêts (Ressources naturelles Canada).

Note sur la terminologie

Les personnes membres d'une Table peuvent porter, selon les régions, le titre de représentant, de délégué, de substitut ou de remplaçant. Pour éviter toute ambiguïté, le terme *participant* est employé car c'est celui qui est utilisé dans le Guide des Tables GIRT.

⁸ Lindgren, A., J.P. Robson, M.G. Reed, J.R. Parkins, J. Sinclair, S. Nadeau, S. Teitelbaum, M.K. Hitomi (2019). *La participation du public à la gestion forestière durable : résultats d'un sondage national mené auprès de comités consultatifs*. Centre de foresterie des Laurentides, Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada : <https://cfs.nrcan.gc.ca/pubwarehouse/pdfs/39972.pdf>

PARTIE 1. PRÉSENTATION DU PARTENAIRE

1. Quel est votre statut auprès de la Table?
 - Représentant(e)
 - Remplaçant(e)

2. Depuis combien d'année êtes-vous représentant(e) ou remplaçant(e) auprès de la Table?
 - Moins d'un an
 - 1 à moins de 3 ans
 - 3 ans à moins de 5 ans
 - 5 ans et plus. Veuillez spécifier

3. Êtes-vous représentant(e) ou remplaçant(e) auprès d'une autre Table?
 - Non
 - Oui. Veuillez spécifier laquelle :

4. Au cours de la dernière année, à quelle fréquence avez-vous assisté aux rencontres de la Table dans votre région?
 - J'ai assisté à toutes les rencontres
 - J'ai assisté à moitié des rencontres ou plus
 - J'ai assisté à moins de la moitié des rencontres
 - Je n'ai assisté à aucune rencontre

5. Quel groupe sectoriel représentez-vous au sein de la Table?
 - Groupe matière ligneuse
 - Groupe gestionnaire de territoire faunique
 - Groupe autres utilisateurs avec droits (baux, permis, droits de passage)
 - Groupe eau et environnement
 - Groupe MRC et municipalité
 - Groupe Premières Nations
 - Groupes utilisateurs sans droits (récréotourisme, chasse, pêche, etc.)

6. Est-ce que votre participation à la Table fait partie de vos tâches professionnelles rémunérées?
 - Oui
 - Non

7. Pour quelles raisons avez-vous accepté de siéger à la Table? Expliquez votre réponse dans l'espace ci-dessous.

PARTIE 2. FONCTIONNEMENT DE LA TGIRT

COMPOSITION DE LA TABLE

8. Veuillez indiquer votre niveau d'accord par rapport aux aspects suivants qui concernent la composition de la Table. Veuillez svp choisir le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion.

	Complètement en désaccord	En désaccord	D'accord	Complètement d'accord	Je ne sais pas
Les intérêts et enjeux régionaux sont bien représentés par les participant.e.s à la Table	1	2	3	4	0
Les différents secteurs (industriels forestiers, protection de l'environnement, Premières Nations, faune, nature, territoire et autres utilisateurs avec droits) sont bien représentés à la Table	1	2	3	4	0

Veuillez ajouter tout commentaire additionnel

9. Selon vous, est-ce que le nombre de participant.e.s à la Table est adéquat? Veuillez svp expliquer votre réponse.
10. Selon vous, est-ce qu'il y a des acteurs régionaux qui devraient être représentés à la Table et qui ne le sont pas actuellement? Veuillez svp expliquer votre réponse.

INFLUENCE

11. En pensant aux activités de la Table, veuillez svp indiquer votre niveau d'accord ou de désaccord avec les énoncés suivants, qui sont liés à l'influence des participant.e.s à la Table. Choisissez le chiffre qui représente le mieux votre opinion.

	Complètement en désaccord	En désaccord	D'accord	Complètement d'accord	Je ne sais pas
Les intérêts et les enjeux de l'ensemble des participant.e.s sont connus par les autres membres de la Table	1	2	3	4	0
Les décisions prises lors des rencontres tiennent compte de mes intérêts	1	2	3	4	0
Les décisions prises lors des rencontres traitent d'enjeux régionaux	1	2	3	4	0
Je peux influencer les décisions prises par la Table	1	2	3	4	0
J'ai suffisamment d'opportunités pour exprimer mon opinion lors des rencontres	1	2	3	4	0
Chaque participant.e de la Table a une influence égale (ou un poids égal) à la Table	1	2	3	4	0
Les recommandations émises par la Table sont prises en compte par le Ministère	1	2	3	4	0

Veuillez ajouter tout commentaire additionnel.

12. Quels sont les principaux défis liés à la satisfaction des intérêts des participant.e.s?

13. Veuillez expliquer les défis liés au pouvoir de recommandation de la Table sur les activités de planification et de gestion du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

PRISE DE DÉCISION/CONSENSUS

14. Indiquez la fréquence à laquelle vous vous sentez obligé de donner votre accord, lors de la prise de décision de la Table, à cause des raisons énoncées dans le tableau. Choisissez le chiffre qui correspond le mieux à la fréquence à laquelle chaque énoncé s'applique à votre situation.

	Jamais	Rarement	Quelques fois	Souvent	Toujours
Contraintes de temps	1	2	3	4	5
Manque d'information	1	2	3	4	5
Pression des autres participant.e.s	1	2	3	4	5
Pression provenant de l'extérieur de la Table	1	2	3	4	5
Complexité de l'enjeu	1	2	3	4	5
Autres raisons. SVP spécifiez :	1	2	3	4	5

Veuillez ajouter tout commentaire additionnel

15. Indiquez votre niveau de satisfaction par rapport aux aspects suivants qui concernent la prise de décision et la recherche de consensus. Choisissez le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion.

	Complètement insatisfait	Plutôt insatisfait	Plutôt satisfait	Complètement satisfait	Je ne sais pas
La qualité des discussions à la Table	1	2	3	4	0
La qualité de l'information soumise à la Table pour discussion lors des rencontres	1	2	3	4	0
La diversité des informations accessibles aux participant.e.s de la Table	1	2	3	4	0
Le processus de prise de décision de la Table	1	2	3	4	0
La contribution des autres participant.e.s aux travaux de la Table	1	2	3	4	0
Le niveau de confiance entre les membres de la Table	1	2	3	4	0

Veuillez ajouter tout commentaire additionnel

16. Selon vous, est-ce que les sujets devant mener à l'obtention d'un consensus sont clairement identifiés avant d'entamer les discussions? Expliquez votre réponse.
17. Lorsqu'il s'avère nécessaire d'obtenir un consensus, avez-vous l'impression que les participant.e.s de la Table font les compromis et les efforts nécessaires afin de l'obtenir? Expliquez votre réponse.
18. Est-ce qu'il y a des obstacles ou des défis à l'atteinte du consensus? Expliquez votre réponse.
19. Est-ce qu'il y a des sujets pour lesquels l'atteinte d'un consensus pose problème? Si oui, expliquez lesquels.
20. Avez-vous l'impression que les discussions et prises de décision sont devenues plus faciles suite à l'expérience de collaboration avec les participant.e.s de la Table. Expliquez votre réponse.

PLANS DE TRAVAIL

21. Veuillez exprimer votre niveau d'accord par rapport aux aspects suivants qui concernent les plans de travail. Choisissez le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion.

	Complètement en désaccord	En désaccord	D'accord	Complètement d'accord	Je ne sais pas
Les plans de travail guident les travaux de la Table	1	2	3	4	0
La Table révisé ses plans de travail au moins une fois par année	1	2	3	4	0
L'atteinte des objectifs du plan de travail est soulignée	1	2	3	4	0
Le plan de travail est un outil important pour la planification des travaux de la Table	1	2	3	4	0
Les éléments inclus dans le plan de travail concernent des enjeux régionaux	1	2	3	4	0
Les éléments inclus dans les plans de travail concernent des enjeux communs à l'ensemble des participant.e.s	1	2	3	4	0

Veuillez ajouter tout commentaire additionnel.

22. Considérez-vous que les plans de travail devraient être maintenus dans le futur?

23. Partagez vos idées et suggestions afin d'améliorer l'efficacité des plans de travail, que ce soit au niveau de leur élaboration, du suivi des projets/objectifs ou de leur utilité.

COMITÉS DE TRAVAIL

24. Veuillez exprimer votre niveau d'accord par rapport aux aspects suivants qui concernent les comités de travail. Choisissez le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion.

	Complètement en désaccord	En désaccord	D'accord	Complètement d'accord	Je ne sais pas
Les comités de travail permettent d'améliorer l'efficacité des travaux de la Table	1	2	3	4	0
Les comités de travail permettent de faire avancer certains dossiers/projets plus rapidement	1	2	3	4	0
Les résultats des travaux des comités de travail sont partagés avec l'ensemble des membres de la Table	1	2	3	4	0
Les tâches à accomplir par chaque membre d'un comité de travail sont claires	1	2	3	4	0
Les comités de travail sont composés de participant.e.s de la Table qui ont l'expertise	1	2	3	4	0

nécessaire pour faire avancer les travaux du comité					
Les comités de travail reçoivent le support nécessaire pour mener à bien leurs travaux	1	2	3	4	0
Les comités de travail sont essentiels au bon fonctionnement des travaux de la Table.	1	2	3	4	0

Veuillez ajouter tout commentaire additionnel.

25. Est-ce que vous considérez que les comités de travail devraient être maintenus dans le futur?

26. Partagez vos idées et suggestions afin d'améliorer l'efficacité des comités de travail.

COMITÉS CIBLÉS (pour Lanaudière et Laurentides seulement)

27. Veuillez exprimer votre niveau d'accord par rapport aux aspects suivants qui concernent les comités ciblés. Choisissez le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion.

	Complètement en désaccord	En désaccord	D'accord	Complètement d'accord	Je ne sais pas
Les comités ciblés permettent d'améliorer l'efficacité des travaux de la Table	1	2	3	4	0
Les comités ciblés permettent de désamorcer des tensions ou d'éviter des conflits	1	2	3	4	0
Les comités ciblés permettent de discuter d'enjeux opérationnels qui sont sous la responsabilité des industriels forestiers	1	2	3	4	0
Les comités ciblés permettent de discuter d'enjeux d'usage à l'échelle du PAFI opérationnel	1	2	3	4	0
Les comités ciblés permettent de discuter d'enjeux stratégiques	1	2	3	4	0
Les mesures d'harmonisation s'appliquant sur tout le territoire sont souvent utilisées pour harmoniser les chantiers	1	2	3	4	0
Les comités ciblés sont essentiels au bon fonctionnement des travaux de la Table	1	2	3	4	0
Il est important que le résumé des discussions et	1	2	3	4	0

harmonisations qui touchent chaque chantier soit effectué lors d'une rencontre de la Table					
Le résumé des discussions et harmonisations qui touchent chaque chantier est présenté efficacement à la Table lors des rencontres	1	2	3	4	0

Veuillez ajouter tout commentaire additionnel

28. Est-ce que vos préoccupations et intérêts sont touchés par l'harmonisation des chantiers? Veuillez expliquer votre réponse.

29. Veuillez svp exprimer les avantages et défis associés aux comités ciblés.

30. Est-ce que vous considérez que les comités ciblés devraient être maintenus dans le futur?

31. Si vous avez déjà pris part à un comité ciblé, veuillez répondre aux questions suivantes.

- a. Commentez la compréhension de l'aménagement forestier des personnes qui prennent part aux comités ciblés
- b. Quels sont les principaux défis liés à l'efficacité des comités ciblés?

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA TABLE

32. Veuillez exprimer votre niveau d'accord face aux aspects suivants qui concernent les règles de fonctionnement de la Table. Choisissez le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion.

	Complètement en désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt d'accord	Complètement d'accord	Je ne sais pas
Les efforts de coordination de la MRC qui est responsable de la Table sont suffisants pour en assurer le bon fonctionnement	1	2	3	4	0
Je suis motivé.e à assister aux rencontres	1	2	3	4	0
La préparation des participant.e.s avant les rencontres est satisfaisante	1	2	3	4	0
Les participant.e.s connaissent bien les règles de fonctionnement de la Table	1	2	3	4	0
La communication entre les participant.e.s de la Table permet de comprendre les positions de chacun	1	2	3	4	0
La communication entre les participant.e.s de la Table permet des échanges constructifs	1	2	3	4	0

Les ressources financières de la Table permettent de faire appel à une expertise pour documenter un dossier	1	2	3	4	0
L'ensemble du processus auquel je participe me satisfait	1	2	3	4	0

Veuillez ajouter tout commentaire additionnel.

33. S'il y a des aspects liés aux règles de fonctionnement de la Table qui causent problème, décrivez lesquels. Si vous trouvez qu'il n'y a aucun problème, passez à la prochaine question.
34. Expliquez les enjeux liés à la communication, que ce soit entre les partenaires, la coordination ou les personnes qui représentent le MFFP veuillez les expliquer.
35. Selon vous, quel est le défi le plus important en lien avec l'efficacité (le bon fonctionnement) des travaux de la Table? Expliquez votre réponse.
36. Selon vous, quelles mesures, pratiques ou solutions pourraient améliorer l'efficacité (le bon fonctionnement) des travaux de la Table?

PARTIE 3. MANDAT ET RÔLES

LA TABLE

37. Voici un extrait du [Guide des TGIRT](#) concernant le mandat des Tables:

La TLGIRT a pour mandat de collaborer avec le Ministère en région à l'élaboration des PAFI. Elle influence l'élaboration des PAFI, sans exercer de rôle décisionnel sur le contenu final de ceux-ci. Par contre, la TGIRT exerce un rôle décisionnel sur les recommandations qu'elle formule et présente au Ministère. (p.8)

Veuillez exprimer votre niveau d'accord par rapport aux aspects suivants qui concernent le mandat et les rôles de la Table. Veuillez svp choisir le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion.

	Complètement en désaccord	En désaccord	En accord	Complètement d'accord	Je ne sais pas
De manière générale, la Table remplit son mandat, tel que décrit dans le Guide des TGIRT.	1	2	3	4	0
Le mandat de la Table est clair	1	2	3	4	0
La Table influence l'élaboration du PAFIO	1	2	3	4	0
La Table influence l'élaboration du PAFIT	1	2	3	4	0
La Table est un acteur essentiel à la gestion de la forêt dans la région	1	2	3	4	0

La Table est en mesure de développer des démarches et des façons de faire qui prennent des teintes régionales	1	2	3	4	0
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	---	---	---	---

Veuillez ajouter tout commentaire additionnel.

38. Est-ce qu'il y a des rôles remplis par votre Table qui ne sont pas inscrits dans le Guide des TGIRT?
39. Selon vous, est-ce que la Table devrait remplir d'autres rôles ou avoir un mandat différent? Veuillez expliquer votre réponse.

LE MINISTÈRE (MFFP)

40. Voici un autre extrait du Guide des TGIRT concernant les responsabilités du Ministère en lien avec les TGIRT (p.8):

Le Ministère en région est responsable de l'élaboration des PAFI. Il établit un échancier de travail et voit à ce que la planification forestière se réalise en collaboration avec les TLGIRT. Il participe aux travaux de la table en vue de prendre en compte, dans la préparation des PAFI, les objectifs locaux fixés et les mesures d'harmonisation convenues. Dans le cadre de son implication à la TLGIRT, le Ministère en région met à profit son expertise en transmettant l'information pertinente pour éclairer les travaux de la table et faciliter l'atteinte du consensus.

Le MFFP met en œuvre les mesures d'harmonisation des usages établies par la Table et en assure le suivi. Veuillez exprimer votre niveau d'accord par rapport aux aspects suivants qui concernent les responsabilités du Ministère en lien avec les TGIRT. Veuillez svp choisir le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion.

	Complètement en désaccord	En désaccord	D'accord	Complètement d'accord	Je ne sais pas
De manière générale, le Ministère remplit son mandat, tel que décrit dans le Guide des TGIRT.	1	2	3	4	0
Les responsabilités du Ministère en lien avec la planification forestière sont claires	1	2	3	4	0
Le Ministère transmet l'information pertinente pour éclairer les travaux de la Table	1	2	3	4	0
Le Ministère effectue un suivi par rapport aux recommandations émises par la Table	1	2	3	4	0
Le Ministère fournit des ressources permettant aux partenaires de la Table de mieux comprendre l'aménagement forestier	1	2	3	4	0

Veillez ajouter tout commentaire additionnel

41. Quels sont les défis reliés à la relation entre le Ministère et la Table?

LA COORDINATION DE LA TABLE

42. Veuillez exprimer votre niveau d'accord par rapport aux aspects suivants qui concernent la coordination des travaux de la Table. Veuillez svp choisir le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion.

	Complètement en désaccord	En désaccord	D'accord	Complètement d'accord	Je ne sais pas
Le coordonnateur de la Table s'assure du bon fonctionnement de la Table	1	2	3	4	0
Le coordonnateur est neutre et objectif par rapport aux travaux de la Table	1	2	3	4	0
Le coordonnateur respecte les principes et énoncés du Guide des TGIRT	1	2	3	4	0
Le coordonnateur s'assure du respect des règles de fonctionnement de la Table	1	2	3	4	0

Veillez ajouter tout commentaire additionnel.

43. Quel est votre niveau d'accord par rapport aux aspects suivants qui concernent le rôle du président de la Table. Veuillez svp choisir le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion.

	Complètement en désaccord	En désaccord	D'accord	Complètement d'accord	Je ne sais pas
Le président fait preuve de neutralité et d'indépendance lors des rencontres	1	2	3	4	0
Le président facilite l'atteinte du consensus	1	2	3	4	0
Le président s'assure de l'équité en matière de droit de parole	1	2	3	4	0
Le président s'assure que les discussions ne s'éloignent pas du sujet traité	1	2	3	4	0

Veillez ajouter tout commentaire additionnel.

PARTIE 4. DÉMARCHE PAR ENJEUX ET SOLUTIONS

Voici un extrait du Guide des TGIRT qui décrit la démarche participative par enjeux et solutions (p.15):

Dans le cadre de l'élaboration des PAFI, certains intérêts et préoccupations exprimés par les participants à la table sont traduits en enjeux d'aménagement. Les enjeux peuvent être de nature environnementale, sociale ou économique. Afin de faciliter la détermination de

ces enjeux, une démarche par enjeux et solutions est préconisée. Cette démarche est fondée sur la participation active des parties intéressées et d'experts. Elle consiste à :

- Reconnaître et à documenter les principaux enjeux du territoire;
- Fixer, à l'échelle de la TLGIRT, des objectifs locaux d'aménagement [OLA] à recommander au ministre;
- Proposer des solutions pour mieux prendre en compte les intérêts des acteurs du milieu dans la stratégie d'aménagement forestier du territoire;
- Convenir de mesures d'harmonisation des usages à recommander au ministre.

44. Veuillez exprimer votre niveau d'accord par rapport aux aspects suivants qui concernent la démarche par enjeux et solutions. Veuillez svp choisir le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion. Les objectifs locaux d'aménagement sont identifiés par l'acronyme d'OLA.

	Complètement en désaccord	En désaccord	D'accord	Complètement d'accord	Je ne sais pas
La Table a établi une liste d'enjeux régionaux qui guident ses travaux	1	2	3	4	0
Les OLA permettent d'amener les spécificités régionales au cœur de la gestion des forêts	1	2	3	4	0
Les participant.e.s de la Table cherchent à développer des OLA	1	2	3	4	0
La Table a les ressources, le soutien et l'expertise nécessaires pour développer des OLA	1	2	3	4	0
Les participant.e.s de la Table devraient chercher à développer davantage d'OLA	1	2	3	4	0
Les OLA sont inscrits dans la stratégie d'aménagement du PAFIT	1	2	3	4	0
La démarche, telle que décrite par le Guide, laisse assez de place aux participant.e.s pour développer des processus et façons de faire qui prennent des teintes régionales	1	2	3	4	0
La démarche, telle que décrite dans le Guide, laisse assez d'espace à l'innovation et à la créativité pour ajuster la démarche participative	1	2	3	4	0
Le Guide des TGIRT constitue un outil essentiel au bon fonctionnement des Tables	1	2	3	4	0
Il est essentiel pour la Table d'avoir des mesures d'harmonisation s'appliquant à l'ensemble du territoire	1	2	3	4	0

La Table a assez de mesures d'harmonisation qui s'appliquent à l'ensemble du territoire	1	2	3	4	0
Les mesures d'harmonisation qui s'appliquent à l'ensemble du territoire diminuent, à long terme, les efforts d'harmonisation	1	2	3	4	0
La distinction entre les mesures d'harmonisation des usages et les mesures d'harmonisation opérationnelles est claire	1	2	3	4	0
Les mesures d'harmonisation des usages convenues sont intégrées dans la préparation des PAFIO	1	2	3	4	0

Veuillez ajouter tout commentaire additionnel

45. Donnez votre opinion à propos de l'importance de définir des enjeux régionaux à la Table.
46. Quels sont les défis associés à l'identification des enjeux régionaux?
47. Donnez votre opinion à propos de la pertinence de définir des OLA.
48. Quels sont les défis associés à l'élaboration des OLA?
49. Donnez votre opinion sur l'importance que la Table définisse des mesures d'harmonisation des usages.
50. Quels sont les défis associés à l'établissement des mesures d'harmonisation des usages?
51. Donnez votre opinion sur l'importance de définir des procédures pour l'établissement des mesures d'harmonisation opérationnelles.
52. Quels sont les défis associés à l'encadrement visant l'établissement des mesures d'harmonisation opérationnelles?

PARTIE 5 ACQUIS / APPRENTISSAGES

53. Exprimez votre niveau d'accord face aux énoncés suivants qui portent sur vos apprentissages, votre motivation et vos acquis. Cochez la case appropriée.

	Complètement en désaccord	En désaccord	D'accord	Complètement d'accord	Je ne sais pas
Ma participation à la Table m'a permis d'acquérir des connaissances sur la gestion des forêts au Québec	1	2	3	4	0
J'en suis venu à comprendre la nécessité d'intégrer plusieurs points de vue différents dans le processus d'aménagement des forêts	1	2	3	4	0
Les participant.e.s de la Table ont appris à intégrer plusieurs perspectives dans leur prise de décision	1	2	3	4	0
J'ai davantage de compréhension envers les gens qui ne partagent pas mon point de vue depuis que je participe à la Table	1	2	3	4	0
Ma participation à la Table m'a permis d'apprendre à connaître les réglementations, stratégies et politiques provinciales qui régissent la gestion des forêts	1	2	3	4	0
Ma participation à la Table m'a permis d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques	1	2	3	4	0
À titre de participant.e, j'ai accès à des formations sur la gestion de la forêt	1	2	3	4	0
À titre de participant.e, j'ai accès à des formations pour acquérir des connaissances sur des enjeux de la Table	1	2	3	4	0
Je suis enthousiaste à participer aux rencontres de la Table	1	2	3	4	0
De manière générale, ma participation à la Table, à titre de participant.e me motive	1	2	3	4	0

Veuillez ajouter tout commentaire additionnel

54. Indiquez ce que vous avez appris sur les perspectives et les idées des autres partenaires de la Table. Veuillez svp expliquer votre réponse.

55. Avez-vous l'impression que la Table permet une meilleure cohabitation des usages? Veuillez svp expliquer votre réponse.
56. Quelles mesures, pratiques ou pistes d'action pourraient être adoptées afin d'améliorer la cohabitation des usages au sein de la Table?
57. Quelles connaissances avez-vous apprises à propos de la gestion des forêts suite à votre implication à la Table?
58. Détaillez les apprentissages généraux (pas seulement lié à la gestion des forêts) que votre participation à la Table vous a permis d'acquérir. Inscrivez vos réponses dans l'espace ci-dessous.

PARTIE 6. QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

59. Depuis combien de temps vivez-vous dans la région?
- Moins de 5 ans
 - 5 à 10 ans
 - 10 ans et plus
60. Quel âge avez-vous?
61. À quel genre vous identifiez-vous?
- Homme
 - Femme
 - Autre
62. Quel est le plus haut niveau d'études que vous avez complété?
- Primaire
 - Diplôme d'études secondaires
 - École technique ou collège
 - Certificat de premier cycle universitaire
 - Baccalauréat
 - Certificat de deuxième cycle universitaire
 - Maîtrise
 - Doctorat

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire. Votre participation est grandement appréciée.

Ce questionnaire constitue un premier moyen afin d'établir un état des lieux du fonctionnement des Tables et de la démarche par enjeux et solutions. D'autres moyens sont prévus afin de mieux cerner les bons coups et les défis pour chaque Table. Ainsi, des entrevues ainsi que des groupes de discussion pourraient avoir lieu au cours des prochains mois. Si vous êtes intéressés à ce que la chargée de projet communique avec vous pour sonder votre intérêt à participer à une autre étape du projet, veuillez svp inscrire vos coordonnées dans les espaces appropriés. Veuillez noter que vos données ne seront pas partagées. Merci à l'avance!

Prénom :

Nom :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :